

662^{ème} Séance

Séance Publique
du mercredi 25 octobre 2006

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 13 AVRIL 2007 (N° 7.803)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. DEPOT D'UN PROJET DE LOI (p. 2.812).
- II. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2006 (suite) :
 - 2) Dépenses ordinaires (suite) :
 - Sect. 3 – Moyens des Services - suite (p 2.813).
 - Sect. 4 – Dépenses communes aux sections 1, 2, 3 (p 2.840).
 - Sect. 5 – Services publics (p 2.842).
 - Sect. 6 – Interventions publiques (p 2.844).
 - 3) Dépenses d'équipement et d'investissements – Sect. 7 (p 2.867).
 - 4) Comptes Spéciaux du Trésor (p 2.881).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2006**

—
**Séance publique
du mercredi 25 octobre 2006**
—

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; M. Bernard MARQUET, Vice-Président ; M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mmes Michèle DITLOT, Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Christine PASQUIER-CIULLA, M. Jean-Joseph PASTOR, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe SPILLOTIS-SAQUET, Conseillers Nationaux.

—
Absents excusés : MM. Claude BOISSON et Henry REY, Conseillers Nationaux.
—

Assistent à la séance : S.E. M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat ; M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Henri FISSORE, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor.

—
Assurent le Secrétariat : Mme Valérie VIORA-PUYO, Secrétaire Générale du Conseil National ; Mlle Anne EASTWOOD, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques ; Mme Laurence GUAZZONNE-SABATE, Secrétaire ; M. Olivier PASTORELLI, Administrateur.
—

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers Collègues,

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

Il me revient, en premier lieu, d'excuser l'absence de M. Claude BOISSON qui ne peut ce soir encore être parmi nous pour raisons médicales. Mme Christine PASQUIER-CIULLA m'a demandé également de bien vouloir l'excuser pour son retard lié à une obligation familiale, elle nous rejoindra dès que possible. Et je tiens enfin à excuser l'absence de M. Henry REY.

Je vous rappelle, en introduction, que notre séance est diffusée intégralement sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

A sujet, je vous demande de bien vouloir éteindre toutes et tous vos portables car la retransmission de notre séance de lundi soir a été quelque peu perturbée par des interférences de téléphones portables. Donc, s'il vous plaît, veuillez éteindre les portables et ne pas les laisser sur vibreur, car cela crée des problèmes, notamment pour la diffusion de nos images sur internet.

Je vous en remercie.

I.

DEPOT D'UN PROJET DE LOI

L'ordre du jour appelle, en premier lieu, en vertu de l'article 70 du Règlement intérieur du Conseil National, l'annonce des éventuels projets de loi déposés sur le Bureau de notre Assemblée depuis notre dernière séance publique, lundi soir. Un texte nous est parvenu aujourd'hui même, juste avant l'ouverture de cette séance publique. Il s'agit du :

Projet de loi, n° 830, modifiant le Code pénal en matière de fausse monnaie.

Compte tenu de son objet, je vous rappelle donc qu'il s'agit de modifier le Code pénal, je vous propose de renvoyer ce texte devant la Commission de Législation, sachant que nous aurions pu nous poser la question, vu qu'il s'agit de fausse monnaie, de le renvoyer devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Pour en avoir discuté brièvement avec les Présidents des deux Commissions, il est plus logique que ce soit la Commission de Législation qui l'étudie.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est donc renvoyé devant la Commission de Législation.

(Renvoyé).

II.
EXAMEN DU PROJET DE BUDGET
GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT
POUR L'EXERCICE 2006

Nous reprenons à présent l'examen du projet de

Budget Rectificatif 2006 là où nous en étions restés avant-hier soir, c'est-à-dire au chapitre 67 « Action Sanitaire et Sociale ».

Je demande à Madame la Chargée de Mission pour les Affaires Juridiques de bien vouloir en donner lecture.

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 67 – ACTION SANITAIRE & SOCIALE

367.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	35.000
367.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	+	<u>16.000</u>
	+	<u>51.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 67 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 68 – DIRECTION DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

368.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	<u>1.000</u>
-----------------------------------	---	--------------

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur NIGIONI.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je souhaiterais revenir sur le problème de la modernisation du droit social qui a, certes, déjà été évoqué par certains de nos Collègues au chapitre 14 « Direction des Affaires Législatives », mais il s'agit en fait d'une explication de vote.

Monsieur le Ministre, sur ce chapitre aussi, j'interviens régulièrement car rien, mais vraiment rien n'a évolué en cette matière. Ceci est d'autant plus surprenant que malgré les changements de Ministre, de Conseillers de Gouvernement ainsi que de parlementaires, pratiquement toutes les personnes qui se sont succédées dans cette enceinte depuis un grand nombre d'années se sont accordées pour dire qu'il était urgent de réformer notre droit social. J'illustrerai cette affirmation par la déclaration faite par le Ministre d'Etat de l'époque, le 4 novembre 2002, je cite : « Tout comme le Conseil National, le Gouvernement mesure la nécessité chaque jour plus pressante, de réformer notre droit social » et le Ministre avait proposé un échéancier qui devait se terminer fin 2003. Au passage, je relève que cette méthode de travail illustre clairement un type de consensus que, à PFM, nous ne cessons de dénoncer et

qui prouve bien les limites de son efficacité. Certes, cette année, Monsieur le Ministre, vous avez innové, vous nous avez sorti « le coup » du Conseil d'Etat. C'est donc par rapport à l'originalité de cette démarche – que je ne cautionne pas évidemment – mais qui peut laisser présager qu'elle annonce la fin des tergiversations sur ce ou ces textes indispensables à la modernisation de notre droit social ; c'est pourquoi je ne voterai pas contre ce chapitre mais avec mes amis de PFM, nous nous abstiendrons.

M. le Président.- Je voudrais juste préciser, avant d'écouter le Ministre d'Etat, qu'il n'y a actuellement aucun consensus sur ce point, contrairement à ce que vous dites. Le Rapporteur l'a rappelé, nous l'avons dit en séance privée à de multiples reprises, le Gouvernement sait très bien que l'ensemble des Conseillers Nationaux ne sont pas satisfaits du temps perdu sur ce dossier par le Gouvernement depuis de trop nombreuses années – et vous l'avez rappelé à juste titre, Monsieur NIGIONI – d'autant plus que sur un grand nombre de points, grâce au travail du Conseil Economique et Social, grâce aussi aux personnes raisonnables et modérées, de part et d'autre, aussi bien du côté des représentants du patronat que des salariés, un certain nombre de points de

consensus ont été trouvés. Nous sommes d'autant plus surpris de ne pas avoir reçu à ce jour ces projets de loi, mais le Ministre d'Etat va le confirmer, il nous a répondu en privé que les choses avançaient enfin ; nous regrettons que ça n'ait pas été plus vite. Pour de nombreux points – Monsieur NIGIONI, vous n'êtes pas entré dans les détails lors de votre intervention – mais c'est vrai qu'il y a des choses qui ne sont pas acceptables.

Autant, dans un système libéral auquel nous sommes tous attachés, il y a des principes qui demeurent nécessaires et qu'il faut préserver : l'entrepreneur doit pouvoir licencier un salarié qui ne lui donne pas satisfaction par exemple ; de même on doit pouvoir avoir recours à l'intérim, il faut l'autoriser pour des besoins ponctuels dans les entreprises, mais il y a des abus qui portent atteinte à l'image de notre pays et on se rappelle tous l'affaire assez récente du Monte-Carlo Grand Hôtel et de ses licenciements collectifs sans motifs ; il y a donc des textes à faire évoluer. Nous les attendons d'autant plus avec impatience que les partenaires sociaux ont trouvé certains compromis sur ces thèmes.

Nous voulons que, pour la dignité des salariés de ce pays, au bout d'un certain nombre d'années dans l'entreprise, ils aient le droit d'exiger de connaître le motif de leur licenciement, sauf bien sûr s'il y a un accord entre le salarié et le patron, pour licencier sans motif ; c'est bien dommage que nous n'ayons pas déjà eu l'occasion de voter une loi en ce domaine. Par ailleurs, on ne peut pas continuer de voir des salariés en intérim depuis de nombreuses années sur des postes stables et fixes dans les sociétés, ce n'est pas correct et le libéralisme auquel nous sommes attachés doit s'accompagner du respect de la dignité et de la protection des salariés des entreprises de Monaco.

Donc, Monsieur le Ministre d'Etat, au nom de tous les Conseillers Nationaux, dans la lignée de l'intervention de M. NIGIONI, nous ne pouvons que vous redemander, dans les meilleurs délais, de nous déposer ces textes.

Je vous en prie, Monsieur NIGIONI.

M. Jean-Luc NIGIONI.- Juste deux points : le type de consensus que j'évoquais, c'est le consensus entre le Conseil National et le Gouvernement sur l'objectif mais qui n'est jamais finalisé. Deuxièmement, certes, je ne suis pas entré dans les détails, mais je n'ai que trois minutes pour intervenir, donc j'ai essayé de respecter les délais qui me sont impartis.

M. le Président.- Je vous en remercie.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller National, je voudrais simplement vous dire que le Gouvernement est très actif sur ce sujet et que, depuis qu'a été créé un Département pour les Affaires Sociales, je peux dire que M. RAVERA a pris tous ces sujets à bras-le-corps pour les faire avancer. Je citerai seulement deux exemples car nous n'allons pas faire tout un débat sur le domaine social, qui est le texte de loi, évidemment très important, qui porte sur le contrat de travail et que vous attendez. Grâce à l'action du Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales, un consensus entre partenaires sociaux a été trouvé sur un texte. C'est déjà une épreuve de force que de trouver un consensus qui a fait l'objet d'un avis unanime – je dis bien unanimement positif – de tous les partenaires sociaux au sein du Conseil Economique et Social. Il y a eu un grand pas de franchi.

Vous le savez, ce texte est au Conseil d'Etat, le Prince a demandé que le temps ne soit pas perdu et que l'avis du Conseil d'Etat soit rendu à la fin octobre ; c'est la demande expresse qui a été faite. Donc, j'espère que le Conseil d'Etat tiendra les délais que le Prince Souverain a demandés et que nous pourrons ainsi, très rapidement, déposer ce projet de loi devant votre Assemblée. J'ai d'ailleurs dit l'autre jour qu'il faisait partie des projets de loi qui pourraient, avec l'accession à la propriété, faire l'objet, si c'était nécessaire, d'une session extraordinaire, si tel était le vœu du Président pour ne pas attendre votre session de printemps. C'est le premier point.

Je voudrais ajouter et vous confirmer que nous allons aussi ratifier, dans les semaines qui viennent, la Charte Sociale Européenne. Donc je peux dire que nous avançons tout de même dans ce domaine, peut-être pas aussi vite, toujours, comme on le voudrait, mais nous avançons.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Monsieur le Ministre, si vous permettez, je voudrais compléter ce que vous venez de dire par un ou deux commentaires. Evidemment, il y a la partie législative, qui est importante, c'est donc l'établissement d'un certain nombre de projets de loi qui sont dans les cartons du Département : il y a le projet de loi sur le contrat de travail, le projet de loi sur l'apprentissage, le projet de loi sur le reclassement des salariés inaptes, dont vous allez être saisis sous peu, mais il y a aussi quelque chose que l'on a initié et qui a fait l'objet, tout au long de l'année 2006, d'une série de réunions importantes, qui a été la reprise du dialogue

social entre la Fédération Patronale et l'Union des Syndicats, au cours desquelles nous avons abordé un certain nombre de sujets qui sont d'importance, comme par exemple le contrat de travail, le pouvoir d'achat des salariés et les partenaires sociaux ont signé un avenant à la convention collective nationale, ce qui n'était plus arrivé depuis fort longtemps.

Ce que je constate, donc, c'est que le dialogue social a été rénové et on ne peut que s'en réjouir. Cela étant, il ne faut pas être innocent – et personne ne l'est, d'ailleurs – la négociation collective n'est pas la potion magique du succès. Il y a à l'évidence des sujets qui comportent, au plan économique, au plan social, des contradictions souvent difficiles à surmonter. Il ne faut pas se voiler la face, il y a des sujets qui fâchent ! Nous avons d'ailleurs abordé un sujet difficile, c'est celui des salaires et du pouvoir d'achat ; nous n'avons pas à ce stade conclu, mais la volonté est bien de se mettre autour d'une table et d'essayer de faire en sorte que les partenaires sociaux se parlent afin qu'on ne fasse pas toujours appel uniquement à la loi, surtout dans des domaines qui les regardent au premier chef. Ça ne doit pas être toujours l'Etat prescripteur ou l'Etat normatif. En matière de fixation des salaires dans les entreprises, il me semble que les premiers intéressés sont les employeurs et les salariés, c'est à eux de décider comment doivent être établis les salaires dans les entreprises. Nous, Etat, devons décider ce qu'est le salaire réglementaire, c'est-à-dire *grosso modo* le SMIC.

Donc, nous avons eu, durant 2006, toute cette vaste négociation qui s'est ouverte et j'espère qu'elle pourra se poursuivre en 2007.

Voilà ce que je voulais ajouter à ce qu'a dit le Ministre d'Etat.

M. le Président.- Deux élus demandent la parole.

Avant de la leur donner, je voudrais redire tout d'abord – même si nous l'avons déjà dit lundi soir – que, bien sûr, Monsieur le Ministre, nous sommes favorables à une session extraordinaire, en janvier ou février, pour des textes aussi importants que l'accession à la propriété ou celui sur le contrat de travail. La deuxième chose que je voudrais redire, c'est que nous regrettons que la saisine du Conseil d'Etat soit intervenue très tard, car cela fait des années – vous l'avez dit aussi, Monsieur NIGIONI – que ce débat a lieu et nous aurions pu penser que cette saisine aurait pu intervenir beaucoup plus tôt de manière à ne pas retarder encore le dépôt du projet de loi.

Donc, je donne d'abord la parole à M. le Vice-Président Bernard MARQUET puis à M. Jean-Pierre LICARI.

Monsieur Bernard MARQUET, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

J'étais moi-même, en 2003, un des premiers à interpeller le Gouvernement sur le fait que nous n'avions pas vraiment une législation sociale adaptée à notre pays, pour ne pas partager votre sentiment, Monsieur NIGIONI. Mais d'un autre côté, il y a eu beaucoup de choses qui se sont passées ces trois dernières années et il est vrai que lorsqu'on reprend les interventions d'il y a trois ans, on a parfois l'impression qu'elles datent d'il y a un siècle et les choses aujourd'hui avancent dans le bon sens. Mais je regrette aussi que la saisine du Conseil d'Etat se soit faite tardivement et je pense également qu'il est bon que nous ayons des textes fin prêts et que nous n'ayons pas des textes faits rapidement, pour faire plaisir à untel ou untel. A cette occasion, je voudrais revenir sur le travail important que fait le Conseil Economique et Social, car au Conseil Economique et Social se retrouvent des employeurs et des salariés qui connaissent le problème.

Monsieur RAVERA, je partage votre sentiment – qui est celui du Gouvernement – quant au fait que ce ne soit pas l'Etat-providence ; il faut que les gens se prennent en charge et nous n'avons pas, à Monaco, la culture de ces négociations entre patronat et salariés qu'il faut encourager.

Il y a certains domaines d'activités où on peut regretter qu'il n'y ait pas des personnes représentant certaines professions, notamment le journalisme, car pour l'instant, il n'y a toujours pas de syndicat de journalistes professionnels à Monaco ; on a pu voir que ça crée certains problèmes. Il faut que la culture de la négociation entre patrons, salariés, syndicats se mette en place et peut-être alors initier une réflexion au sein du Conseil Economique et Social.

Je vous remercie.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Monsieur Jean-Pierre LICARI.

M. Jean-Pierre LICARI.- Je saisis la perche que me tend M. RAVERA, puisqu'il nous parlait tout à l'heure des syndicats. Le texte sur les syndicats date de 1944, il mérite largement d'être revu et corrigé. Je crois savoir que les syndicats sont demandeurs. Est-ce que le Gouvernement envisage de présenter, à plus ou moins brève échéance, un projet de loi sur le sujet ?

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Oui, on y travaille

d'ailleurs avec les deux organisations. Avec à la fois l'Union des Syndicats de Monaco et la Fédération Patronale. Cette loi nécessite à l'évidence – enfin, en tous les cas, c'est le sentiment du Département – un toilettage. Il y a des obstacles au fonctionnement normal aujourd'hui d'un syndicat, compte tenu des évolutions que connaît notre pays. Je dois rencontrer l'Union des Syndicats pour en parler et également la Fédération Patronale. Je crois que là aussi, nous avons un projet de texte prêt que l'on soumettra à l'Union des Syndicats et à la Fédération Patronale, nous parlerons avec eux des conditions dans lesquelles ce texte devra être établi. A

l'évidence, il y a là aussi des choses à faire, c'est clair.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre « Direction du Travail ».

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Trois abstentions.

Le chapitre 68 est adopté.

(Adopté ;

MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI
et Jacques RIT s'abstiennent).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 69 – PRESTATIONS MEDICALES DE L'ETAT

369.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	53.000
369.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	+	<u>4.500</u>
	-	<u>48.500</u>

M. le Président.- Monsieur RIT, nous vous écoutons.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais profiter assez sournoisement du fait que les Prestations Médicales de l'Etat utilisent la même Convention que la Caisse de Compensation pour parler d'un problème qui me préoccupe beaucoup, qui est celui de la réaction du Syndicat de Médecins du 06 à la modification de la Convention qui lie l'Ordre des Médecins à la Caisse. En fait, il est vrai que – je vous le confirme – nous n'avons pas vraiment vu le coup venir. Je dis « nous » puisque, faisant partie des négociateurs, on ne peut que constater le résultat : un certain nombre de points, et spécialement deux articles de cette nouvelle Convention, a déclenché un séisme tant d'ailleurs dans le microcosme des praticiens hospitaliers du Centre Hospitalier Princesse Grace que dans le domaine plus large des praticiens du 06 puisqu'ils sont, je crois – Monsieur RAVERA me le confirmera – aux alentours de 4.000 ou 4.500 à avoir signé cette Convention à l'époque. On est là devant un problème important de personnes qui considèrent qu'elles n'ont pas été directement informées, même d'une modification conventionnelle, et qui n'entendent pas la subir dans la mesure où ça aboutit – et je n'entrerai pas dans les détails qui sont un peu plus complexes – à une diminution de la capacité de gains de nombre de praticiens du 06. Après, le bien-fondé de leur requête, qui consiste à garder le système antérieur, cela peut être l'objet d'une discussion. Mais à propos de discussion justement, je regrette qu'une discussion large n'ait pas eu lieu, dès la rentrée de septembre parce que je

l'avais grandement sollicitée par plusieurs appels téléphoniques et une visite au niveau du Département, tant pour notre Syndicat que pour les médecins, effectivement, du 06. Pourquoi être si pressé ? Eh bien parce que ces médecins sont peut-être plus durs en syndicalisme que ne peut l'être le Syndicat des Praticiens du Centre Hospitalier Princesse Grace et donc, très vite, ils nous ont annoncé des mesures de rétorsion. Alors, elles sont toutes simples, c'est-à-dire qu'elles consistent à adresser leurs patients ailleurs, en France, à Nice et non pas au CHPG ce qui est pour nous fort préjudiciable. Le Centre Hospitalier Princesse Grace a besoin de ces 55 ou 60% de patients français ; on en a beaucoup parlé. C'est un problème, justement, puisque ça coûte cher au Centre Hospitalier Princesse Grace, mais c'est nécessaire, ce débat, nous l'avons eu. Alors, je regrette qu'au cours du mois de septembre, la tutelle n'ait pas invité des représentants des différentes formations syndicales qui s'étaient manifestées et, accessoirement, la nôtre également pour ce débat. Je sais que vous avez rencontré, effectivement, un représentant des Syndicats du 06 mais, encore une fois malheureusement, c'est resté « sans lendemain » et en même temps, il s'est avéré ne pas être totalement représentatif...

M. le Président.- Nous allons écouter Monsieur RAVERA.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Vous avez sollicité le Département, je veux bien, mais que je sache, la

Convention à laquelle vous faites référence est une convention qui est conclue entre la Caisse de Compensation des Services Sociaux et l'Ordre des Médecins. Donc, le Département peut effectivement jouer les facilitateurs, mais sûrement pas les négociateurs. Lorsque vous dites « Les Prestations Médicales de l'Etat... nous appliquons exactement... », non, nous n'appliquons pas, vous le savez très bien. Ce que nous souhaitons, c'est avoir une base juridique pour les Prestations Médicales de l'Etat avec l'Ordre des Médecins, et c'est d'ailleurs pour cela que nous souhaitons engager une négociation, que j'espère très proche, avec l'Ordre des Médecins pour que nous ayons aussi, au niveau de la Fonction Publique, une Convention avec l'Ordre des Médecins de Monaco et y compris avec les médecins des alentours.

Vous me dites que la personne que j'ai reçue n'était pas représentative, ce n'est pas le sentiment que j'en ai retiré puisqu'elle est venue au nom de tous les médecins spécialistes de la région voisine et elle m'a dit représenter un certain M. BOUCHARD qui est le Secrétaire Général du Syndicat des Généralistes. Je dois dire qu'elle a eu une attitude beaucoup moins rigoureuse que ce que vous décrivez ; cette personne m'a fait part d'un certain nombre de mécontentements, m'a manifesté un certain nombre de préoccupations, mais elle n'est pas allée jusqu'à des mesures de rétorsion de la nature que vous avez indiquée. Elle ne m'a pas non plus donné le sentiment de vouloir guerroyer, au contraire, elle a donné le sentiment de vouloir négocier avec la Caisse de Compensation, ce pour quoi je suis tout à fait d'accord. M. CAMPANA recevra – puisque c'est lui le négociateur – sous peu les représentants des praticiens des Alpes-Maritimes pour examiner en commun les difficultés qui se sont présentées et vous les connaissez aussi bien que moi. Ils ne signent pas la Convention, ils adhèrent à la Convention. On ne leur demande pas leur sentiment ; on leur dit : « Voilà la Convention que l'Ordre des Médecins de Monaco a signée avec la Caisse de Compensation, vous y adhérez ou vous n'y adhérez pas ». C'est à l'Ordre des Médecins de Monaco de décider ce qu'il convient de faire. Eux, ce qu'ils souhaiteraient, c'est bien entendu y être associés, ce que je considère comme étant tout à fait excessif. La souveraineté monégasque conduit à ce que la Caisse de Compensation traite avec une institution monégasque et non pas avec une institution étrangère, mais eux souhaiteraient bien entendu être associés puisqu'ils ne pèsent d'aucun poids dans les négociations qui sont entreprises avec la Caisse de Compensation. Alors, entre participer, être acteurs de la négociation, être observateurs, ils viendront voir l'Ordre des Médecins de Monaco et ils demanderont à l'Ordre des Médecins un certain nombre de choses. Je considère que – en tous les

cas, en ce qui concerne le Département – nous sommes un Etat souverain, nous avons une Caisse de Sécurité Sociale qui doit conclure des conventions avec une institution monégasque et pas des institutions étrangères.

M. le Président.- Sur ce sujet qu'il connaît très bien, nous écoutons à nouveau notre Collègue Jacques RIT.

M. Jacques RIT.- Deux éléments de réponse. Tout d'abord, en ce qui concerne effectivement le belliqueux syndicaliste auquel nous avons fait allusion, à croire qu'on lui a fait absorber un sédatif, parce que lorsque je lis les lettres qu'il a adressées au Président CHIRAC et à M. Xavier BERTRAND, très franchement je suis effaré qu'il n'ait pas, entre autres, abordé un problème, parce qu'il semble que ce soit le cas, c'est-à-dire ce fameux problème de la diminution de capacité de gains, ce fameux article 11bis. Je veux bien croire qu'il soit venu en « ambassadeur », en tête de pont, quelque part, mais probablement alors avec la certitude qu'allait suivre, non pas une négociation, mais effectivement un apaisement. Et c'est bien ce que j'avais demandé.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Ça a été fait.

Croyez-moi, il est sorti de mon bureau très apaisé. Eh puis, Monsieur, ce n'est pas à vous que j'apprends qu'en politique, il y a de l'affichage et la réalité.

M. Jacques RIT.- Bien sûr.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Bien. Alors, quand on écrit aux Autorités françaises, ce sont quelque peu des gesticulations et de l'affichage. Aujourd'hui se tient à Paris la Commission de Sécurité Sociale et ses membres ne sont pas du tout impressionnés par les manifestations du Syndicat des praticiens ou généralistes ou des spécialistes de la région voisine. La personne dont il s'agit est sortie de mon bureau très apaisée, croyez-moi. Alors, peut-être que mon bureau est un sédatif, en lui-même !

(Rires).

M. Jacques RIT.- Alors, je vous apporte deux messages : M. BOUCHARD ne s'est pas du tout senti représenté par...

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Ah, mais Monsieur, je ne peux vous redire que ce qui m'a été dit. M. REY m'a dit :

« M. BOUCHARD m'a demandé de venir seul et il m'a mandaté pour discuter avec vous ». Je ne peux entendre que ce qui m'a été dit !

M. Jacques RIT.- Avant que nous assistions à une guerre des Syndicats de Médecins du 06, je pense qu'il est surtout nécessaire de raison garder et de se dire que tant mieux si les négociateurs français sont effectivement de si bonne humeur ; je ne peux que le souhaiter, puisque je travaille dans l'établissement qui joue sa peau, actuellement, ou du moins son budget, mais néanmoins, je pense qu'il était peut-être souhaitable de mettre de son côté toutes les chances pour que la bienveillance soit de mise et c'était le seul objet de mes préoccupations. Je rappelle, malgré tout, que ces médecins dont on parle, certes ils adhèrent ; à la limite, on peut les congédier, mais si on les congédie, je rappelle que c'est plus de 50% des malades du Centre Hospitalier Princesse Grace qui dépendent d'eux, sans compter tous les patients assurés à la Caisse qui sont soignés par des médecins français. Pensez au flux de travailleurs qui vient chaque matin à Monaco et qui repart le soir. Ces gens-là, la nuit, quand ils se lèvent et qu'ils ont mal à la tête, ne vont pas déranger un médecin monégasque s'ils habitent Nice, par exemple. C'est en fait un gros volume de patients. Et ces patients, nous voudrions les garder, ils sont fidélisés au niveau du CHPG et c'est pour cela que je les « maternelle », si vous voulez.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Monsieur RIT, c'est pour cela qu'il faut les traiter convenablement et c'est pourquoi nous avons souhaité les recevoir au Département.

M. le Président.- Je précise, parce que peut-être pour les personnes qui nous écoutent ce n'est pas clair, que ce M. REY dont il a été question n'a rien à voir avec notre Collègue Henry REY. C'est un homonyme et ce n'est pas, bien sûr, le Conseiller National Henry REY dont vous parlez, mais un docteur français qui s'appelle également M. REY.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Nous sommes convenus de nous revoir et nous sommes convenus aussi qu'il y aurait probablement des avancées. L'Ordre des Médecins de Monaco va avoir une nouvelle négociation dès le mois de décembre. Ce sera une négociation

importante puisqu'elle sera tarifaire. J'imagine qu'un certain nombre de préoccupations – tout au moins une partie des préoccupations – qui ont été exprimées par les médecins des Alpes-Maritimes pourront être prises en compte.

M. Jacques RIT.- Des médecins des Alpes-Maritimes et des médecins de Monaco ?

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Bien sûr ! Des médecins de Monaco, cela va de soi !

M. le Président.- Je vous remercie pour ces précisions. Monsieur le Doyen PASTOR, je vous en prie.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Merci, Monsieur le Président.

Depuis 50 ans que nous avons une Convention à Monaco, près de 4.500 médecins des Alpes-Maritimes et des environs ont adhéré à notre Convention, c'est donc, bien entendu, qu'ils y ont trouvé un gros avantage. Indiscutablement, je pense qu'à l'heure actuelle où il y a eu de nouvelles négociations, avec quelques petits adoucissements, sans aucun médicament sédatif, j'adhère totalement à ce qu'a dit le Dr RIT, il faut les garder parce que ces 4.500 personnes sont également des fournisseurs de patients pour le Centre Hospitalier Princesse Grace.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen.

J'adhère à beaucoup de choses qui ont été dites.

Je voudrais juste vous démentir sur un point, Monsieur RAVERA, mais j'espère que vous allez sourire : votre bureau n'est pas un sédatif, parce que nous savons que vous y travaillez très énergiquement avec l'équipe du Département des Affaires Sociales !

Si vous voulez bien, nous allons à présent passer au vote de ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 69 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 70 – TRIBUNAL DU TRAVAIL

370.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....

+ 1.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 70 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 71 – D.A.S.S. – FOYER SAINTE DEVOTE

371.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 25.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 71 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 72 – INSPECTION MEDICALE

372.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 5.000

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN demande la parole.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

En fait, ce chapitre est une excuse parce que je ne savais pas à quel chapitre attacher les remerciements que je voudrais faire au Conseiller M. MASSERON. Si vous vous souvenez, lundi soir, j'ai fait une intervention un peu aigre-douce sur le fait que « nos chères têtes blondes » qui, allant au Stade Louis II, n'avaient pas la possibilité de prendre une douche après leur cours de piscine. Je peux annoncer que c'est désormais le cas. Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour votre écoute et votre célérité.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Et ça n'a rien coûté ?

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je ne pense pas.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Parfait !

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Ainsi donc, je suis contente que vous soyez désormais Conseiller de

l'Intérieur pour avoir pris cette demande ancienne bien que fort simple, au sérieux et l'avoir traitée avec célérité. Pour nos enfants merci.

M. le Président.- Vous me permettez un mot parce que, par principe, nos débats posent des problèmes, soulèvent des critiques et essaient toujours d'améliorer ce qui peut l'être. C'est évidemment le rôle du Conseil National et parfois, l'impression un peu réductrice que l'on peut en avoir, c'est que beaucoup de choses ne fonctionnent pas à Monaco parce que lorsqu'il y a 100 chapitres et que 99 sont parfaits, on n'en parle pas et on va parler du 100^{ème} où il y a un problème, où on peut faire encore mieux.

Alors, vous me permettez d'ajouter et, parce que qu'on a beaucoup parlé de l'Education Nationale lundi, quelles que soient les critiques constructives auxquelles j'adhère sur l'instruction civique, sur l'enseignement des droits de l'homme et sur beaucoup d'autres points que je ne reprends pas ce soir, je voudrais rappeler – comme je l'ai fait aussi une fois pour la Sûreté Publique et le niveau exceptionnel de sécurité à Monaco – que nous pouvons être fiers de la façon dont on enseigne en Principauté et de la qualité de l'Education Nationale monégasque. Je crois qu'il faut le dire, parce que nous avons des moyens que peu de pays ont pour cela, parce que nous avons

d'excellents enseignants, parce que nous avons des conditions de travail dans l'Education Nationale nettement meilleures que dans beaucoup d'autres pays. Je crois qu'il faut aussi le souligner et cela n'enlève rien à tous les problèmes soulevés lors de notre précédente séance, lundi soir.

Quand, moi-même, je prends du recul, que je sors d'une séance publique, je me dis que je ne voudrais pas que ceux qui nous regardent dans le monde, sur internet – parce que nous avons des centaines d'internautes, de toute l'Europe et même des Etats-Unis – aient une image négative de notre Education Nationale, par exemple. Je voulais le dire : nous avons une Education Nationale parmi les meilleures d'Europe.

Monsieur CELLARIO, je vous en prie.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais ajouter deux mots à votre énoncé : je suis entièrement d'accord avec vous, d'autant que les résultats, en particulier du Lycée Albert 1^{er} qui prépare un certain nombre de lycéens au Baccalauréat, sont depuis de très nombreuses années, les meilleurs, si l'on considère l'Académie voisine. Je partage donc votre sentiment.

M. le Président.- Ceci ne remet pas en cause les propos qui ont été tenus lors de notre dernière séance et le Conseil National est là pour parler aussi des problèmes, et y apporter des solutions, je ne veux pas qu'on se méprenne sur mes propos, mais de temps en temps, il faut équilibrer les choses et rappeler des évidences.

Madame DITLOT, je vous en prie.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

J'ajouterai à ce que vient de dire mon Collègue que les résultats au Collège Charles III, en ce qui concerne le Brevet des Collèges, sont parmi les meilleurs de l'Académie, voire probablement les meilleurs. A ce propos, je voudrais faire une précision par rapport à ce qui a été dit lundi soir : dans le programme des élèves de 3^{ème}, en ce qui concerne l'Education Civique et l'Histoire de Monaco, les programmes sont tellement chargés que les élèves de 3^{ème}, effectivement, n'ont pas d'Histoire de Monaco cette année-là. Je souligne que durant le premier cycle et en 4^{ème}, ils ont bel et bien de l'Histoire de Monaco au programme.

Je vous rappelle qu'en 3^{ème} la charge du programme pour le Brevet des Collèges est importante et que ce brevet est un examen français.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI souhaite intervenir. Je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je comprends en effet que les programmes soient chargés et qu'il y ait le Brevet à préparer, mais je trouve dommage qu'on ne trouve pas un peu de temps pour continuer l'enseignement de l'histoire de notre pays à nos enfants.

Mme Michèle DITLOT.- Cette interruption ne concerne que la classe de 3^{ème}. Ensuite, cet enseignement reprend en seconde.

M. le Président.- J'ai eu aussi depuis lundi soir quelques Conseillers d'éducation qui m'ont contacté parce qu'on avait également critiqué le temps trop court que certains enfants ont pour déjeuner et nous l'avions bien dit lundi soir, si notre constat est objectif, néanmoins, nous savons aussi que pour organiser les plannings, il y a des réalités et des contraintes. Donc, j'ai eu quelques précisions à ce sujet et on m'a donné toutes les assurances que les plannings sont gérés avec beaucoup d'attention, beaucoup de sérieux par les Conseillers d'éducation et par la Direction de l'Etablissement et qu'entre nos souhaits qui sont absolument justifiés et les réalités, il y a parfois malheureusement des contraintes d'horaires, de salles, qui font que les choses ne sont pas toujours possibles. Il est normal que nous nous penchions sur les choses à encore améliorer, mais je veux aussi rendre hommage à ceux qui travaillent quotidiennement au Collège Charles III, pour la qualité de l'enseignement dans cet Etablissement.

Monsieur CELLARIO a la parole.

M. Claude CELLARIO.- Monsieur le Président, je prends acte des paroles prononcées. Je considère néanmoins qu'en ce qui concerne l'Etablissement concerné, personne ne peut ignorer que le problème incombe à la manière dont ont été conçus les emplois du temps. Je ne mets nullement en cause la bonne volonté des personnes qui font tout leur possible pour que les élèves puissent déjeuner en 35 ou 40 minutes, mais les faits sont ainsi. Je souhaite que l'année prochaine, ce dysfonctionnement ne soit qu'un mauvais souvenir.

M. le Président.- Monsieur MASSERON s'était engagé, d'ailleurs, lundi, à regarder cela avec l'Education Nationale.

Madame BOCCONE-PAGÈS souhaite dire un mot.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire. Je voudrais ajouter quand même une chose : le nombre d'élèves inscrits dans cet Etablissement. Nous en avons parlé dans les séances privées. En effet, lorsque les élèves de 3^{ème} quittent l'Etablissement, il faudrait, dans la mesure du possible, essayer de réduire les dérogations et éviter d'ouvrir des classes supplémentaires de 6^{ème}. Voilà, je pense que non seulement les emplois du temps seront meilleurs, mais également il y aura moins d'élèves qui pâtiront de cette situation au moment du déjeuner.

M. le Président.- Merci, Madame la Présidente de la Commission de l'Education.

Nous écoutons à présent Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux,

Je suis reconnaissant à Mme POYARD-VATRICAN pour ses remerciements et je voudrais vous dire également que j'ai été très sensible à vos propos, Monsieur le Président, ainsi que ceux de vos Collègues, puisque vous avez souligné que, même si ici – et c'est après tout logique et le jeu normal des Institutions – on évoque un certain nombre de problèmes, vous avez bien insisté sur la qualité de l'Education Nationale à Monaco ; c'est quelque chose de très important et je vous remercie pour les propos que vous avez tenus et qui iront, j'en suis sûr, droit au cœur de nos enseignants et de l'équipe de l'Education Nationale qui ont besoin, comme l'ensemble, je crois, des fonctionnaires de l'Etat de Monaco, d'avoir le sentiment qu'ils sont soutenus et que leur travail est apprécié parce que c'est un travail vraiment de qualité.

Si j'ai déjà pu me préoccuper de la question concernant les douches pour les enfants qui fréquentent

la piscine du Stade Louis II, je me suis aussi penché, depuis lundi soir, sur les questions concernant l'Education Civique et je voudrais dire ici que dans toutes les classes, du primaire jusqu'à la Terminale, à la fois en Education Civique et en Histoire, le lien est toujours fait avec des particularités monégasques. Par exemple, puisque votre Collègue Mme DITLOT a évoqué tout à l'heure la classe de 3^{ème}, en histoire, la période du règne de Louis II à celui de Rainier III est étudiée. L'an dernier, une dissertation a été proposée, dont le sujet était : « Le pouvoir exécutif dans la Constitution monégasque ». Je cite cet exemple parce que nous avons évoqué la classe de 3^{ème}, mais je pourrais le faire pour toutes les classes, car il y a la volonté de l'Education Nationale à Monaco, même si, évidemment, nous sommes liés aux programmes français, de toujours faire le lien avec l'histoire de notre pays.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Vice-Président, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Je serai intéressé le jour où on étudiera les effets du changement de Constitution de 2002. Vous me ferez passer le cours.

M. le Président.- Je pense que c'était bien qu'on le dise. Le Conseil National continuera à faire son travail et chaque élu à formuler des remarques constructives et parfois des critiques. Car aucune société n'est parfaite et il n'y a aucun modèle qui ne soit perfectible, mais c'est bon de temps en temps de rappeler que nous sommes fiers de vivre dans ce pays et d'être monégasques. On ne le dit peut-être pas assez, donc merci, Madame POYARD-VATRICAN de m'avoir permis de le dire et de le redire encore ce soir.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 72 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

F. DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

CH. 75 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

375.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 150.000

M. le Président.- Monsieur Claude CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement et l'Environnement,

Tout le monde se rend compte que la circulation automobile en Principauté pose de plus en plus de problèmes et, en particulier, en ce qui concerne évidemment les déplacements. A certaines heures de la journée, on frise la paralysie, surtout lorsque le tunnel d'accès à Fontvieille ou la route de la Piscine sont fermés. Or, le Boulevard du Larvotto n'est toujours pas praticable dans la direction Ouest-Est, c'est-à-dire, pour ceux qui ne verraient pas la topologie, dans la direction vers Saint-Roman et pourtant cet axe de circulation pourrait soulager grandement la traversée de Monaco en particulier le Boulevard des Moulins ou la route du bord de Mer, c'est-à-dire le quai J-F. Kennedy. Malheureusement, seul, à l'heure actuelle, le sens Est-Ouest est ouvert et je considère, Monsieur le Conseiller, que les travaux au-dessous de l'établissement IM2S sont maintenant terminés. Vous réalisez bien, Monsieur le Conseiller, que cela n'est absolument pas satisfaisant. Que pensez-vous entreprendre en conséquence pour rétablir le double sens sur cette voie de circulation ? Cela évidemment permettrait d'améliorer grandement les flux de circulation dans notre grand mais si petit pays.

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur le Conseiller CALCAGNO.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, la question de la circulation est bien évidemment un problème tout à fait important auquel le Gouvernement travaille quotidiennement et les solutions sont multiples. Vous évoquez un point particulier qui est effectivement celui du Boulevard du Larvotto, que nous appelons aussi la voie dorsale, que certains appellent encore la voie rapide, mais à tort, puisque nous ne souhaitons pas avoir une voirie autoroutière qui traverse la Principauté de Monaco de part en part, donc je vous remercie, Monsieur le Conseiller National, d'avoir utilisé le terme de Boulevard du Larvotto...

(Rires).

...mais je traduais pour certains. Donc, effectivement, ce Boulevard du Larvotto n'est que dans le sens Est-Ouest aujourd'hui et il est prévu que cette situation perdure au moins jusqu'à la réalisation du prolongement entre le Rond point Aurégia et la sortie du tunnel montant qui apportera une continuité à la voie urbaine et au Boulevard du Larvotto. En effet,

aujourd'hui, en regardant la topographie des lieux, si nous envisagions une mise en double sens du Boulevard du Larvotto, ça obligerait les personnes qui sont, par exemple, sur le Boulevard Albert 1^{er} à tourner au carrefour Sainte-Dévote, à remonter sur la rue Grimaldi pour prendre le Rond point Aurégia et repartir sur l'Est. Donc, cette topographie rend cette section du Boulevard du Larvotto dans le sens Ouest-Est beaucoup moins intéressante que lorsque l'ensemble de la voie dorsale sera réalisé et, notamment, jusqu'aux environs de la Villa Pasteur et du tunnel montant. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui ce sens de circulation n'est pas ouvert. Les deux autres raisons sont la présence sur cette voie de plusieurs chantiers – trois – à savoir les chantiers des Domaines, sur la rue Grimaldi et les arrières de ces chantiers. Ils vont bientôt être terminés pour ceux-là. Ensuite, le chantier de l'IM2S qui est effectivement en voie de terminaison et puis, également, un peu plus loin, le chantier de l'immeuble dit La Poterie, qui se poursuit. Nous avons là une situation qui est délicate ; je crois que cette voie rapide urbaine trouvera sa pleine utilité lorsqu'elle sera continue et terminée. Ceci est prévu pour la fin de l'année 2008. D'ici là, il n'est pas prévu dans les plans de circulation de la mettre en double sens. Néanmoins, je peux effectivement, dans les mois à venir, regarder la situation à nouveau pour voir si une accélération de cette mise en service pourrait être faite. Sachez que les travaux d'infrastructure, en tout cas de prolongement entre le Rond point Aurégia et la sortie du tunnel dit montant sont des travaux extrêmement complexes qui vont nécessiter plusieurs mois, voire deux années de travail.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, vous avez la parole.

M. Claude CELLARIO.- Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour toutes ces explications. Je voudrais ajouter la chose suivante : il me semble que vous avez de la chance parce que, l'une des raisons principales du non double sens est que le Gouvernement avait donné l'autorisation à un promoteur de mettre des baraques et des grues de chantier pour mener à bien une opération. Pourquoi avez-vous de la chance ? Parce que la réflexion que vous avez menée après coup montre que, si maintenant vous preniez des mesures pour la mettre, en l'état actuel, dans le double sens, vous auriez alors le problème que vous avez soulevé, c'est-à-dire que les gens qui après le Boulevard Albert 1^{er} tournent à gauche, devraient reprendre la rue Grimaldi et donc cela pourrait compliquer énormément la circulation. Donc, je persiste à dire que vous avez de la chance. Ceci étant, vous reconnaîtrez que l'on aurait pu faire les choses

autrement. Si vous planchez sur le problème et que vous trouvez des moyens d'accélérer la solution, personnellement, cela me satisferait grandement, étant entendu que vous avez rappelé que les travaux, entre le giratoire Auréglià et l'entrée du tunnel, sont lourds, importants et prendront encore au moins plus d'une année.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je voudrais dire deux mots sur cet important problème de la circulation. Nous avons eu de longues discussions en séances privées et pas seulement sur ce Budget Rectificatif, mais depuis le début de la législature, avec le Gouvernement. Monaco n'échappe pas, c'est évident, comme tous les centres urbains, à une circulation de plus en plus difficile et je crois que tous les résidents et ceux qui viennent y travailler peuvent le constater.

J'ai deux informations que nous avons reçues cette après-midi. Mes Collègues n'ont pas encore pu voir les courriers, ils sont arrivés juste avant l'ouverture de cette séance publique. Une lettre tout d'abord de M. CALCAGNO – vous allez mieux l'expliquer que moi, Monsieur le Conseiller – qui, suite à nos discussions en séances privées, nous informe que le Gouvernement va installer, dès le début de l'année prochaine, plusieurs panneaux d'information pour améliorer la circulation, notamment dans des endroits où il est bon de savoir, avant de s'engager, si les routes sont dégagées ou pas, et ouvertes ou pas, notamment sur le Port. Il s'agit de six ou sept points dans le courrier que j'ai lu très vite avant d'entrer en séance et, Monsieur le Ministre d'Etat, vous m'avez informé également par courrier, juste avant cette séance publique, qu'une convention avec la France avait été signée, à Paris, qui allait permettre donc d'avancer très concrètement maintenant sur la réalisation du tunnel descendant qui permettra d'améliorer le trafic pour tous ceux qui viennent travailler à Monaco depuis l'Ouest du territoire. Ces deux informations, qui ne sont pas de même nature, vont dans le bon sens. Le tunnel descendant, ne rêvons pas, est loin d'être réalisé, mais c'était l'étape préalable et nécessaire. Nous en parlons depuis trois ans, donc ça fait quand même plaisir de savoir que la convention avec la France est concrétisée pour nous permettre d'avancer sur ce dossier important afin d'améliorer la circulation à Monaco.

Monsieur CALCAGNO, Monsieur le Ministre, souhaitez-vous apporter quelques précisions sur ces deux importants courriers que vous m'avez communiqués juste avant cette séance ?

Monsieur CALCAGNO, je vous en prie.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Oui, Monsieur le Président. Vous soulignez toute la globalité du problème des déplacements. Il est effectif que l'ouverture de nouvelles voies de circulation – et dans un certain nombre de cas, absolument indispensable – est un remède à des problèmes. La voie dorsale évoquée par M. CELLARIO en est un, vous évoquez également le tunnel descendant, nous travaillons avec force là-dessus. Il ne faudrait pas considérer que c'est la panacée parce que, bien souvent, on s'aperçoit que dès qu'une voie est ouverte, elle arrive très rapidement à saturation et le problème s'accroît.

Il faut donc réfléchir à d'autres alternatives ; vous savez que le Gouvernement – et je serai prêt à en informer le Conseil National peut-être lors de la prochaine Commission Plénière d'Étude Grands Travaux – travaille sur le développement de modes de transports alternatifs que l'on peut appeler collectifs, avec l'étude, actuellement d'une grille tarifaire des autobus plus attractive et qui permette un transfert de l'usager, de la voiture particulière vers le transport collectif. Néanmoins il est vrai que la voiture est et restera un, sinon le moyen de transport principal.

Aussi, il faut optimiser et faciliter l'utilisation de nos infrastructures routières et votre Conseil avait souligné ce point dans une question posée en séance privée sur les panneaux à messages variables. Faisant notamment remarquer qu'il manquait un panneau à messages variables dans la descente de l'avenue du Port, qui pourrait indiquer l'ouverture ou la fermeture de la route de la Piscine sachant que lorsque celle-ci est ouverte, elle permet bien souvent de « by passer » les embouteillages du boulevard Albert 1^{er}, même si elle est souvent fermée pour des manifestations bien utiles à la Principauté de Monaco.

Aujourd'hui, il n'existe pas de panneau à messages variables, mais la question a été posée au Service de la Circulation et au Service de l'Aménagement Urbain. MM. MERLINO et VAN KLAVEREN y ont travaillé et ont proposé d'ajouter six panneaux à messages variables à différents endroits de la Principauté, dont celui-ci. Avec, à la fois un appel à environ 100 mètres avant le carrefour et un panneau sur le carrefour, à l'endroit de la statue en bronze d'un pilote automobile qui indiquerait alors si la route de la piscine est ouverte ou fermée. Ces travaux devraient pouvoir être réalisés dans le courant de 2007, en prévoyant les études détaillées, les appels d'offres et les différentes autorisations administratives nécessaires.

M. le Président.- Je ne voudrais pas que l'on termine ce bref débat sur un sujet que nous avons, c'est vrai, beaucoup plus souvent abordé en séance privée qu'en

séance publique, qui est très important, la circulation en Principauté, sans rappeler qu'il y a une quinzaine d'années, dans cet hémicycle, un Conseiller de Gouvernement, à l'époque, pour les Travaux Publics – c'était le titre de votre prédécesseur – nous parlait de ce qui est, à mon avis, la vraie et la seule solution à long terme pour vraiment améliorer le trafic automobile à Monaco ; ce Conseiller s'appelait Bernard FAUTRIER, c'était au début des années 1990 et l'idée était de réaliser des parkings de dissuasion aux frontières de Monaco, aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest, qui nous permettraient, un jour, comme d'autres villes d'ailleurs qui déjà l'appliquent, de demander à nos visiteurs étrangers, de se garer dans de bonnes conditions et d'avoir, évidemment, des liaisons extrêmement régulières et bien desservies avec le centre de la ville à partir de ces parkings.

C'était une idée novatrice, il y a quinze ans. Je constate qu'elle l'est toujours aujourd'hui et – vous l'avez dit, d'ailleurs, Monsieur CALCAGNO, tout à l'heure – en ajoutant des tunnels descendants ou montants, on peut améliorer ponctuellement les choses, mais de toute manière, plus on met de voitures dans la ville de Monaco, plus le problème se posera, il sera décalé mais nous aurons toujours des problèmes de circulation. La vraie solution est donc d'arrêter aux frontières un certain nombre de véhicules. Pour l'image de notre pays, il va sans dire qu'il faut alors que les conditions d'accueil soient exceptionnelles et que les liaisons soient très faciles et très régulières avec le centre, sinon ces mesures seraient alors très mal ressenties, je l'imagine, par les conducteurs et passagers des véhicules étrangers. Mais on ne peut que vous inviter à nouveau, quinze ans après, à vous pencher très sérieusement sur ces solutions complexes, parce qu'il faut trouver les sites, il faut engager des études et des moyens considérables – il faudra des années de travaux – mais néanmoins, la vraie solution est celle-là, à terme, si on veut désengorger le trafic et permettre aux résidents de la Principauté de pouvoir continuer à se servir de leur voiture dans les décennies qui viennent.

Monsieur le Conseiller, avez-vous une réaction ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Une réaction rapide pour dire que l'idée est effectivement très bonne sur le principe et que nous y travaillons avec attention. Ce n'est pas une idée qui est simple. Il ne s'agirait pas d'engager des investissements lourds pour s'apercevoir que les usagers ont des réticences à laisser leur voiture à la Turbie pour prendre un funiculaire, puis s'arrêter à une gare à proximité, disons de l'ancienne gare, ensuite reprendre un autobus et enfin rejoindre leur lieu de travail. Donc, il est important d'analyser les composantes du dossier, qu'elles

soient techniques mais aussi en termes de compréhension des attitudes et des comportements des futurs usagers, et de ce qu'ils sont prêts à faire afin de mettre en œuvre un service qui soit véritablement adapté et attractif.

Le deuxième point, c'est que bien évidemment cette question doit être étudiée avec notre pays voisin, la France, le Département, les Communautés d'agglomération, les Communes et qu'on entre là dans une complexité administrative et de déclaration d'utilité publique ; il s'agit non seulement de réaliser un lien fixe, appelons-le un funiculaire, mais aussi un parking, dans lequel pourquoi pas trouver des services tels que, par exemple, une crèche interentreprises ou autres. Monsieur le Ministre d'Etat a récemment proposé, lors de la Commission mixte locale, que ce point soit inscrit ; il sera évoqué à nouveau avec les élus du Département voisin lors d'une nouvelle réunion de la Commission qui devrait se dérouler d'ici la fin de l'année. J'espère que progressivement nous pourrions avancer, mais bien évidemment, je ne ferai aucune promesse au Conseil National sur les délais parce que nous ne sommes pas les seuls concernés et que c'est certainement une opération qui va nécessiter de nombreuses années d'études et de travaux. Mais je trouve que l'idée est absolument séduisante et ce n'est pas l'ancien Conseiller des Travaux Publics qui est aujourd'hui Conseiller auprès du Ministre d'Etat qui la dénoncera.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, vous souhaitez apporter quelques précisions ?

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux,

Un mot de plus pour dire que M. Bernard FAUTRIER, dont vous évoquiez tout à l'heure le rôle, comme vous le savez, a été missionné auprès du Ministre d'Etat et dans les études qu'il conduit, il conduit également une étude qui l'amène d'ailleurs pour l'instant, à inventorier tous les dispositifs qui existent dans tous les pays étrangers qui seraient la réalisation d'un transport en commun en site propre qui irait d'un bout à l'autre du littoral monégasque. Alors, on est au stade des études, mais l'idée étant d'avoir un jour – il faut bien rêver quelques instants – un transport en site propre, rapide et moderne, relié à un réseau d'ascenseurs et de montées mécaniques qui fasse qu'on puisse aller de n'importe quel point de Monaco à un autre dans un délai rapide par des transports en commun agréables.

J'ajoute aussi que, de manière plus proche, nous étudions actuellement, avec la S.N.C.F. et en liaison avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme vous le savez, la modernisation de la voie ferrée entre

Nice et Vintimille – c'est d'ailleurs une question qui sera évoquée à l'occasion du Budget Primitif, on y reviendra – mais là aussi, on a demandé de faire un inventaire avec les communes sur lesquelles se trouvent les différentes gares entre Nice et Vintimille, pour essayer de voir si, parmi les terrains appartenant notamment à la S.N.C.F., il y aurait des possibilités de faire des parkings de dissuasion. Là aussi, l'amélioration du chemin de fer et l'organisation de parkings devraient permettre un soulagement. Il y a déjà une forte progression du trafic ferroviaire quotidien sur cette ligne et il y a encore de très grandes marges de progrès. Bien sûr, ce serait un moyen de dissuader les voitures que d'avoir un meilleur transport ferré.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Trois Collègues ont demandé la parole : tout d'abord Monsieur RAYMOND.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, je voudrais revenir sur le sujet de la voie dite « dorsale » et « faussement » rapide. Il est évident que depuis le Rond point Auréglià, vers toute la partie Ouest de cette voie, la surcharge de travaux énorme qui est encore à réaliser ne nous laisse entrevoir aucune solution raisonnable avant l'échéance des travaux. Par contre, il y aurait quand même une piste, mais dans le sens opposé, c'est-à-dire vers Saint-Roman, toujours depuis le Rond point Auréglià, qui consisterait à suivre de très près l'évolution du chantier qui empêche effectivement cette deuxième voie de fonctionner. La libre circulation sur cette voie aurait un impact considérable pour la circulation et apporterait une fluidité énorme au trafic. Suivre l'évolution de ce chantier, cela veut dire s'assurer que les ouvrages liés à cette opération, au moment de leur mise en œuvre nécessitent effectivement l'emprise importante de la plate-forme qui a été aménagée. Dans la mesure où, en harmonie avec le planning des travaux, la construction pourrait dépendre d'une organisation de chantier techniquement plus simple et plus fonctionnelle pour « pouvoir laisser un passage », et autoriser ainsi l'utilisateur (enfin !) de cette seconde voie.

M. le Président.- Merci, Monsieur RAYMOND.

S'il n'y a pas de réaction de la part des membres du Gouvernement, nous continuons le tour de parole.

Monsieur le Vice-Président, je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur le Ministre d'Etat, grâce à vous, je vais raccourcir mon intervention. Une amélioration du trafic n'irait effectivement de pair qu'avec le transport en site propre. On ne peut que remercier le Gouvernement Princier d'avoir eu la clairvoyance de faire des réservations dans tous les chantiers récents, mais nous en étions restés à une difficulté qui semblait insurmontable à l'époque, qui était le franchissement du Vallon Sainte Dévote. A-t-on avancé sur le sujet ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Si j'ai bien compris, vous évoquez un transport en commun en site propre qui desservirait l'intérieur de la Principauté. C'est une question extrêmement difficile et nous envisageons, effectivement, d'y travailler. Sachez qu'à toute solution, il y aura des avantages et des inconvénients. Le franchissement du Vallon Sainte Dévote en est un, mais il y en a d'autres, parce que le prolongement à l'Ouest, sur le Boulevard du Larvotto, est loin d'être simple. Donc, aujourd'hui, de nombreuses solutions sont évoquées. A l'origine, la difficulté est aussi la taille de la Principauté de Monaco. Les experts indiquent bien souvent qu'un transport en commun en site propre, à l'intérieur d'une ville, se justifie à partir d'une ville de 200.000 habitants ; on en est loin, heureusement, d'une certaine manière. Donc, il faut vraiment trouver une solution qui convienne et qui apporte les services adéquats et je ne voudrais pas que nous réfléchissions dans un premier temps en termes de solutions, de tramway ou autres, mais parler plutôt en terme de facilitation du transport collectif. Quelquefois un couloir d'autobus bien placé, qui permet aux autobus de court-circuiter une queue un peu longue de véhicules puis desservir soit le Rocher, soit Fontvieille, soit Saint Roman, soit le Jardin Exotique est une solution qui présente une souplesse peut-être plus grande qu'un lien ferroviaire, si on doit parler d'une solution ferrée. Donc, aujourd'hui, beaucoup de solutions sont regardées, examinées.

Vous savez qu'à titre personnel, j'ai vécu la réalisation du tramway de Nice qui est un problème totalement différent dans une agglomération de 50.000 habitants et une ville de 250.000 habitants qui avait une utilité infiniment plus flagrante mais avec d'énormes difficultés de réalisation et je ne voudrais pas amener la Principauté de Monaco dans la moitié des nuisances qu'ont subies les Niçois au cours des dernières années. Il faut vraiment faire très attention aux études à réaliser.

Des solutions du type couloirs d'autobus prioritaires sont à étudier ; d'autres solutions sont examinées : je sais qu'avec le temps, des solutions de type aérotrain ou de train surélevé sont regardées. Je pense qu'aucune

solution n'est la panacée, qu'elles ont toutes des avantages et des inconvénients ; il faut étudier cela avec beaucoup de prudence.

M. le Président.- Nous écoutons Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Pour ne pas allonger le débat, j'ai pris note, Monsieur le Ministre, que vous faites des études, comme vient de le rappeler M. le Conseiller, dans plusieurs directions. Ceci dit, à titre personnel, je crois que si l'on veut diminuer la circulation de surface dans un pays où les gens ont la culture de la voiture, il faut leur offrir un transport en site propre performant, rapide, avec des cadences élevées. Si vous le prévoyez sous cette forme-là, alors les gens délaisseront leur voiture et apprécieront mieux le paysage.

Si vous vous contentez de bricolage, les résultats seront éphémères et n'aboutiront pas au but recherché. Améliorer des couloirs de bus, c'est très bien, mais à un moment donné, ils vont se retrouver dans la circulation. Le pays est trop petit. Alors, quelle solution trouverez-vous ? Certes chaque solution a des avantages et des inconvénients, mais si vous offrez cela, même les gens qui ont la culture de la voiture accepteront mieux ce transport.

M. le Président.- La parole est à présent à Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Même si je vous encourage vivement à réfléchir au moyen/long terme, je voudrais revenir à des considérations à plus court terme. Il y a un point que nous avons évoqué tout à l'heure : l'amélioration du transport via la S.N.C.F.. Beaucoup de salariés viennent travailler chaque jour en Principauté et beaucoup d'entre eux prennent leur voiture parce que le train ne fonctionne pas bien. A l'heure où l'on essaie de développer le covoiturage, il semble, et nous l'avons déjà à maintes reprises évoqué, qu'il y a une piste à creuser vis-à-vis de la S.N.C.F. et du transport ferroviaire actuel. Il existe des solutions pour améliorer le fonctionnement, l'information des usagers, la cadence des trains qui peuvent donner à relativement court terme des résultats intéressants. Elle ne réglerait pas tous les problèmes, évidemment, mais pour tous les salariés pendulaires, elle pourrait être une alternative intéressante.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat va vous apporter des précisions.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, Madame, vous avez raison et là, heureusement, c'est plus à court terme. Nous étudions actuellement une convention avec la S.N.C.F., RFF et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur puisqu'en France, les transports régionaux sont de la compétence régionale et effectivement, nous attendons actuellement les propositions de la S.N.C.F. qui doit nous suggérer toute une réorganisation sur cette ligne Nice-Vintimille pour avoir un véritable RER avec des fréquences toute la journée. Evidemment, cela suppose un effort important – et c'est cela que nous attendons – de la part de la S.N.C.F. qui doit nous faire des propositions, en contrepartie desquelles il nous a été demandé – mais nous y reviendrons à l'occasion de l'examen du Budget Primitif – de participer à la modernisation du matériel afin d'avoir des rames confortables et modernes qui accompagneraient toute la réorganisation de cette ligne. Donc, on travaille dans ce sens et là, j'espère qu'on travaille plus à court terme, pour les années qui viennent. Je crois que c'est très important parce que la ligne actuelle permet d'augmenter considérablement les fréquences et la qualité du transport.

M. le Président.- Merci.

Monsieur BLANCHY, vous avez la parole.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

A propos de ce chapitre, je voudrais me faire l'écho d'une bonne nouvelle parce que nous avons pu lire dans la presse, Monsieur le Conseiller de Gouvernement, que selon un nouveau mode de calcul, Monaco émettrait moins de gaz à effet de serre que ce qui avait été initialement calculé. Donc, c'est quand même une bonne nouvelle. Pouvez-vous la confirmer ? Par rapport à l'année 1990, je crois que nous n'aurions pas beaucoup d'efforts à réaliser. Est-ce une bonne nouvelle dans un sens et une mauvaise nouvelle dans l'autre, dans la mesure où nous aurions moins d'efforts à réaliser ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Ce que je peux vous indiquer, c'est que quel que soit le mode de calcul, le nombre de tonnes de CO₂ produit par la Principauté ne change pas et le calcul n'influence pas la réalité. Ce n'est que le thermomètre.

Par contre, effectivement, il y a eu depuis pratiquement 18 mois un travail de fond qui a été effectué par les Services pour essayer d'améliorer la fiabilité de nos calculs. Ceux-ci avaient été mis en place, dans le temps, il y a une dizaine d'années, de façon un peu rapide. Progressivement, les compétences,

notamment de la communauté internationale s'améliorant, ces calculs s'affinent. Ils sont délicats. En particulier pour un petit Etat comme Monaco où les problèmes d'interface avec son voisin sont très nombreux. Un exemple : dans la méthode précédente, nous calculions l'ensemble des ventes de fuel domestique qui étaient faites en Principauté de Monaco. Or, si on veut être exact, il faut retirer de ces dépenses, ceux qui sont peut-être vendus en Principauté par une entreprise monégasque, mais livrés à une maison secondaire d'un Monégasque qui habite à Roquebrune-Cap-Martin ou à la Turbie. Il faut affiner les calculs d'interface, c'est ce qui a été fait en gardant les éléments guides du Secrétariat Général de l'Accord de Kyoto qui donnent ces nouveaux résultats. Nous avons envoyé ces modes de calculs au Secrétariat Général pour leur demander leur analyse, leur avis et leur expertise sur ces sujets. Nous attendons leur retour : ils feront peut-être des commentaires et nous demanderont d'ajuster tel ou tel point. Effectivement, en fonction de ces nouveaux résultats, la situation d'émission de CO₂ à Monaco est à peu près stabilisée. Je tiens déjà à vous rassurer sur un point, c'est-à-dire que cette nouvelle méthode de calcul n'a pas été uniquement utilisée pour l'année 2005, nous avons bien entendu recalculé l'année 1995 afin d'avoir des points de comparaison. Il nous apparaît que cette méthode de calcul est plus fiable et donne un résultat plus en accord avec ce que produit réellement la Principauté de Monaco. Avec l'ancienne méthode, Monaco était l'un des pays les plus polluants, ce qui était très surprenant sachant que nous n'avons pas de grandes industries. Une simple usine de production d'aluminium produit 50 fois plus de CO₂ que toute la Principauté de Monaco. Voilà quelle est la réalité sur ces éléments de calcul.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons à présent Monsieur ROBILLO.

M. Jean-François ROBILLO.- Merci, Monsieur le Président.

Je profite du fait que pour M. CALCAGNO, ce soit son premier Budget en tant que Conseiller de Gouvernement, pour m'ouvrir d'un problème que j'avais déjà soulevé auprès de ses deux prédécesseurs. C'est ce qui concerne tout ce qui est énergie renouvelable. C'est un sujet, il est vrai, très porteur, tout le monde en parle, de beaux discours sont écrits là-dessus et finalement, on s'aperçoit qu'on en parle beaucoup mais que les conclusions ou les conséquences qui y sont apportées dans la gestion quotidienne ne sont pas énormes. Il y a un sujet qui m'intéresse plus particulièrement, c'est l'utilisation, par exemple, de l'énergie solaire, au

minimum, pour chauffer l'eau pour les douches et pour les bains. On construit des mètres carrés d'appartements domaniaux et, à ma connaissance, il n'y a pas d'appoint solaire pour l'eau chaude sanitaire. Peut-être, je ne le sais pas et vous allez nous l'apprendre, mais en tout cas, vous n'en n'avez pas fait la publicité et c'est dommage. Et si ce n'est pas le cas, je pense que ce serait intéressant de se tourner vers ce mode-là de chauffage par le solaire, d'utilisation de piles solaires pour produire de l'électricité. Nous avons parlé, à l'époque, avec M. TONELLI, de la géothermie, mais c'est à horizon beaucoup plus lointain. Je pense qu'il faudrait essayer, même si la rentabilité actuelle n'est pas évidente – parce que c'est un argument que vous pouvez me retourner facilement – pour Monaco, en terme d'économie, je pense que pour l'image de Monaco et dans le contexte du Protocole de Kyoto, c'est une voie intéressante pour dire qu'à Monaco, on peut faire des opérations-pilotes pour chauffer de l'eau sanitaire, par exemple, en utilisant de l'énergie solaire. C'est vrai que la plupart des constructions ont été faites sur Fontvieille et on a toujours dit que c'était l'usine d'incinération qui produisait le chaud et le froid sur Fontvieille, c'est donc vrai que ce n'est pas rentable. Mais nous sommes tous en train de poser la question de savoir jusqu'à quand notre usine va fonctionner, donc il faut bien se poser la question de savoir ce que nous allons faire après : va-t-on mettre simplement des convecteurs ou des cumulus pour chauffer notre eau chaude sanitaire ou est-ce qu'on va essayer des solutions autres ?

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Docteur, la question que vous venez de soulever est effectivement particulièrement importante. La question des changements climatiques, vous le savez, sur le plan mondial, est une question majeure. Je pense que la prise de conscience de l'ensemble des populations et des décideurs sur ce sujet progresse notablement et il est sage de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier et de ne penser que pétrole et énergie non renouvelable. Il est donc important d'avoir une attitude raisonnable et de développement durable vis-à-vis de ce point.

Vous avez évoqué la question de la rentabilité économique ou financière. Vous avez raison, c'est un point que nous devons avoir constamment en tête parce que l'argent a un prix, si je peux dire, et il ne peut pas être gaspillé. Néanmoins, dans ces domaines-là, je crois que les notions de développement durable doivent être prioritaires et nous devons réellement parler

d'investissement à très long terme ; je pense que la Principauté se doit – vous l'avez rappelé – d'être un modèle dans ce domaine – notre Prince Souverain nous l'a demandé – et d'envisager cette rentabilité à long terme. Il ne s'agit pas d'économiser sur un an, deux ans et cinq ans, mais bien de penser à la Principauté que nous allons léguer à nos enfants, voire à nos petits-enfants. Donc, des démarches doivent absolument être faites.

Il ne s'agit pas de dire que rien n'a été fait dans le passé, vous avez vous-même signalé l'unité d'incinération des ordures ménagères et là, nous avons un système qui permet à la fois de traiter les ordures ménagères et de produire de l'énergie. Ce qui est une excellente chose qui doit être maintenue, tout en polluant le moins possible. Dès le début de l'année 2007, nous aurons un système qui sera vraiment un des plus performants en Europe et dans le monde.

Il nous faut continuer et progresser dans le domaine de l'utilisation des énergies dans les bâtiments, notamment, et la première préoccupation, avant d'utiliser des énergies renouvelables, c'est de consommer un peu moins et là nous avons encore de bons progrès à faire. Par exemple en termes d'isolation. Il faut des bâtiments qui soient conçus pour – comme le faisaient les anciens – se protéger du soleil, faire des ouvertures un peu plus petites. Aujourd'hui on exige d'avoir une vue, mais il y a des compromis à trouver, et je pense que des bâtiments correctement isolés sont une bonne solution. Ceci étant fait, le besoin d'énergie est une constante. La Principauté est en pointe dans le domaine des pompes à chaleur. Elles ne sont pas non plus une panacée, il y en a je crois 52 ou 57 dans la Principauté et c'est une performance tout à fait remarquable. Celles-ci permettent d'utiliser la différence de température entre l'air ambiant et cette grande masse thermique inertielle qu'est l'eau de mer pour, l'hiver, produire de la chaleur et, l'été, produire de la fraîcheur. Cela permet d'économiser de 30 à 40 % d'énergie. Il faut continuer dans les bâtiments publics.

Vous évoquez la question de l'énergie solaire : soit la thermique, pour produire de l'eau chaude, soit la photovoltaïque. Cette solution se heurte à des problèmes d'architecture et d'esthétique. L'on ne voudrait pas que la Principauté soit couverte de panneaux solaires, même si nous devons trouver des espaces pour en accueillir, les bâtiments publics doivent montrer l'exemple dans ce domaine. Nous aurons l'occasion d'en discuter lors des réunions du Budget Primitif, nous vous proposerons une ligne de crédit pour faire des études concernant la géothermie. Il est possible, je ne peux pas aujourd'hui vous le dire, que nous trouvions des zones de chaleur à 500 mètres ou à 1 kilomètre sous terre en Principauté et

une étude sera faite, dans un premier temps sur papier, pour vérifier s'il y a des opportunités géologiques et, peut-être dans un deuxième temps, sous sondage, si les études sur papier sont positives. Donc, oui, c'est un problème essentiel, il faut que nous y travaillions et nous y travaillerons avec les acteurs de la construction, les architectes, les promoteurs, les constructeurs, pour avoir des bâtiments qui soient plus HQE (Haute Qualité Environnementale) et c'est quelque chose qui doit se transformer dans les années à venir, dans une norme, dans un règlement. Mais là encore, je pense que l'Etat ne doit pas régler sans au préalable étudier, concerter, dialoguer. Nous avons un dispositif de dialogue avec les acteurs de la construction. Je vous en rendrai compte régulièrement.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Nous écoutons à présent Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, votre Département devrait se pencher sur les causes d'un coût de construction aujourd'hui très élevé en Principauté. Nous avons évoqué cette question à l'occasion du dossier sur l'accession à la propriété et nous avons constaté que les prix de revient pour l'Etat des immeubles domaniaux, donc les prix de vente pour les nationaux, étaient de 4.000 à 4.500 € par m². Dernièrement, le Gouvernement s'est réjoui d'un prix de revient de 6.000 € par m² pour les appartements qui seront réalisés dans la tour de l'Annonciade. Loin d'être satisfait, je me demande à ce stade à qui profite cette inflation soudaine dont mes compatriotes seront les financiers lorsqu'ils voudront acheter ces appartements. D'importantes économies seraient réalisées si le Service des Travaux Publics disposait de compétences propres au lieu d'avoir recours en permanence à des bureaux d'études qui nous font prendre des vessies pour des lanternes.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- C'est une question complexe et délicate. On a là le bien et le mal qui se frottent. C'est vrai : le coût de la construction est plus élevé en Principauté de Monaco. Ça peut se comprendre d'une certaine manière. Il est quand même beaucoup plus difficile de construire en Principauté de Monaco que de construire dans un pays qui a un peu plus de place, un peu moins de problèmes géologiques. Donc, sincèrement, dans ces 40 % de surcoût que vous évoquez, il y en a une bonne partie qui sont explicables pour des raisons techniques.

Il y a une autre raison également, qui est que nous préférons – je pense que c'est compréhensible et que le Conseil National ne nous contredira pas – essayer de travailler avec des entreprises qui sont à Monaco, qui sont détenues par des Monégasques et où les employés sont des Monégasques et travaillent avec du matériel monégasque. A ce titre-là, on donne – c'est tout à fait légitime – un avantage concurrentiel et sans parler du plombier polonais, si on ouvrait entièrement notre marché à toutes sortes d'entreprises qui viendraient s'installer, faire leurs chantiers, travailler avec du matériel étranger, des employés étrangers qui ne cotiseraient pas aux Caisses d'Allocations Retraites, aux Services Sociaux et autres, on aurait sans doute un prix de la construction qui serait plus bas. Donc, c'est vrai que la spécificité monégasque, la limitation de la taille de la Principauté induisent sans doute un certain nombre de surcoûts ; c'est un équilibre qui est difficile à tenir. Mes prédécesseurs ont toujours essayé de garder – avec succès – cet équilibre sur cette ligne relativement mince, en essayant de garder des coûts de travaux compétitifs. La qualité des travaux réalisés, et d'une certaine manière le coût relativement bien contrôlé de ce qui est fait, doit être porté à leur crédit, mais dans une particularité qui est que nous travaillons dans un petit Etat, où le coût est plus élevé. De plus, lorsqu'il y a des périodes de creux, la question « faut-il intégrer les gens dans les Services des Travaux Publics et avoir un vrai bureau d'ingénierie ? » peut se poser, en sachant que quelques fois ils seront très occupés parce qu'ils travailleront sur une spécialité maritime et que, d'autres fois, ils resteront 5 ou 10 ans sans faire de travaux maritimes et la spécialité ne sera alors pas utilisée ; trouvera-t-on des fonctionnaires monégasques qui auront toutes ces cartes et ces compétences ? Aujourd'hui, si vous en connaissez, je veux bien les rencontrer, les recruter, ils seront les bienvenus et je trouverai, avec l'aide du Ministre d'Etat, un ou deux postes que le Ministre m'ouvrira. A l'heure actuelle, nous avons un gros manque de ce côté-là. Donc, c'est une question qui est certes, importante mais qui nécessite d'être appréhendée avec beaucoup d'équilibre.

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, je vous en prie.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Bien sûr.

Quand je parle de compétences propres, je ne parle pas forcément de compétences monégasques dont nous ne disposons pas dans certains domaines particulièrement techniques.

Maintenant, je suis satisfait que vous preniez en considération la participation des entreprises

monégasques, parce que c'est un sujet sur lequel je suis intervenu très souvent et je pense qu'il faudrait que ce soit une réalité. L'attribution de travaux en maîtrise d'ouvrage déléguée ou bien après appel d'offres, impose au Service des Travaux Publics de vérifier les conditions de sous-traitance et la qualité de ces mêmes sous-traitants. Ces contrôles, destinés à favoriser les entreprises monégasques, ne sont jamais effectués. Nous sommes en droit de nous demander dans quel pays nous sommes. En réalité, nous vivons dans un système de répartition des travaux entre promoteurs et entrepreneurs de la place. Certains redistribuent une partie de leur « butin » aux entreprises monégasques, mais la plupart font bénéficier leurs compatriotes étrangers de cette manne.

M. le Président.- Je souhaite revenir un très bref instant sur l'intéressant débat – et on n'en a pas eu souvent l'occasion depuis le début de la législature en séance publique – concernant l'amélioration des transports en Principauté. Après avoir fait une proposition à long terme, avec les parkings de dissuasion, dont j'ai bien conscience qu'elle prendra beaucoup de temps à être réalisée, je voudrais revenir sur une mesure toute simple, applicable demain matin, si vous en avez la volonté. Une mesure encore plus simple même que ce que disait tout à l'heure notre Collègue Anne POYARD-VATRICAN sur les transports ferroviaires où là on dépend quand même de la S.N.C.F. et de négociations avec le Conseil régional de la région PACA – même s'il faut avancer là aussi car c'est la diversité des solutions qui permettra de régler le problème et non pas une seule. Je veux parler de l'amélioration de notre système d'abonnements et de la baisse des tarifs des autobus. Parce que autant ça fonctionne bien pour les scolaires, autant aujourd'hui, avec les multiscartes, on n'a pas vraiment une solution d'abonnement à tarif intéressant pour les résidents de Monaco. On a vu le succès de la journée gratuite récemment où la fréquentation a été très élevée. Bien sûr, il ne s'agit pas de rendre le bus gratuit toute l'année, on l'a dit aussi longuement en séance privée, mais il s'agit de permettre à ceux qui hésitent encore et qui ont envie d'utiliser davantage le bus, d'avoir vraiment un abonnement simple et beaucoup plus intéressant au niveau du prix qu'actuellement. Cela ne dépend vraiment que de Monaco, Monsieur le Conseiller, et vous avez d'excellentes relations avec la Compagnie des Autobus de la Principauté. S'il vous plaît, vraiment, mettez en œuvre cette solution et je crois qu'on peut imaginer, pourquoi pas, par exemple au 1^{er} janvier 2007, que ce soit quelque chose de réaliste. Pouvez-vous nous le confirmer ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Oui, Monsieur le Président, nous avons eu de longs débats sur le sujet en séance privée et nous avons ressenti effectivement que l'ensemble des Conseillers venait supporter les propositions du Gouvernement dans ce sens. Nous y travaillons avec force et vigueur avec la Compagnie des Autobus de Monaco qui, aujourd'hui, est le concessionnaire, donc de toute façon, ils font ce que l'Etat leur demande de faire, en particulier en matière de grille tarifaire. J'espère bien que nous pourrons proposer et décider une nouvelle grille tarifaire pour le 1^{er} janvier 2007 qui, non seulement, prévoit une baisse significative des coûts, mais la mise en place de formules d'abonnement qui rendent le transport par autobus naturel et un mode privilégié, prioritaire et facile pour les résidents, les Monégasques et les travailleurs monégasques.

M. le Président.- Nous vous en remercions par avance, ce sera une très bonne mesure.

Madame FAUTRIER souhaite intervenir.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir sur le sujet du bus. On était en train d'en parler avec mon Collègue SPILLOTIS-SAQUET. Puisqu'on vient de recevoir le renouvellement de la vignette automobile, on se disait que ce serait peut-être une bonne idée, en même temps que le renouvellement pour la vignette automobile, d'envoyer justement une proposition d'abonnement annuelle, pour le bus, avec une carte qui pourrait être payée une seule fois par an et renouvelée tous les ans, comme la vignette. Ça pourrait ainsi toucher tout le monde. Voilà, c'est une proposition qui vient d'être faite sur le siège, donc je vous en fais part.

M. le Président.- C'est une bonne idée qu'il faut étudier.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- La possibilité d'un abonnement annuel est étudié très sérieusement et je l'espère, pourra faire partie des services proposés et non imposés, tout de même.

M. le Président.- Merci.

Je voudrais remercier M. Claude CELLARIO d'avoir initié cet intéressant débat.

Monsieur BLANCHY souhaite à nouveau intervenir.

M. Bruno BLANCHY.- Je voudrais revenir sur ce que disait M. SPILLOTIS-SAQUET.

Monsieur le Conseiller, vous évoquiez tout à l'heure, en ce qui concerne les marchés publics, le fait que finalement nous avons à faire à un parc restreint d'entrepreneurs. Ce que je veux dire, c'est que cela peut créer la tentation chez certains de s'entendre sur les prix et je pose alors la question suivante : le Service des Travaux Publics a-t-il suffisamment de moyens pour contrôler, au moment de l'ouverture des enveloppes, la véracité des prix proposés ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Là-dessus, il faut être très vigilant, parce que ça fait partie du métier de tous les maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, de vérifier la réalité du prix des prestations et quelquefois – et pas qu'à Monaco – on le voit bien dans les commissions de concurrence soit françaises, soit européennes, qui imposent des pénalités de plusieurs centaines de millions d'euros aux cimentiers et aux entrepreneurs. Les entreprises ont tendance à se téléphoner. Je ne pense pas que Monaco soit pire qu'un autre marché de ce côté-là, mais la procédure encadre quand même et met des garde-fous. Nous préparons un projet, nous travaillons soit en interne, soit avec l'aide d'un bureau d'études ou un architecte sur l'estimation des travaux, puis un appel d'offres est lancé, l'estimation est connue par les Services de l'Administration, une ouverture des prix est faite et à ce moment-là, on compare les résultats avec l'estimation de l'Administration et si les résultats sont significativement supérieurs à l'estimation qui a été faite par le professionnel – que ce soit l'architecte, le bureau d'études ou le fonctionnaire du Service – on essaie de comprendre si on s'est trompé – ça arrive – ou si on nous mène un peu en bateau. Dans ce dernier cas, je crois qu'il faut accepter, quelquefois, de déclarer un appel d'offres infructueux, de prendre trois mois de retard pour reprendre un projet, le modifier, ouvrir la concurrence et relancer un appel d'offres. Voilà le métier tel qu'il est fait habituellement et, à mon avis, tel qu'il doit continuer à être fait.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Après ce long débat sur cet important chapitre « Conseiller de Gouvernement » du Département de l'Équipement et de l'Environnement...

Monsieur Daniel RAYMOND souhaite dire un dernier mot.

M. Daniel RAYMOND.- Non, c'est une pointe d'humour.

Pour ce qui est du retard, on n'a pas besoin... « d'avoir des appels d'offres infructueux » !

(Rires).

M. le Président.- Je mets donc ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 75 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 76 – TRAVAUX PUBLICS

376.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	<u>255.000</u>
-----------------------------------	---	----------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 76 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 77 – DEUC – URBANISME

377.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	<u>80.000</u>
-----------------------------------	---	---------------

377.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	-	<u>12.600</u>
--	---	---------------

	-	<u>92.600</u>
--	---	---------------

M. le Président.- Monsieur NOTARI, je vous en prie.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Permettez-moi d'intervenir sur cette ligne mais cela ne concerne pas que la DEUC.

Il n'est pas dans mes habitudes de parler sur des sujets qui me touchent de si près, mais en le faisant cette fois-ci, je me fais surtout le porte-parole d'un grand nombre de mécontents.

Ces mécontents sont de mon milieu professionnel mais aussi ce sont tous ceux qui participent à l'acte de bâtir pour quelque raison que ce soit, principalement commerciale.

En effet, si je reprends le contenu du discours d'Avènement de S.A.S. le Prince Albert II, il était bien clair que la Principauté devait rendre son économie plus dynamique. Je pense que ce message n'est pas clair pour tout le monde.

Il semble qu'à l'intérieur des Services, il existe toujours des fonctionnaires zélés – ce n'est heureusement pas le cas de tous – qui appliquent à la lettre des règlements désuets qui mettent des bâtons dans les roues des investisseurs sous le prétexte d'instructions qu'ils auraient reçus de leurs Directions.

Alors, entre ce que nous concevons tous, à savoir une précision dans le montage des dossiers de demande d'autorisation (de construire ou d'exercer) légitime en regard du respect de la législation, des normes en vigueur, de l'hygiène, des droits du travail, des libertés d'autrui et autres raisons évidentes et le fait que ces investisseurs soient découragés pour des motifs bien futiles, j'ai de la peine à comprendre.

Je prendrai trois exemples pour imaginer mes propos :

- Le refus d'installer une caisse de banque pour la raison que le caissier ne voyait pas dehors et se trouvait enfermé. N'est-ce pas la destination même d'une caisse de banque d'être sécurisée et au caissier d'être enfermé pour des raisons évidentes de sécurité ? Monaco serait donc si sûr que l'on pourrait mettre les caissiers au grand air.

- Le refus d'installer des cabines de traitement parce que le plafond est trop bas de quelques petits centimètres pour des raisons techniques, alors que les personnes traitées sont allongées pour de brèves périodes de traitement dans la pénombre. Et ce, alors même que dans un restaurant qui vient d'ouvrir – je sais, je suis grand – je ne peux même pas tendre les bras en l'air, avec tout ce que cela comporte dans un lieu public.....

• On m'a lu dernièrement une lettre de l'Administration refusant l'installation d'une galerie d'art sous prétexte que les vitrines étaient cachées par des plantations. Je pense que les gestionnaires sont assez grands pour en juger eux-mêmes.

Doit-on décourager ces investisseurs qui ont du mal à trouver des locaux et qui, lorsqu'ils ont la chance d'enfin y accéder, se voient obligés de neutraliser des surfaces qui leurs seraient utiles et qui leur coûtent cher ?

Doit-on continuer d'appliquer des règlements (Règlement de voirie qui a plus de 40 ans) obsolètes qui ne tiennent pas compte de l'évolution des techniques de traitement de l'air, de l'utilisation des nouveaux matériaux etc... ? Doit-on continuer à appliquer des procédures obsolètes dans les autorisations commerciales ? Mais je dois faire bref car le temps me manque pour continuer à développer mes arguments. La réflexion, elle, est longue et doit être engagée pour moderniser nos structures économiques sans faire des victimes innocentes qui souvent dépendent d'un état des lieux existant et qui ne souhaitent que développer une activité indispensable à notre pays.

M. le Président.- Merci, Monsieur NOTARI.

Nous allons écouter Monsieur BORDERO avant de donner la parole au Gouvernement.

M. Alexandre BORDERO.- M. NOTARI a parlé du règlement de voirie qui a 40 ans et je complète par le règlement d'hygiène et de sécurité du travail dont l'Ordonnance date de 1948 et qu'on applique aussi dans les dossiers d'instruction.

M. le Président.- Nous nous sommes entretenus, Monsieur le Conseiller, tous les deux, il y a quelque temps, de ces questions. C'est vrai qu'il y a une modernisation de nos règlements dans tous ces domaines à mettre en œuvre et, peut-être, pour le moment, quelque souplesse à avoir dans leur application tant qu'on ne les aura pas modernisés. Je crois que vous y réfléchissez. Nous vous écoutons.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- On peut toujours voir le verre à moitié vide ou à moitié plein.

L'instruction des dossiers d'urbanisme est une affaire délicate et je ne prétendrai pas ici que tout est fait parfaitement et qu'à tous les niveaux de l'Administration, on trouve des personnes qui soient capables de connaître parfaitement les solutions techniques, de connaître parfaitement l'ensemble des

arguties juridiques et administratives et en plus, d'avoir un sens politique et économique holistiques de la Principauté de Monaco pour savoir que, quelquefois, une galerie qui est partiellement cachée par quelques espaces verts peut néanmoins être acceptable. Donc, des erreurs, il y en a certainement.

A d'autres moments, il est indispensable de savoir également garder le respect de la loi et c'est vrai que si j'écoute mon sens économique, quand un dossier d'urbanisme propose un projet avec une hauteur de plafond à 2,67 mètres et que la loi dit 2,70 mètres, l'entrepreneur que je suis aurait tendance à dire « mais 3 centimètres, qu'est-ce ? Allons, avançons ! ». La loi dit 2,70 mètres. Pourquoi ? Parce qu'à Monaco, on a le droit de demander une certaine qualité d'habitation, un certain luxe – indépendamment des questions de renouvellement de l'air, d'ailleurs – et que les gens préfèrent vivre dans 2,70 mètres plutôt que dans 2,50 mètres de plafond. Alors, on a fixé à 2,70 mètres. Si le règlement avait fixé à 2,67 mètres, je ne pense pas que cela aurait été catastrophique, mais le règlement dit 2,70 mètres et, à titre personnel, je n'ai aucune autorité pour dire, en tant que Conseiller de Gouvernement : « la loi dit 2,70 mètres et moi, je dis que 2,67 mètres, c'est acceptable ». Malheureusement, la loi s'applique à tous et en premier lieu aux Conseillers de Gouvernement. Donc, il faut rester respectueux de la loi, ce sont des règles. Je cite celle-là parce qu'effectivement, nous avons eu dernièrement quelques dossiers bien connus par les architectes ; tous ceux en tous cas qui travaillent ici depuis de nombreuses années et qui ont l'expérience, savent que c'est une règle monégasque et font tout pour la respecter dès l'origine des travaux et il me semble utile de respecter notre corps de loi.

Voilà ce que je souhaitais pouvoir vous dire.

M. le Président.- Monsieur NOTARI, je vous en prie.

M. Fabrice NOTARI.- Monsieur le Conseiller, mes propos n'étaient surtout pas de violer la loi, au contraire, il faut l'appliquer, vous avez tout à fait raison, mais les règlements aujourd'hui nous obligent, pratiquement toujours, très souvent à des dérogations et c'est là-dessus qu'il y a un problème d'interprétation parce que quelquefois elles sont accordées et parfois elles ne le sont pas. Pourtant, ce sont souvent dans des cas où ça paraît évident parce qu'il y a une retombée de poutre, un tuyau ou autre déjà existant, alors on ne donne pas l'autorisation et dans d'autres cas, comme par exemple ce restaurant où je ne pouvais même pas tendre la main alors que c'est un lieu public où il y a beaucoup de monde, de la fumée... C'est sur cela qu'il y a quelque chose à faire tant qu'on n'a pas un règlement qui soit

modernisé et qui tienne compte de l'évolution de la société actuelle.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- On essaie d'accorder des dérogations au compte-gouttes, parce que des dérogations doivent rester des dérogations et ne pas devenir des habitudes. Des dérogations doivent se justifier par une obligation technique et par un intérêt général pour la Principauté de Monaco et non pas pour le profit d'un intérêt particulier ; donc, ça doit être examiné. Nous en discutons souvent, l'instruction est faite par le Service de l'Urbanisme, les discussions ont lieu en Comité Consultatif de la Construction ; à ce Comité, le Conseil National, la Mairie, l'Ordre des Architectes sont représentés parce qu'il n'est pas toujours très simple, sur le siège, de juger des opérations complexes qui sont déjà pré-instruites, mais je peux vous témoigner que, chaque fois et tous les mois, il y a des discussions qui durent plusieurs heures, qui sont faites par des professionnels et dans une vraie volonté de bien faire, notamment vis-à-vis de cette question des dérogations.

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 78 – AMENAGEMENT URBAIN – VOIRIE

378.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 53.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 78 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 79 – AMENAGEMENT URBAIN – JARDINS

379.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 110.000

M. le Président.- Monsieur Daniel RAYMOND souhaite intervenir.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Je souhaiterais sur ce sujet-là faire part au Gouvernement de notre satisfecit sur la qualité des jardins et la manière avec laquelle vous entretenez avec beaucoup de rigueur et régularité l'ensemble des zones vertes de la Principauté qui sont dans les propos de tous les touristes qui visitent notre pays et qui en font l'éloge. Je voulais vous en féliciter et vous dire combien cette démarche est sensible vis-à-vis de la population de

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller. Nous vous faisons confiance pour appliquer tout cela avec intelligence, dans le respect de la loi.

Monsieur Daniel RAYMOND, je vous en prie.

M. Daniel RAYMOND.- Je crois qu'il y a une petite nuance à apporter, Monsieur le Conseiller, c'est que tous les dossiers ne passent pas au Comité Consultatif de la Construction. Vous délivrez de nombreuses autorisations directement dans votre Service. Je pense qu'il s'agit de dossiers qui sont traités dans ce cadre-là.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 77 est adopté.

Monaco qui en profite, bien sûr, mais aussi vis-à-vis des visiteurs qui passent par chez nous, pour des raisons touristiques.

Merci.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Merci, Monsieur le Conseiller National. Je le prends avec intérêt d'autant plus que je n'y suis pour rien, que tout l'honneur arrive à mes prédécesseurs et à M. Jean-Luc VAN KLAVEREN, Chef du Service de l'Aménagement Urbain, qui fait effectivement un travail extraordinaire.

M. le Président.- Absolument.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 79 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 84 – POSTES ET TELEGRAPHES

384.000 – POSTES ET TELEGRAPHES	+	<u>608.900</u>
---------------------------------------	---	----------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 84 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 85 – SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION

385.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	68.000
-----------------------------------	---	--------

385.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	+	17.500
---	---	--------

385.050 – ENTRETIEN & AMELIORATION.....	-	<u>95.000</u>
---	---	---------------

	-	<u>145.500</u>
--	---	----------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 85 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 86 – SERVICE DES PARKINGS PUBLICS

386.000 – PARKINGS PUBLICS	+	<u>24.100</u>
----------------------------------	---	---------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 86 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 87 – AVIATION CIVILE

387.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	1.000
------------------------------------	---	-------

387.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	+	<u>3.400</u>
--	---	--------------

	+	<u>4.400</u>
--	---	--------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 87 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 88 – BATIMENTS DOMANIAUX

388.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	<u>30.000</u>
-----------------------------------	---	---------------

M. le Président.- Monsieur Daniel RAYMOND, Président de la Commission du Logement.

M. Daniel RAYMOND.- Au titre de ce chapitre, je souhaiterais, Monsieur le Conseiller, rappeler – ça devient une rhétorique sur tous les Budgets – l'urgence avec laquelle nos compatriotes qui ne sont pas logés ont besoin de pouvoir entrer dans leur logement lorsqu'il leur est attribué. Comme vous le savez, les Bâtiments Domaniaux interviennent dans la réhabilitation et dans la remise en état des logements anciens lorsqu'il y a un changement de locataires. Les délais sont extrêmement longs ! M. le Conseiller TONELLI, je crois, s'était déjà occupé de relancer la machine pour que les choses aillent un peu plus vite. Nous sommes gênés par ces retards. Par ailleurs, nous avons attribué récemment une quantité importante de logements et nous ne sommes toujours pas en connaissance du résultat de ces attributions, en particulier pour les localisations qui ont été déjà arrêtées par le Service de l'Habitat ; nous n'avons pas également le retour des refus.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- On va regarder, Monsieur le Conseiller.

M. Daniel RAYMOND.- Nous avons une réunion sur les Grands Travaux, je crois, le 6 novembre ?

M. le Président.- Oui, la date est fixée.

M. Daniel RAYMOND.- On va pouvoir en parler, alors.

M. le Président.- Une réunion de l'ensemble du Conseil National avec le Gouvernement, le 6 novembre, sera consacrée uniquement à ce thème des grands travaux en Principauté.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets donc ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 88 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 89 – DEUC – ENVIRONNEMENT

389.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	8.000
389.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	+	<u>10.000</u>
	+	<u>18.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 89 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 90 – DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES

390.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	<u>135.000</u>
-----------------------------------	---	----------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 90 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 91 – AMENAGEMENT URBAIN ASSAINISSEMENT

391.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	<u>11.000</u>
-----------------------------------	---	---------------

M. le Président.- Monsieur RAYMOND souhaite intervenir.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

A ce niveau-là, je n'interviendrai que pour une seule chose : les odeurs. Nous traversons Monaco et nous avons des odeurs pestilentielles et en particulier, dans le quartier de Fontvieille. Ça devient très pénible. Je me doute de l'origine, mais si vous pouviez faire quelque chose, Monsieur le Conseiller, dans ce sens, tout le monde en sera ravi et à contresens aussi !

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, vous avez une idée des origines ?

(Rires).

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Ça vient bien évidemment des tuyaux d'assainissement, mais il faut que je regarde cette question. J'ai effectivement noté et senti à bien des endroits des odeurs. La qualité de l'air que nous respirons fait également partie de la qualité environnementale, donc c'est un point que nous devons voir.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 91 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 92 – CONTROLE CONCESSIONS ET TELECOMMUNICATIONS

392.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	25.000
392.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	+	<u>6.900</u>
	-	<u>18.100</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 92 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 93 – DIRECTION DE LA PROSPECTIVE ET DES ETUDES D'URBANISME

393.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	<u>20.000</u>
-----------------------------------	---	---------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 93 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

G. SERVICES JUDICIAIRES

CH. 95 – DIRECTION

395.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	60.000
395.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	+	<u>12.000</u>
	-	<u>48.000</u>

M. le Président.- Monsieur Claude CELLARIO demande la parole.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, vous n'êtes pas sans savoir que deux Substituts du Procureur Général sont absents pour cause de maladie au Parquet Général. En séance privée, lors d'une question posée sur cette situation, vous nous avez informés que l'absence pour maladie des deux magistrats du Parquet était temporaire et que la reprise du travail était prévue courant octobre. Nous sommes aujourd'hui le mercredi 25 octobre 2006, c'est-à-dire que nous arrivons à la fin du mois. Pouvez-vous me confirmer que ces deux magistrats ont bien repris leur travail ou avant le 31 octobre le reprendront ?

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous avais donné une précision. Je vous rappelle que le Ministre d'Etat que je suis n'a de compétence dans ce domaine que pour les inscriptions budgétaires et la gestion financière et que je n'ai pas à intervenir sur le fonctionnement de la Justice. Simplement, ce que je vous avais indiqué en séance privée étaient des informations qui m'avaient été communiquées à votre intention par le Directeur des Services Judiciaires ; il ne m'a pas communiqué d'autres informations. Je crois savoir cependant que les personnes en question – et c'est un problème, là aussi, où je ne suis pas compétent puisqu'il est médical – ont des prolongations de congé maladie. C'est tout ce que je peux en dire et je n'ai pas à porter de jugement sur leur état de santé qui relève du corps médical, ni sur le fonctionnement du Parquet qui relève de la Justice.

M. le Président.- Dans le prolongement, Monsieur CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Monsieur le Ministre, bien sûr, j'ai bien compris votre position et je la partage. Moi non plus, je n'ai pas de commentaire à faire. Simplement, Monsieur le Ministre, je voudrais dire ici, en séance publique, que le Parquet est amputé de deux personnes sur cinq et, évidemment, chacun jugera si cela est acceptable pour une bonne Justice.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Une précision complémentaire, parce que là aussi, je me retrouve indirectement compétent dans les relations avec la France. Le poste de Substitut général, la vacance en a été publiée et je pense que très rapidement, des propositions seront faites pour la nomination d'un Substitut général.

M. le Président.- Pour ceux qui ne maîtrisent pas parfaitement les arcanes de la Justice, il s'agit d'autre chose, ce ne sont pas les deux postes dont a parlé M. CELLARIO. C'est un troisième poste.

M. Claude CELLARIO.- Bien sûr, Monsieur le Ministre, nous sommes bien d'accord, ce n'est absolument pas le même poste, puisque vous aviez déjà précisé qu'il y avait eu des discussions.

M. Jean-Pierre LICARI.- Vous voulez dire Procureur Général ou Premier Substitut ? Parce que Substitut général, ça n'existe pas.

M. le Président.- Voilà, le terme exact de la fonction dont vous avez parlé est Premier Substitut du Procureur Général, alors que les deux postes dont a parlé M. CELLARIO sont des postes de Substitut du Procureur Général. Voilà, pour une bonne compréhension.

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je tiens à profiter de ce chapitre pour vous faire part de ma surprise et au-delà, de l'étonnement général qu'a suscité votre intervention dans la sphère du pouvoir judiciaire à l'occasion de l'affaire HOBBS-MELVILLE. En adressant une lettre de recommandation au Président du Tribunal correctionnel et en lui indiquant quels témoins celui-ci pourrait entendre ou ne pas entendre et en empêchant de Hauts Fonctionnaires et Membres du Gouvernement cités à comparaître d'apporter au débat leur témoignage, vous avez violé le principe de séparation des pouvoirs. Séparation des pouvoirs qui devient la règle lorsque, lors de nos dernières réunions privées, vous nous dites ne pas avoir à porter de jugement sur le bon fonctionnement de la Justice et du Parquet Général, compte tenu du cadre institutionnel monégasque que vous nous avez rappelé à l'instant. Remarquez, je trouve qu'il y a une certaine logique. Vous ne pouvez pas, dans un premier temps, changer le cours des débats et ensuite juger du fonctionnement de la Justice. Alors que notre Souverain fait de l'éthique une valeur cardinale de la Principauté, je trouve que le Gouvernement rame à contre-courant. Cette ingérence de l'Etat dans le pouvoir judiciaire me paraît parfaitement inacceptable et je pense que si elle veut rester crédible, notre Justice doit être indépendante.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous dirais, Monsieur le Conseiller National, que votre intervention m'étonne et qu'elle repose sur une information quelque peu imprécise, car je me veux, et j'ai toujours été, scrupuleusement respectueux de la séparation des pouvoirs. Ce que vous indiquez était de ma compétence, car je vous rappelle que quand un avocat demande à entendre tel fonctionnaire de l'Etat sous mon autorité pour témoigner, il appartient au Ministre d'Etat – c'est son pouvoir, ce n'est pas une ingérence – de l'autoriser formellement, par écrit, et de le notifier au Président du Tribunal, ceci est un pouvoir qui me revient. De la même manière que si vous citez un Conseiller de Gouvernement, la question doit être posée au Gouvernement qui autorise un témoin à aller devant le Tribunal. Ceci est justement la séparation des pouvoirs, parce que moi, je ne me mêle pas du pouvoir judiciaire, mais je suis responsable du pouvoir exécutif. Alors que le pouvoir judiciaire n'interfère pas dans le pouvoir exécutif et je sais qui sont les fonctionnaires ou les Conseillers de

Gouvernement qui ont traité les affaires à un moment déterminé, mes Services me le disent. Donc, je dois informer le Président du Tribunal de quelles sont les personnes qui, au nom de l'Administration et au nom du Gouvernement, ont, à un moment ou à un autre, eu à connaître d'une affaire. C'est ça, la séparation des pouvoirs. C'est le pouvoir exécutif qui respecte le pouvoir judiciaire et le pouvoir judiciaire qui respecte le pouvoir exécutif. Je vous dis tout de suite qu'il ne me serait jamais venu à l'idée de refuser n'importe quel témoin à un magistrat. Lorsque vous êtes cité, à la demande d'un avocat, comme témoin, vous avez tout de même la liberté, en tant que responsable de l'Administration, de dire : « Excusez-moi, ce n'est pas telle personne qui a instruit ce dossier, mais c'est telle autre ». Voilà, c'est tout ! Toute cette affaire a été déformée, grossie, transformée. Il s'agissait d'une information et de l'exercice d'un pouvoir que j'étais obligé d'exercer, car un fonctionnaire ne peut pas s'en aller à la demande d'un avocat devant le Tribunal, sans l'autorisation du Ministre d'Etat. La loi est ainsi ! On a raconté des histoires autour de ce fait, croyez-moi, je suis rigoureusement respectueux du pouvoir judiciaire et je ne me mêlerai jamais d'une affaire qui relève de la Justice.

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, puis M. LICARI qui attend la parole.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- La presse s'est largement répandue sur cette affaire et je pense que notre Justice n'en est pas sortie grandie parce que, malgré tout, votre intervention semble avoir faussé le cours du procès.

M. le Président.- Monsieur LICARI, je vous en prie.

M. Jean-Pierre LICARI.- Sans m'immiscer dans le débat, je voudrais tout de même rappeler à tout le monde qu'il n'y a pas de séparation des pouvoirs à Monaco puisque le Prince a tous les pouvoirs, le pouvoir législatif étant partagé avec le Conseil National. Il y a simplement une séparation de fonctions, au titre de l'article 6 de la Constitution et le principe de la Justice déléguée, ce qui revient à peu près au même que l'indépendance du pouvoir judiciaire.

M. le Président.- Encore une intervention sur ce chapitre « Direction des Services Judiciaires », Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je pense que dans cette affaire, il ne faut pas négliger l'impact médiatique et j'imagine vis-à-vis de l'extérieur l'image qui en a été donnée, car nous sommes sous les feux de la rampe. Même si toutes les actions ont été faites, si je vous entends, en toute légalité, elles peuvent ne pas avoir été perçues comme telles. Il est difficile, d'un côté, de prôner l'éthique et d'avoir des actes qui paraissent contraires à l'indépendance de la Justice. L'extérieur a vite fait de prendre des raccourcis en notre défaveur. L'information et la communication doivent être gérées tout comme le

reste et nous ne devons pas nous cantonner dans une attitude passive et défensive et se contenter de persifler des propos mal retranscrits.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 95 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 96 – COURS ET TRIBUNAUX

396.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	290.000
396.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	+	<u>270.000</u>
	-	<u>20.000</u>

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président a la parole.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

A propos d'image de la Principauté, le Comité de Prévention de la Torture du Conseil de l'Europe a rendu une visite à la Maison d'Arrêt, il y a bientôt six mois et il est d'usage, pour tous les autres pays, que lorsque le Gouvernement reçoit ce rapport, celui-ci soit rendu public. Le Gouvernement Princier compte-t-il faire de même ?

M. le Président.- Qui peut répondre ?

Monsieur le Secrétaire Général du Ministère d'Etat, je vous en prie.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Pour l'instant, à notre connaissance, c'est un pré-rapport qui a été reçu par la Direction des Affaires Judiciaires, qui l'a transmis au Département concerné. La réponse du Gouvernement n'a pas encore été adressée puisque nous sommes encore dans le délai de six mois. Donc, une fois que la réponse sera adressée, ce rapport sera, je pense, comme les autres, publié.

M. le Président.- Ça vous convient, Monsieur MARQUET, nous pouvons donc continuer le débat.

Monsieur GARDETTO a la parole.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Plus qu'une intervention, ce sont des questions.

Ma première question est la suivante : le Gouvernement s'est engagé dans un processus de modernisation de l'Administration, je souhaiterais savoir de quelle manière ce processus se traduit au niveau des Services Judiciaires.

Ma deuxième question est en même temps une observation : on a pu voir, dans le pays voisin, qu'une réflexion a eu lieu sur les procédures judiciaires et sur une modernisation du Service public de la Justice qui débouche maintenant sur une saisine de l'Assemblée Nationale en vue de modifier les textes en vigueur. Je souhaiterais qu'on puisse tirer nous-mêmes les leçons de la réflexion qui a pu avoir lieu dans le pays voisin parce que je pense qu'il y a des idées qui sont sans doute bonnes à prendre aussi à Monaco.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Un mot pour vous dire que le processus de modernisation de l'Etat que nous avons évoqué et que nous avons engagé ne concerne pas la Justice, pour les raisons de séparation. Ça serait peut-être utile, certes, mais c'est une autre démarche qui ne peut pas être la même que celle de la modernisation de l'Administration.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- J'espère néanmoins qu'il y a un processus de modernisation au niveau des

Services Judiciaires aussi, parce que la modernisation peut trouver des avantages à s'appliquer également au sein des juridictions ; il y a toujours des éléments à intégrer qui facilitent et qui permettent un meilleur travail des juges et des auxiliaires de justice pour un meilleur service aux justiciables.

Sur le deuxième point que j'évoquais, Monsieur le Ministre d'Etat, est-ce que vous partagez mon avis qu'il y a peut-être des idées à prendre dans la réflexion qui a eu lieu dans le pays voisin sur la modernisation de la Justice et les adaptations qui sont en cours au niveau législatif ?

M. le Président.- Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

M. le Ministre d'Etat.- Sur le premier point, je peux simplement vous dire que je transmettrai votre

observation au Directeur des Services Judiciaires.

Quant au second, je n'ai pas à me prononcer, là encore, ce n'est pas de ma compétence, mais je pense que, de toute façon, c'est toujours utile de regarder ce qui se passe autour de nous, dans les pays voisins, quand on veut moderniser, y compris l'Administration. Donc, je ne peux qu'être d'accord avec votre deuxième observation.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 96 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 97 – MAISON D'ARRET

397.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	30.000
397.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	+	<u>23.800</u>
	-	<u>6.200</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 97 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

SECT. 4 – DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1, 2, 3.

CH. 1 – CHARGES SOCIALES

401.130 – CHARGES SOCIALES – TITULAIRES	+	2.850.000
401.230 – CHARGES SOCIALES – NON TITULAIRES	+	<u>713.000</u>
	+	<u>3.563.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 2 – PRESTATIONS & FOURNITURE

402.265 – TRANSPORT & DEMENAGEMENT FONCTION.....	+	17.000
--	---	--------

402.317 – REPARATIONS CIVILES	+	100.000
402.330 – PREST. SERVICES TELEPHONIQUES	-	75.700
402.336 – CHAUFFAGE DES IMM. DOM. PUBL.....	+	43.000
402.337 – LOGEMENTS DE FONCTION.....	+	84.200
402.338 – LOCATION DE LOCAUX USAGE ADM.....	+	<u>76.000</u>
	+	<u>244.500</u>

M. le Président.- La parole est à M. Bruno BLANCHY.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis un peu étonné en ce qui concerne les lignes 402.337 « Logements de fonction » et 402.338 « Location de locaux à usage administratif » car je constate une augmentation importante dans les deux cas : 11,2% et 19,2%. Est-ce qu'il y a une explication dans le cadre de la maîtrise des dépenses de fonctionnement ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie. Oui, c'est une question qui avait été posée lors d'une séance privée et il avait été répondu que cette inscription résulte de deux faits : d'une part, de régularisation de charges pour certains logements pour 2003 et 2004 – environ 57.000 € – et une majoration pour le renforcement de l'équipe de l'Etat présente au Conseil de l'Europe ainsi que diverses majorations pour des augmentations de loyers pour des fonctionnaires qui sont déjà bénéficiaires de cette prestation.

M. le Président.- Monsieur le Doyen souhaite s'exprimer.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Justement, je voulais dire que la différence n'est pas 11,2 et 19,2%, mais 4,7 et 4,9%. Le pourcentage d'augmentation, c'est par rapport au Budget Primitif 2006, alors que les pourcentages que vous avez donnés, c'était par rapport au Budget Primitif 2005.

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 3 – MOBILIER ET MATERIEL

403.354/2 – ENTRETIEN & MANUTENTION MATERIEL ADMINISTRATIF	+	<u>50.000</u>
--	---	---------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Merci, Monsieur le Doyen.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Je vous en prie.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO demande la parole.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Juste une précision, Monsieur le Président. J'ai entendu M. le Conseiller de Gouvernement, tout à l'heure, dire qu'il s'agissait de renforcer les équipes au Conseil de l'Europe. J'aimerais avoir quelques éléments. Je ne peux qu'aller dans ce sens parce nos représentants au Conseil de l'Europe font un excellent travail et il y a eu beaucoup à faire, donc le renfort est toujours le bienvenu.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Au niveau financier, c'est un Secrétaire qui a été rajouté au Conseil de l'Europe.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autres remarques sur ce chapitre de la part des Conseillers Nationaux, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 4 – TRAVAUX

404.382 – GROSSES REPARATIONS	-	630.000
404.383 – REPARATION & ENTRETIEN AMBASSADES.....	+	<u>100.000</u>
	-	<u>530.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 6 – DOMAINE IMMOBILIER

406.000 – DOMAINE IMMOBILIER	+	<u>228.000</u>
------------------------------------	---	----------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

SECT. 5 – SERVICES PUBLICS

CH. 1 – ASSAINISSEMENT

501.432/1 – NETTOIEMENT DE LA VILLE.....	+	<u>1.100.000</u>
--	---	------------------

M. le Président.- Monsieur le Rapporteur souhaite intervenir.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

L'inscription rectificative de 1,1 M€ concerne quoi, s'il vous plaît ?

M. le Président.- Qui peut répondre ? Monsieur CALCAGNO, nous vous écoutons.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Il s'agit de la remise à jour du contrat de concession avec la Société Monégasque d'Assainissement et de Nettoyage qui tient compte notamment de surfaces de locaux beaucoup plus importantes qui lui ont été affectées. Il s'agit des espaces publics des Agaves, du Grimaldi Forum, des Délaissés S.N.C.F., des abords de la nouvelle gare et de la Digue.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- C'est-à-dire « remise à niveau » ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Ce sont des demandes supplémentaires qui ont été faites par l'Etat pour nettoyer de nouveaux locaux publics.

M. Jean-Michel CUCCHI.- C'est-à-dire que ce sont des demandes qui n'étaient pas prévues sur l'ancien contrat de concession, c'est cela ? Donc, c'est une régularisation de contrat.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Parfait. Rétroactif.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie.- J'interviens parce que c'est

un sujet que je connais un peu. Ces prestations-là étaient effectuées auparavant avec un certain nombre de services, avec des compléments par rapport à la concession, c'était hors concession, et à l'occasion de la modification de concession qui est intervenue dans le courant de l'année dernière – nous l'avons faite ensemble – on a intégré cela maintenant dans le cadre de la nouvelle concession. Il y a de nouvelles surfaces publiques qui sont entretenues par le concessionnaire, donc ces nouvelles surfaces font l'objet de rémunérations complémentaires.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Parfait. Mais ce n'est pas du

tout une critique, c'est une grosse somme et il faut en donner l'explication.

Merci.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'autre remarque sur ce chapitre, je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 3 – EAUX

503.437 – ENTRETIEN DES INSTALLATIONS + 30.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 4 – TRANSPORTS PUBLICS

504.439 – CIE AUTOBUS MC ESSAI LIGNES NV..... + 100.000

M. le Président.- Monsieur GARDETTO souhaite intervenir.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, Monsieur le Président.

Quand on voit que les transports sur la Côte d'Azur, notamment les transports par bus, permettent d'aller de Monaco à Nice, pour 1,30 €, il est évident qu'il faut modifier les tarifs en Principauté pour les ajuster de manière proportionnelle, compte tenu de la distance, à l'effort qui est fait dans la région économique voisine. Donc j'appelle l'attention du Gouvernement sur ce sujet.

M. le Président.- Vous étiez sorti quelques instants tout à l'heure. Vous allez tout à fait dans le sens de ce que nous avons été quelques-uns à dire, et moi-même, j'ai pu faire une intervention à ce sujet et vous avez tout à fait raison. Il faut revoir à la baisse les tarifs, nous avons parlé

notamment d'abonnements à l'année, tout à l'heure, beaucoup plus intéressants pour les utilisateurs des transports par autobus à Monaco.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, Monsieur le Président, il faut penser aussi aux touristes qui visitent la Principauté, il faut qu'il y ait une offre adaptée à leur situation également ; je ne pense pas qu'ils soient concernés par un abonnement à l'année.

M. le Président.- Il est vrai que c'est un point un peu différent. Là, c'est un point qui concerne le coût à l'unité. Vous parlez d'1,30 €, parce que le Conseil Général des Alpes-Maritimes subventionne très largement le transport. C'est un autre point, Monsieur le Conseiller, qui n'a pas été vu tout à l'heure.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Je

pense que c'est également à étudier et nous pourrions envisager une certaine baisse du tarif du ticket unitaire.

Néanmoins, je dois dire que dans la politique de transport collectif que développe la Principauté de Monaco, je pense que nos efforts doivent plutôt porter sur faciliter le déplacement des résidents monégasques, des gens qui travaillent à Monaco et que si le touriste qui vient à Monaco paie un tarif d'autobus à un prix relativement voisin de ce que cela coûte réellement à la collectivité, cela n'est pas une aberration économique.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Non, il ne s'agit pas d'aberration économique, mais il s'agit de se mettre au diapason avec ce qui se pratique sur la Côte d'Azur, sinon, on va encore dire que Monaco est un endroit pour les riches ! Je pense que, de ce point de vue, ça mérite considération.

Mme la Chargée de Mission.-

SECT. 6 – INTERVENTIONS PUBLIQUES

I – COUVERTURE DEFICITS BUDGET COMMUNE ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

CH. 1 – BUDGET COMMUNAL

601.101 – SUBVENTION D'EQUILIBRE + 100.000

M. le Président.- Madame Catherine FAUTRIER demande la parole.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, vous le savez, désormais, c'est la Mairie qui gère toutes les infrastructures liées à la petite enfance, que ce soit les haltes-garderies ou les crèches ; donc je m'adresse à vous parce que le principal intéressé n'est pas là, pour, à nouveau, vous demander une augmentation du nombre de places en crèches. Nous sommes en déficit, nous avons un projet qui, malheureusement, ne verra pas le jour dans l'immédiat, qui aurait comporté une crèche supplémentaire. Heureusement, nous avons l'opération de la Cachette qui va arriver, mais je rappelle qu'une deuxième crèche était prévue dans l'opération Testimonio qui, pour le moment, est figée et rien n'avance de ce côté-là ; donc il faut absolument réfléchir à l'augmentation de places en crèche. Même nous, Monégasques et résidents, nous avons des problèmes pour obtenir des places. Je trouve qu'il est absolument inadmissible que, dans un pays

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipeement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Monsieur GARDETTO, d'ores et déjà, aujourd'hui, la carte multivoyages permettant 8 voyages coûte 5,70 €, ce qui doit mettre un ticket unitaire aux environs 0,70 €, ce qui est bien inférieur à 1,30 €.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, les distances aussi, Monsieur le Conseiller. Le trajet entre Nice et Monaco est plus long que celui de la Condamine à la Place de la Visitation !

M. le Président.- Merci pour ces interventions.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

comme Monaco, lorsqu'une personne qui travaille et tombe enceinte, fait une démarche dans les tout premiers mois de sa grossesse, on lui répond : « Madame, je suis désolé, pour le moment, il n'y a pas de place, rappelez lorsque vous aurez accouché et puis on verra ce qu'on peut faire ». Je trouve cela scandaleux. Nous sommes dans un pays où ce genre d'infrastructure devrait être en nombre suffisant, comme les écoles d'ailleurs – et ces dernières le sont – pour recevoir les enfants des personnes qui vivent et qui travaillent en Principauté de Monaco. Il faut impérativement qu'il y ait une réflexion qui soit menée et que l'on trouve très rapidement des solutions pour augmenter le nombre de places en crèche.

Le deuxième point concerne les tarifs. Monsieur le Ministre, je voudrais vous dire que je serai extrêmement vigilante, puisque maintenant cette tâche incombe à la Mairie, au maintien et au non-dépassement des tarifs des places en crèche. Il faut quand même savoir aujourd'hui qu'il y a plusieurs tarifs qui existent. Mais vous êtes-vous déjà posé la question de savoir comment ces tarifs étaient appliqués ? J'avoue que, généralement, est pris en considération ce que l'on appelle un quotient familial. Eh bien, il faut savoir que dans les crèches, ce n'est pas le

cas. C'est-à-dire que vous ayez un ou douze enfants à mettre en crèche, on va prendre en considération les revenus des deux personnes et c'est tout. On ne prendra pas en considération le fait qu'il y ait douze enfants ou un seul, au sein du foyer. Donc, un foyer avec trois enfants, par exemple, avec des revenus moyens, se trouve à payer, mensuellement, s'il a deux enfants en crèche, quelque chose comme 800 € par mois. Je trouve que c'est assez lourd de conséquence et je vous invite à avoir également une réflexion sur ce point pour que de nouvelles méthodes de calcul soient appliquées sur la tarification des places en crèche.

M. le Président.- Dans le prolongement de l'intervention de Mme FAUTRIER, je voudrais rappeler au Gouvernement que nous sommes dans l'attente d'un nouveau projet d'utilisation du terrain public du Testimonio et que nous souhaitons vivement que le 6 novembre prochain, lors de la Commission consacrée aux Grands Travaux, vous nous présentiez les nouvelles utilisations que nous pouvons faire dans l'intérêt général, de ce terrain. On a parlé ensemble de bureaux, dans la partie basse de ce terrain, Mme FAUTRIER, très justement, nous rappelle ce soir qu'on a besoin d'une crèche et on pourrait aussi conserver la partie haute pour faire des logements. Donc, je le redis, une fois de plus, le Conseil National veut qu'on utilise ce terrain, qu'on le dégèle, qu'on en fasse un projet qui prendra en compte effectivement l'intérêt général de la Principauté ; et si on a refusé un premier projet, c'est qu'à l'époque, l'accord qui nous était proposé ne défendait pas les intérêts de la Principauté.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais répondre à ce que vous venez d'évoquer, Monsieur le Président. Effectivement, nous allons mettre à l'ordre du jour cette question à l'occasion de la Commission des Grands Travaux, mais je peux vous rassurer, Madame, dans nos études et dans notre esprit, à Testimonio, il y a toujours la place pour une crèche.

M. le Président.- Oui, mais il faut que nous décidions, avec vous, maintenant, ce que nous voulons faire de ce terrain.

M. le Ministre d'Etat.- On le fera ensemble, mais sur ce point précis, nous sommes tous d'accord pour qu'il y ait notamment une crèche.

M. le Président.- Donc, nous prenons rendez-vous pour le 6 novembre, Madame FAUTRIER, pour reparler notamment de la crèche que vous souhaitez, à juste titre, sur ce terrain.

Pour les tarifications, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, je vous en prie.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- J'ai bien pris note des observations de Mme FAUTRIER et je ne manquerai pas, bien entendu, à très brève échéance, de me rapprocher de la Mairie pour examiner avec elle comment se pose le problème et ce qui pourrait être fait dans le sens de l'amélioration.

M. le Président.- Madame FAUTRIER, je vous en prie.

Mme Catherine FAUTRIER.- Effectivement, je crois qu'il faut très rapidement revoir le principe de la tarification. Mon inquiétude est la suivante et je pense que vous l'avez comprise : je ne voudrais pas, sous prétexte que maintenant, ce domaine est passé dans le domaine communal – ce n'est pas une critique négative de ma part, c'est juste une inquiétude – je ne voudrais pas qu'il y ait une augmentation des tarifications en crèche, sachant qu'elles sont déjà lourdes pour les personnes qui ont plusieurs enfants à mettre en crèche.

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président a demandé la parole.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais abonder dans le sens de Mme FAUTRIER, car dans certains pays, plus vous avez d'enfants – que ce soit pour partir en vacances, à l'hôtel – les tarifs sont dégressifs ; à Monaco, qui est une ville-Etat, l'Etat laissant à la Mairie la gestion de certains domaines – on pourra parler également du dépôt légal – il faut que le Gouvernement et le Conseil National aient vraiment toutes les assurances que le côté social, au niveau des crèches, soit réellement pris en compte par la Mairie.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN, je vous en prie.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Voici un exemple de mesures simples et pratiques qui pourraient être mises en œuvre très rapidement : la transparence des modalités de calcul des tarifs des crèches vis-à-vis des parents. Pour l'avoir expérimenté moi-même, avec mes trois enfants, je ne sais toujours pas comment sont calculés ces mystérieux tarifs de crèche.

M. le Président.- Je pense que nous pouvons dire, sans risque d'être démentis, que les élus communaux

partageront votre souci et notre souci commun, à savoir de maintenir les tarifs et de ne pas les augmenter. Par contre, on aura peut-être des arbitrages à faire, parce que donner à la Mairie des charges et de la gestion sociale, c'est très bien, mais il faudra aussi qu'on sache alimenter son budget. Parce que sinon, il n'y a pas 50 solutions, si la subvention d'équilibre dans le cadre de l'autonomie n'évolue pas comme ce sera souhaitable, ils seront bien obligés de répercuter les coûts supplémentaires sur les prix. Donc, le Gouvernement Princier et nous, nous aurons un rôle à jouer pour veiller justement à ce que les

élus communaux, qui n'ont certainement aucune intention délibérée d'augmenter ces tarifs-là notamment, puissent avoir les moyens de ne pas le faire. Vous avez bien raison de rappeler notre attention sur ce point.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 2 – DOMAINE SOCIAL

602.101/1 – C.H.P.G	+	3.781.500
602.101/3 – RESIDENCE DU CAP FLEURI	+	318.900
602.103 – DEFICIT DU C.T.S.....	+	105.000
602.104 – O.A.S.M.....	+	<u>425.000</u>
	+	<u>4.630.400</u>

M. le Président.- Monsieur RIT, nous vous écoutons.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, j'ai souvent fait une constatation rassurante en imaginant, et là je plonge dans le virtuel, qu'une épidémie épouvantable décime les rangs des Conseillers Nationaux, dans cet hémicycle, je pense que notre Gouvernement continuerait à fonctionner de manière tout à fait correcte et de manière tout à fait autonome. Donc ça, c'est une constatation rassurante qui m'amène à en faire une deuxième qui est que vous ne savez pas, vous, Messieurs du Gouvernement, apprécier les efforts considérables que nous faisons pour nous chercher une utilité ! Entre autres, je pensais – autant pour moi – avoir eu peut-être une bonne idée, d'autant plus que cette idée, je la partageais avec un certain nombre d'autres Conseillers Nationaux : c'était la suggestion de la création d'un Comité de Pilotage de la T2A, dans cette période où nous sommes tous embarqués sur ce bateau et où l'horizon n'est pas forcément parfaitement clair. Avec l'opiniâtreté et la ténacité que vous me connaissez, à plusieurs reprises, j'ai tenté de convaincre M. DESLANDES à l'époque, de donner son accord pour cette création et – probablement lors d'un moment d'égarement – il nous l'a donné un jour, très officiellement dans cet hémicycle, je crois même que ça doit figurer dans les débats du Journal de Monaco, je ne sais pas si c'est déjà publié....

M. le Président.- Il était sur le départ, Monsieur RIT !
(Rires).

M. Jacques RIT.- Cadeau d'adieu !

Bon, en tout cas, pour redevenir un peu plus sérieux, il est vrai que ce Comité qui devait réunir des représentants, certes du Gouvernement, de l'Administration hospitalière, de l'Ordre des Médecins et du Conseil National, aurait certainement son utilité compte tenu de la multiplicité des problèmes soulevés actuellement.

Aussi, c'est une question que j'adresse très directement à M. RAVERA : actuellement, de hauts Fonctionnaires monégasques sont en train de négocier à Paris, ou peut-être ont-ils terminé aujourd'hui cette négociation... C'est exact ?

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Ils sont à Paris, terminé, sûrement pas.

M. Jacques RIT.- En tout cas, pour cette session.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Pour une première prise de contact.

M. Jacques RIT.- Voilà. Est-ce que, par exemple, le problème des autorisations de « lits de suite » qui ne dépendent, hélas, pas de Monaco, mais exclusivement de l'ARH (Agence Régionale de l'Hospitalisation), c'est-à-dire des Autorités françaises, a déjà été évoqué ?

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Il a été évoqué, pas au sein de la Commission mixte, ici, chez nous avec le Département.

M. Jacques RIT.- Voilà par exemple, c'eût été une des suggestions de ce Comité de pilotage...

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Je souscris pleinement à ce que vous dites : il est hors de question d'introduire la T2A à l'hôpital sans que ce Comité de Pilotage ne se réunisse. Je suis tout à fait conscient que la T2A est un défi pour le Centre Hospitalier Princesse Grace et qu'il est utile de mobiliser tous les acteurs du CHPG pour se préparer à cette échéance. Donc, laissez un peu décanter les choses et, notamment, cette première négociation qui a lieu à Paris aujourd'hui. En d'autres termes, dans quel état d'esprit les Autorités françaises sont-elles vis-à-vis de l'application de la T2A pour le Centre Hospitalier Princesse Grace ? Ce Comité de Pilotage se réunira, bien sûr. Il est hors de question de ne pas associer tous ceux qui font que l'hôpital fonctionne bien à ce grand défi qui est de préparer l'application de la nouvelle tarification au Centre Hospitalier Princesse Grace. Faites-moi confiance, vous aurez ce Comité de pilotage.

M. Jacques RIT.- Ecoutez, je suis tout à fait prêt, Monsieur le Conseiller, à laisser décanter mais dans la mesure où le processus T2A est...

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Au demeurant, ce Comité de Pilotage s'est déjà réuni une fois.

M. Jacques RIT.- Je suis confus, mais je ne pense pas. Je serais intéressé de connaître le procès-verbal, parce qu'à ma connaissance, il n'a pas été réuni une seule fois, voire créé, ou sinon citez-moi ses membres et encore une fois, dans la mesure où le processus T2A a déjà démarré, cela veut dire que....

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Monsieur RIT, il n'a pas démarré. Le Conseil d'Administration de l'hôpital a refusé d'établir un budget sur la base de la T2A, nous l'avons établi sur le prix de journée, cela veut dire que la T2A est loin d'avoir démarré. Le processus n'a pas démarré du tout. Que je sache, en 2007, le Budget – s'il est voté – est un Budget qui est fonction du prix de journée.

M. Jacques RIT.- Tout à fait.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Donc ce n'est pas un Budget qui est fondé sur la T2A. Le processus n'est pas enclenché. Ce que nous, nous espérons, c'est qu'effectivement, on puisse, le plus rapidement possible, sortir d'une tarification aujourd'hui archaïque, qui est la tarification à la journée, pour entrer dans ce nouveau mécanisme de la tarification à l'activité.

M. Jacques RIT.- J'entends bien. Cela dit, nous nous y préparons depuis fort longtemps et cette préparation, je pense que les précieux conseils d'un Comité de Pilotage peuvent l'améliorer.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Je suis absolument d'accord avec vous, Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- J'attends donc la date de la première réunion... ou de la deuxième, puisque j'ai dû en rater une au passage.

Merci.

M. le Président.- Monsieur PASTOR souhaite intervenir.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Egalement, je suis ce problème de la T2A depuis pas mal de temps. Je dois dire que les souhaits émanant du Gouvernement français pour l'application de la T2A ont toujours été malmenés, étant donné qu'à chaque fois on a remis de six mois en six mois sa mise en place, car toutes les projections qui avaient été faites étaient des projections virtuelles et je dois dire qu'on a l'impression que les initiateurs ne savaient pas où ils allaient. Donc à l'heure actuelle, Monaco est soumis à cette nouvelle tarification. On nous a présenté au Conseil d'Administration du CHPG, tout récemment, un Budget avec une projection également virtuelle et lorsqu'on a vu le chiffre du déficit, les Administrateurs ont manifesté leur surprise. Nous avons donc refusé d'étudier un Budget basé sur la T2A. Nous avons souhaité conserver un Budget basé sur le prix de journée. Malheureusement, sur le prix de journée, pour des raisons exposées par le Gouvernement, en l'occurrence M. Denis RAVERA, en séance privée, lequel nous a expliqué que n'étant plus maître des tarifs, il sera nécessaire d'avoir des négociations avec la France. Nous en avons pris acte.

Pour ce qui a été dit par mon Collègue Jacques RIT, je suis tout à fait de son avis : le Comité de Pilotage pour la T2A est capital. Nous avons eu, début septembre, un cours sur cette nouvelle tarification réservé aux

Administrateurs de l'hôpital, mais très sincèrement, nous n'avions pas compris grand-chose.

(Rires).

En ce qui concerne le Comité de Pilotage, je souhaite ardemment une réunion avec des techniciens et des gens qui connaissent bien le problème.

On m'a cependant affirmé que, probablement, le chiffre du déficit serait minoré de 2 M€ environ.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Président, j'ai bien pris acte de ce que vous avez dit, mais j'espère qu'à l'hôpital, il y a bien quelqu'un qui connaît quelque chose dans la T2A, parce que vous m'inquiétez ! Si vous me dites que personne n'y connaît rien, c'est grave. Je suis convaincu que les médecins seront d'une grande utilité lorsque ce Comité de Pilotage se mettra en place pour nous donner les bonnes recettes pour que la T2A soit appliquée de la manière la plus dynamique possible. Je leur fais confiance ! Parce qu'ils connaissent la T2A, ne vous en faites pas !

M. Jean-Joseph PASTOR.- Le problème est délicat et croyez-moi, pour que la France ait attendu deux à trois ans avant de le mettre en application, il faut bien avouer que le sujet n'est pas facile. On avait même réalisé des calculs pour les Centres privés, lesquels envisageaient leur fermeture en l'absence d'aménagements spécifiques.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Aujourd'hui, la T2A fonctionne pour tous les établissements privés, y compris à Monaco.

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 3 – DOMAINE CULTUREL

603.101/1 – NOUVEAU MUSEE NATIONAL MONACO	+	50.000
603.102 – CENTRE SCIENTIFIQUE	+	8.000
	+	<u>58.000</u>

M. le Président.- Monsieur BLANCHY a la parole.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais m'exprimer au sujet du Musée National et du Nouveau Musée National puisque j'avais, l'an dernier, fait part de quelques inquiétudes au sujet de l'avenir de ce pôle muséal. Je voudrais donc exprimer ma

M. le Président.- Merci. Monsieur RIT, vous souhaitez intervenir, je vous en prie.

M. Jacques RIT.- C'est sur le même chapitre, mais pas sur le même thème.

C'est une très brève question à M. RAVERA. Je voudrais savoir où en sont les mesures destinées à protéger notre école d'infirmières puisque des problèmes rencontrés dans l'attribution des bourses d'étude pour les étudiantes et les étudiants français ont amené certains d'entre eux à se trouver dans une situation économique plus que critique et j'avais entendu dire qu'effectivement, ce problème était examiné avec un maximum de bienveillance.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- On l'a évoqué avec les Autorités françaises qui ont compris quelle est la problématique en ce qui concerne le problème des bourses et on espère une réponse rapide. Par ailleurs, s'agissant du nombre – parce que vous savez qu'aujourd'hui, nous sommes limités à 20, l'école d'infirmières souhaite passer à 25 – nous sommes en train de faire les démarches par la voie diplomatique auprès des Autorités françaises pour qu'effectivement nous puissions avoir une école d'infirmières à 25.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'observation, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

satisfaction quant à l'évolution que prend ce projet très satisfaisant et je vous fais part du plaisir que nous avons eu à voir cette très belle exposition de l'Acte II qui présente harmonieusement le patrimoine culturel, tant architectural que pictural, grâce à ces transparents au sujet de la Principauté, en associant les Archives Audiovisuelles. Je trouve que dans l'ensemble, on a quelque chose qui laisse augurer d'un avenir intéressant.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

II – INTERVENTIONS

CH. 4. – DOMAINE INTERNATIONAL

SC. 4.1. – SUBVENTIONS

604.105 – AGENCE INTER. ENERGIE ATOMIQUE.....	+	<u>35.000</u>
604.124 – INST. D'ETUDES POLITIQUES MEDIT.....	+	<u>40.000</u>
	+	75.000
SC. 4.2. – POLITIQUES PUBLIQUES		
604.202 – FONDATION ALBERT II	+	10.000.000
604.206 – AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE	+	100.000
604.217 – COOPERATION INTERNATIONALE.....	+	<u>45.000</u>
	+	10.145.000
	+	<u>10.220.000</u>

M. le Président.- Je donne la parole à Monsieur le Rapporteur.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Ce serait une explication de vote.

J'appelle l'attention de mes Collègues pour que mon vote ne soit pas mal perçu car j'appelle à voter favorablement ce chapitre parce qu'il contient évidemment des lignes avec des montants budgétaires correspondants à des actions importantes pour la Principauté ; mais je tiens quand même à signaler qu'il ne faut pas intégrer dans ce vote positif – en tous les cas dans sa motivation – la ligne 604.124 qui concerne l'Institut d'Etudes Politiques Méditerranéennes + 40.000 €, parce que nous n'avons pas été convaincus par les explications du Gouvernement concernant l'intérêt de cette rallonge budgétaire pour cet organisme. Mais compte tenu de l'ensemble des crédits qui sont sous le chapitre « Domaine international », nous votons bien évidemment ce chapitre.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

En appui de ce que vient de dire M. CUCCHI, je dois dire qu'on nous demande de voter une augmentation de 15% du Budget de l'Institut d'Etudes Politiques Méditerranéennes. Que fait cet Institut ? Il a pour nom de guerre « Club de Monaco », c'est un Club d'anciens diplomates, d'anciens Ministres, fort sympathiques d'ailleurs, qui se réunissent en Principauté une fois par an, qui ne publient pas grand-chose, qui discutent de sujets très intéressants et tout ça « aux frais de la Princesse », si j'ose dire, la « Princesse », c'est le Gouvernement, en l'occurrence. C'est bien, mais à chaque fois, on nous demande des rallonges. A un moment, il faut dire non, parce que cet argent sert à payer des billets première classe pour venir des quatre coins du monde passer un week-end à Monaco. Il est certainement intéressant de discuter de sujets de politique internationale avec eux, mais je ne pense pas que les retombées pour la Principauté soient à la hauteur de l'engagement budgétaire qui nous est demandé. Je partage l'avis de M. CUCCHI pour exprimer mes plus expresses réserves en ce qui concerne cette ligne.

M. le Président.- Pour l'information de tous, je rappelle qu'on nous demande 40.000 € de plus au Budget Rectificatif, plus 274.500 € votés au Budget Primitif, donc, un budget annuel de 314.500 €.

Je comprends votre approche, Monsieur CUCCHI.

Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, c'est très ennuyeux de voter contre ce chapitre parce qu'effectivement, il y a des crédits pour différentes organisations internationales, le Protocole de Kyoto, l'OSCE... C'est très délicat de voter contre ce chapitre mais il ne faut pas que le vote favorable soit considéré comme un blanc-seing pour l'Institut d'Etudes Politiques Méditerranéennes. Je crois que la position de notre Assemblée a été clairement exprimée à ce sujet et j'appelle le Gouvernement, bien sûr, à en tenir compte.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- J'ai bien entendu M. le Conseiller et on va prendre en considération vos réserves avec les interlocuteurs de cette Institution pour l'avenir.

M. le Président.- C'est une réunion qui dure deux jours. En période d'excédent budgétaire, on peut tout comprendre. En période de choix budgétaire, dans un contexte de déficit, excusez-nous, mais effectivement, nos remarques de ce soir sont tout à fait valables et légitimes.

Monsieur RIT souhaite s'exprimer.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Dans cette enceinte, la ligne qui concerne l'AIEA a été maintes fois malmenée, vous le savez, Monsieur le Président, et je voudrais aujourd'hui faire un bref plaidoyer en faveur de cette ligne pour une raison tout à fait simple, c'est que, comme je crois nombre d'entre nous, en dehors du fait de savoir qu'il s'agit d'un bureau se trouvant à Monaco, dont une partie des activités est financée par l'Etat monégasque, je ne savais pas beaucoup plus de choses. Cet été, différentes opportunités m'ont donné l'occasion, d'une part, de rencontrer leurs responsables et, deuxièmement, de visiter les laboratoires et de parler avec un certain nombre de chercheurs qui s'y trouvent, ce qui m'a amené, effectivement, à me rendre compte qu'on y fait de la vraie recherche. C'est certainement un des endroits à Monaco où on pratique les recherches les plus pointues, puisqu'il s'agit, entre autres, d'établir des normes dont l'usage est ensuite international en matière de radioactivité, des recherches sur le domaine de la pollution marine qui sont également, semble-t-il, très pointues. Compte tenu de l'impulsion donnée par notre Souverain, tout récemment, sur ce domaine, cet établissement existant maintenant depuis un certain temps, il a déjà un historique et une tradition, je pense que je vois cette ligne – en tout cas personnellement – avec des yeux neufs et donc positifs.

Donc, je voterai certainement ce chapitre.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je peux dire que je suis satisfait de votre réponse concernant l'Institut d'Etudes Politiques Méditerranéennes. En effet, dans mon intervention sur le Budget, j'avais dit au Gouvernement que le moment était venu de faire des arbitrages budgétaires. Donc, *a priori*, le Gouvernement va peut-être commencer à en faire, je ne peux que m'en réjouir.

M. le Président.- Pour l'instant, il vous fait voter 40.000 € de plus, quand même ! Donc, on ne peut que l'appeler à faire des arbitrages au Budget Primitif 2007.

M. Claude CELLARIO.- Monsieur le Président, pour vous répondre, il y a quand même un Budget dans un mois et demi qui arrive et nous verrons bien, à ce moment-là, si l'arbitrage a été fait ou pas.

M. le Président.- Oui, mais il eut été plus courtois de la part du Gouvernement de retirer ces 40.000 €.

Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, le chapitre n'ayant pas encore été soumis au vote, le Gouvernement peut-être, dans un grand élan d'économie, va-t-il nous annoncer sur le siège qu'il retire les 40.000 € ? C'est toujours possible...

M. le Président.- Nous voterons donc ce chapitre pour les raisons qui ont été évoquées tout à l'heure par M. le Président de la Commission des Finances, tout en maintenant ce que nous pensons de cet ajout que nous ne voulions pas, dont nous pourrions bien nous passer, mais le Gouvernement a le pouvoir institutionnel de ne pas retirer un crédit s'il ne le souhaite pas.

Qui désire s'exprimer ?

Madame DITLOT, je vous en prie.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne suis pas sûre que mon intervention ait bien sa place dans ce chapitre, mais je n'ai pas trouvé de meilleur endroit pour défendre la langue française. Je rappelle que le français est langue officielle à Monaco, que l'Etat monégasque participe aux réunions des Etats de la

Francophonie, que le Conseil National de Monaco est actif au sein de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie et donc, pour défendre cette langue qui est celle que l'on utilise tous les jours, je suggère que dans les manifestations organisées par des entités subventionnées par la Principauté, le français retrouve une place au moins équivalente à celle de l'anglais.

Je vous remercie.

M. le Président.- Vous parlez de manifestations qui ont lieu en Principauté ?

Mme Michèle DITLOT.- En Principauté, oui.

M. le Président.- De toutes façons, le simple respect de la loi devrait permettre d'obtenir ce que vous demandez. Si ce n'est pas le cas, c'est tout à fait anormal, il faut donc le dire. S'il y a en Principauté des manifestations où seul l'anglais est la langue utilisée, ça ne me semble pas respectueux de nos textes et de notre culture. On a dit en séance privée combien on était attaché à ce que la langue française, comme la loi – vous l'avez rappelé – le prévoit en Principauté, soit bien la langue officielle. Après, nous sommes très heureux d'accueillir nos amis du monde entier en langue anglaise, mais certainement pas au détriment de la langue française.

Mme Michèle DITLOT.- Surtout lorsque ce sont des entités subventionnées par Monaco !

M. le Président.- Vous expliquerez cela en détail aux membres du Gouvernement, mais il faut que ceci soit respecté. Le Ministre d'Etat en a pris note.

Monsieur le Conseiller pour les Relations Extérieures souhaite intervenir. Monsieur FISSORE, je vous en prie.

M. Henri FISSORE, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une petite observation sur l'intervention du Docteur RIT. Je voulais le remercier

d'avoir rendu hommage aux activités du laboratoire de radioactivité marine, l'AIEA. Dire qu'effectivement, c'est un accord de siège, donc qui nous lie avec cette organisation internationale et nous payons les frais de fonctionnement et, en particulier, les loyers et les frais d'entretien courants. Je voudrais également donner une information à l'Assemblée : il y a actuellement un chercheur monégasque qui travaille dans ce laboratoire.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur RAYMOND a la parole.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

J'ajouterai simplement à l'attention de M. FISSORE que nous avons payé aussi l'aménagement des locaux.

M. Henri FISSORE, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures.- Absolument, conformément à l'accord de siège.

M. le Président.- Monsieur BLANCHY.

M. Bruno BLANCHY.- Moi aussi j'aimerais m'associer à ce qu'a dit M. le Conseiller FISSORE ainsi que M. RIT parce qu'effectivement, je trouve que dans le cadre du développement d'un pôle scientifique, l'AIEA a déjà une place importante et des relations de scientifiques sont établies entre, d'une part, le Centre Scientifique de Monaco et, d'autre part, les Services qui s'occupent de recherche appliquée ou d'environnement marin à Monaco.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 5 – DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL

SC. 5.1. – SUBVENTIONS

605.101/2 – OPERA DE MONTE-CARLO	+	260.000
605.139 – GARDEN CLUB.....	+	10.300
605.140 – MONACO DANCE FORUM	+	300.000
605.141 – CULTURE - CONTRIBUTIONS.....	+	44.700
605.144 – AIDES DIVERSES CULTES	+	<u>10.000</u>
	+	625.000

SC. 5.2. – POLITIQUES PUBLIQUES

605.220 – ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE.....	+	47.000
605.234 – PROGRAMME JEUNESSE.....	-	<u>10.000</u>
	+	37.000
	+	<u>662.000</u>

M. le Président.- Madame DITTLLOT a la parole.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention porte sur la subvention demandée pour le Monaco Dance Forum. Cette manifestation, fixée tous les deux ans et qui aura lieu cette année en décembre, a suscité de nombreuses interrogations de la part des Conseillers Nationaux. En effet, dans votre premier livret accompagnant le Budget Rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2006 reçu en septembre, vous nous écriviez, Monsieur le Ministre, je cite : « La manifestation encore jeune fait preuve de fragilité imputable à un manque de personnel et à la faiblesse des moyens budgétaires ». Quand on sait que l'inscription budgétaire de l'événement, votée par le Conseil National au Budget Primitif 2006 s'élevait à 2,15 M€ et que la subvention supplémentaire inscrite à ce Budget Rectificatif se monte 300.000 €, les termes de la motivation du Gouvernement nous ont paru pour le moins inexacts, voire même surprenants. Comment le Gouvernement peut-il qualifier les 2,45 M€ demandés au total en 2006 – sans compter les 360.000 € déjà votés en 2005 qui s'ajoutent à 2006 puisque la manifestation n'a lieu qu'une année sur deux – de faible somme pour un événement qui n'a lieu que pendant une semaine tous les deux ans ?

J'ai parfois le sentiment que le Gouvernement considère le Conseil National avec un certain mépris. Vos premières explications contradictoires, floues et imparfaites nous conduisaient à refuser de voter la subvention supplémentaire de 300.000 € à ce Budget Rectificatif. Néanmoins, nous nous sommes rapprochés de la Directrice Générale du MDF pour l'inviter à venir en Commission de la Culture, le 10 octobre 2006, présenter la manifestation à travers des données chiffrées. Par ailleurs, insatisfaits et mécontents de la première présentation de l'événement par le Gouvernement, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale vous avait adressé fin septembre de nombreuses questions concernant la manifestation. Au même moment, nous recevions vos réponses, plus exactes et plus détaillées ainsi que leur confirmation par des précisions chiffrées de la part de la Directrice Générale du Monaco Dance Forum. Nous avons alors appris que pour maintenir cette manifestation en

décembre 2006, la subvention exceptionnelle de 300.000 € était indispensable. Il s'agissait bien d'une subvention exceptionnelle. La manifestation se déroulerait plus longuement, en 2006, de manière à intégrer deux week-ends. On a appris également que les retombées économiques de l'édition 2004 du MDF étaient évaluées à 1.843 nuitées d'hôtel en 5 jours et près de 1 M€ de retombées directes, que l'autofinancement, évalué de façon régulière, donnait à peu près 20% des recettes propres en ce qui concerne billetterie, sponsoring, partenariat pour 2004 et 26% estimés dans l'édition 2006.

En résumé, c'est après l'éclairage donné en Commission de la Culture par la Directrice Générale et Artistique du MDF et par son Administrateur délégué, que nous avons modifié notre appréciation sur le bien-fondé de l'augmentation exceptionnelle de la subvention de 300.000 €.

Toutefois, nous souhaiterions connaître l'évaluation chiffrée des 1.843 nuitées générées par l'événement en 2004. Cette évaluation s'ajoute-t-elle à d'autres retombées économiques pour la Principauté ? Si c'est le cas, quel est le montant global d'affaires généré par le MDF en 2004 ?

Etant donné que les Services de communication, de presse et de diffusion des Ballets de Monte-Carlo présents durant toute la manifestation du MDF trouvent là un marché de prospection pour établir de nouveaux contrats, nous proposons qu'une cellule de réflexion mette en place une collaboration beaucoup plus étroite des Ballets de Monte-Carlo avec le MDF afin que la manifestation en retire davantage de profits en termes d'images et de retombées économiques.

Avant d'inviter mes Collègues à voter en faveur des crédits supplémentaires inscrits, je vous demande, Monsieur le Ministre d'Etat, de nous faire destinataires de l'évaluation la plus précise des retombées économiques de l'édition 2006 du MDF à venir, tant en nuitées d'hôtel qu'en chiffre d'affaires généré pour la Principauté.

Merci et excusez-moi d'avoir été un peu longue.

M. le Président.- Je vous en prie.

Je vous ai laissé terminer parce que c'est un sujet important pour le Conseil National.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Monsieur le Vice-Président souhaite également intervenir sur le MDF. Ensuite, nous écouterons la réponse du Gouvernement.

Je vous en prie.

M. Bernard MARQUET.- Je voudrais prendre cet exemple et remercier Mme la Présidente de la Commission de la Culture d'avoir organisé cette réunion où en plus des gens inscrits habituellement à la Commission de la Culture, comme MM. BLANCHY, PASTOR, Mme DITLOT, MM. BORDERO, NOTARI et moi-même, nous avons essayé de faire venir le maximum de personnes, M. CUCCHI, Président de la Commission de Finances, est venu notamment, M. CELLARIO aussi. Pourquoi ? Cet exemple est typique de ce qu'il ne faut plus jamais refaire, Monsieur le Ministre d'Etat, parce qu'il démontre que le travail que vous faites pour la modernisation de l'Etat, que nous appelons de nos vœux depuis que nous sommes élus, trouve là son explication. Effectivement, encore une fois, quand nous avons reçu les documents budgétaires et que nous les avons étudiés au mois de septembre, nous nous sommes demandé ce qui se passait encore une fois. C'est quelque chose qui ne tient pas la route, on nous demande encore une augmentation : sincèrement, si Mme la Présidente n'avait pas fait venir Mme PASSET, on n'aurait pas pu avoir des explications satisfaisantes, on ne saurait pas combien de nuitées avaient été engendrées. C'est une manifestation qu'il faut regarder sur deux années. Le nombre de spectateurs passe de 5.000 à 10.000, il y a déjà 15.000 réservations. Toutes les retombées économiques induites ne sont pas estimées. Il y a des manifestations à Monaco qui savent très bien le faire. Par exemple l'Automobile Club dit combien chaque année, le Grand Prix rapporte à l'Etat.

Donc, là, je sais très bien qu'il y a beaucoup de travail lors de la préparation des Budgets Rectificatifs mais, si vous voulez qu'il n'y ait plus d'invective dans cette Assemblée, il faut que le travail qui nous est présenté soit correct et cohérent par rapport à ce que les gens de ces associations vous amènent. Je peux vous dire que lorsque Mme PASSET a lu le commentaire des Membres du Gouvernement sur la manifestation, elle a été aussi surprise que nous et elle n'aurait certainement pas voté la ligne budgétaire non plus.

M. le Président.- Il y a encore Monsieur GARDETTO sur le même sujet.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

On a prévu au Budget Primitif sur le Dance Forum 2,15 M€ et on nous demande 300.000 € de plus au Budget Rectificatif. Alors, la danse, c'est bien, mais moi, je ne suis pas satisfait des explications qui nous sont données, parce que ça coûte vraiment cher et le Gouvernement nous dit que le retentissement international est indiscutable. Moi, je voyage beaucoup à l'étranger et je peux vous dire que le Monaco Dance Forum, personne ne connaît. Alors, le retentissement, pour moi, il est très discuté. Pour vous dire le fond de ma pensée, Monsieur le Président, j'ai l'impression que le Gouvernement veut se payer une danseuse aux frais des Monégasques !

M. le Président.- Monsieur le Doyen, je vous en prie.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais confirmer ce qu'a dit mon Collègue MARQUET. Effectivement, Mme DITLOT a organisé cette réunion et très sincèrement, je dois dire que j'ai finalement compris, grâce à l'entrevue que nous avons eue avec Mme PASSET, ce qu'on nous demandait exactement. Le Gouvernement nous a donné trois pages d'explications dans lesquelles je n'avais pas bien saisi l'histoire des subventions exceptionnelles pour créer des postes permanents. Ça m'avait donné un trouble cérébral et finalement, les explications ont été données par Mme PASSET et celles-ci nous ont paru suffisamment correctes pour que, personnellement, je me détermine pour voter cette subvention.

M. le Président.- Nous allons écouter à présent Monsieur le Ministre d'Etat sur le Monaco Dance Forum.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais d'abord dire à Monsieur GARDETTO que le coup de la danseuse, c'est un peu facile... mais là n'est pas le sujet.

(Rires).

Je vais répondre sérieusement, non pas sur le Monaco Dance Forum, mais sur nos procédures, puisque c'est à travers ce cas particulier, que les uns et les autres vous avez évoqué le problème. Donc, je vais répondre sur le fond des procédures et s'il y a des précisions à apporter sur le Monaco Dance Forum, je demanderai à Paul MASSERON de les apporter après.

J'en conviens, il est tout à fait possible que la réponse qui avait été faite au départ par l'Administration du MDF ait sans doute été, et vous avez tous raison, insuffisante, mais ça peut arriver aussi à l'Administration de faire des réponses insuffisantes, je vous l'accorde. Simplement, je voudrais vous dire que, réfléchissons maintenant à nos procédures. Je peux vous assurer que ce n'est pas du tout par une espèce de mépris – ça a été dit tout à l'heure – que nous aurions des élus du Conseil National que l'on ferait des réponses imparfaites. Je vous assure que non. Je vous assure que l'on essaie de vous apporter très sincèrement, très sérieusement le maximum d'informations et il ne nous viendrait pas une seconde à l'idée de ne pas prendre la préparation de nos débats, des séances privées, très au sérieux. Seulement, notre système, notre organisation font qu'actuellement, on reçoit quelques centaines de questions auxquelles il faut répondre en quelques jours. Donc, toutes les questions sont redistribuées et pendant quatre ou cinq jours, toute l'Administration monégasque répond aux questions, mais à toute vitesse. Alors que certains sujets mériteraient des compléments – vous l'avez dit vous-même – puisque vous rajoutez des questions complémentaires telles que : quelles sont les retombées économiques ? etc... tout cela suppose un minimum de recherches si on veut répondre sérieusement. Donc, là, je dis qu'il faut revoir nos procédures. En France, pour les débats, les questionnaires des parlementaires sont adressés trois mois avant. Nous ne sommes pas du tout dans le même système. Il y a des études même qui peuvent être entreprises pour apporter au Parlement – ce qui me paraît tout à fait légitime, pour le sérieux du travail – des précisions complémentaires dont l'Administration n'a pas spontanément la réponse. Ici, ce n'est pas possible à cause uniquement d'une affaire d'organisation des procédures. Regardons ensemble – ça fait partie de nos réflexions sur les futurs règlements de votre Assemblée – parce que je crois qu'il faut, je suis d'accord avec vous, que vous ayez une information beaucoup plus complète car actuellement, elle ne l'est pas assez. Mais pour cela, il faut qu'on s'organise ensemble. Je suis désolé, mais en quatre jours, on ne peut pas traiter tous les sujets. Je n'ai pas une Administration qui peut faire cela, donc elle se contente de reprendre les notes qu'elle a et s'il lui manque des éléments, eh bien tant pis ! Que voulez-vous qu'elle fasse en quatre jours ? Je veux bien faire mon *mea culpa* sur le sujet et dire que c'est vrai que nous ne vous apportons pas assez d'informations, mais organisons-nous ensemble, avec des délais plus longs. Vous avez le droit absolu et même le devoir d'exiger plus d'informations. Encore une fois, je suis prêt, à faire en sorte qu'elles soient beaucoup plus complètes et qu'on fasse le maximum mais il faut qu'on ait des conditions réalistes de préparation.

M. le Président.- Ce que vous dites est très intéressant, Monsieur le Ministre, en théorie très séduisant pour les Conseillers Nationaux que nous sommes. Mais il faut quand même rappeler quelques dates parce que vous verrez bien que, malheureusement, je ne sais pas comment nous allons trouver les solutions, parce que vous dites que les députés français posent des questions trois mois avant. Il faut savoir que nous, nous avons reçu ce Budget que nous sommes en train d'étudier et que nous voterons demain, au début du mois de septembre, c'est-à-dire il y a une cinquantaine de jours. Comment peut-on poser des questions 90 jours plus tôt alors que le document n'est là que depuis le début du mois de septembre ? Ensuite, les étapes, vous les connaissez aussi bien que nous, elles sont extrêmement serrées à chaque fois : les élus étudient le document, ils font parvenir une liste complète de questions, une Commission des Finances les centralise, en enlève certaines, en regroupe d'autres, en reformule d'autres et à chaque fois, il y a quatre ou cinq jours entre l'envoi, les réponses, l'étude des réponses du Gouvernement, la rédaction du rapport de la Commission, etc... alors, je ne vois pas comment nous pouvons faire ? A moins que vous nous donniez beaucoup plus tôt les documents budgétaires, mais alors, comment allez-vous faire ?

M. le Ministre d'Etat.- On ne va pas, sur le siège, inventer un calendrier des solutions miracles. Je souhaiterais qu'on y réfléchisse ensemble, mais je dis qu'on doit réfléchir à un calendrier qui donne un mois de préparation – et non trois mois comme en France, parce que je ne pense pas que ce soit possible – qui permette alors quelques allers-retours, ce serait mieux que huit jours.

M. le Président.- Sur la remarque, nous sommes tous d'accord.

Il y a trois Collègues qui veulent parler.

Je rappelle quand même que nous avons deux Budgets à voter en l'espace de deux mois, c'est-à-dire que vous demandez aux Conseillers Nationaux – qui sont tous, je le rappelle, des non-professionnels, à la différence des députés de tous les pays d'Europe qui nous entourent – qui ont donc une autre activité professionnelle, en l'espace de deux mois, de faire un effort tout à fait exceptionnel. C'est très difficile – nous n'avons pas l'habitude de le dire, si on ne le dit pas ce soir, on ne le dira jamais plus – pour tous les Conseillers Nationaux qui se dévouent, en plus de leur activité professionnelle, à leur mandat de Conseillers Nationaux, en deux mois, de voter deux budgets. Ce qui veut dire que nous avons des réunions quasiment tous les soirs, en

privé, en public, là, nous sommes déjà en train d'étudier le document du Budget Primitif alors que nous n'avons pas encore voté le Budget Rectificatif. Alors, nous, nous avons une solution que nous avons déjà proposée à votre prédécesseur : espacer un peu le Budget Rectificatif du Budget Primitif, parce que nous faire voter en l'espace de deux mois, voire moins de deux mois, les deux budgets de l'année, avouez que c'est franchement « charger la mule », si j'ose m'exprimer ainsi et prendre cette image pour les Conseillers Nationaux. Mais sérieusement, il y a eu par le passé des votes du Budget Rectificatif avant l'été et à chaque fois que nous le demandons, on nous dit que c'est trop tôt et que ce n'est pas possible. Commencez à réfléchir pour espacer un peu les deux Budgets au lieu de nous les grouper aussi près dans le calendrier.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais répondre parce que vous me faites une proposition précise. Je suis d'accord, je trouve que l'espace entre les deux Budgets n'est pas suffisant. Il faut qu'on en parle. On ne va pas régler la question ce soir au niveau des dates. Il y a un vrai sujet pour faire du travail sérieux, je souhaite qu'on vous apporte davantage d'informations, mais il y a un minimum de travail pour vous les fournir et il faut qu'on s'organise.

M. le Président.- Trois Collègues ont demandé la parole.

M. SPILLOTIS-SAQUET, M. MARQUET et Mme PASQUIER-CIULLA, dans l'ordre où vous m'avez demandé la parole.

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, je vous en prie.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Puisque nous parlons de la procédure de « questions-réponses » entre le Conseil National et le Gouvernement au moment des budgets, Monsieur le Ministre, je veux bien croire que certaines réponses soient imprécises ou dévoyées de manière innocente par leurs auteurs. Il se peut aussi, puisque nos questions sont adressées directement aux Services concernés, qu'une personne ait à répondre sur une question qui la concerne directement. Dans ce cas, il est probable que nous n'obtenions pas la réponse souhaitée. Tel a été le cas de questions qui concernaient la Sûreté Publique pour lesquelles j'attends encore les réponses.

M. le Président.- Monsieur MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Monsieur le Ministre, je suis heureux d'entendre que cette réflexion peut être entreprise parce que je me suis aperçu depuis le début de ce mandat ou même lors de la lecture des vingt années précédentes des débats du Conseil National que le ton était parfois discourtois, dans cette enceinte, notamment si je repense aux débats qui avaient eu lieu pour l'extension en mer à Fontvieille. Vous vous plaignez – à juste titre – que nous sommes parfois vifs, mais regardez à l'époque ! Vous n'auriez pas supporté, vous seriez sorti de suite ! Plus sérieusement, ce que je veux dire par là, c'est qu'on ne peut plus travailler ainsi. Vous avez entrepris ce travail de modernisation de la Fonction Publique, nous faisons depuis 2002 l'expérience d'un changement de Constitution, les rapports entre nous sont différents. Au niveau de l'international – j'en parlais en privé à M. FISSORE – dans d'autres pays, maintenant, Gouvernement et Parlement font des débriefings. On ne peut plus travailler de la même façon qu'il y a quelques années. Cette réflexion est donc importante. Au niveau des Budgets, ça permettra qu'on évite, chaque année, de reposer les mêmes questions sur les mêmes problèmes parce qu'on a les mauvaises réponses ou des réponses incomplètes ; on sera plus efficace pour le pays, pour les Monégasques et pour le contrôle budgétaire, on pourra mieux faire les arbitrages – et je rejoins M. SPILLOTIS-SAQUET – constater qu'il peut arriver que vous aussi, vous soyez trompés par les réponses de certains Services administratifs. A la base, ce n'est pas fait avec mauvaise foi, mais l'exemple du Monaco Dance Forum est révélateur. Par manque de communication, nous perdons du temps, nous avons des « prises de bec » inutiles que nous pourrions éviter. Mais cette réflexion ne fait que débiter et nous n'allons pas régler cela ce soir.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons Mme PASQUIER-CIULLA.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Une observation, Monsieur le Ministre. Vous faites une comparaison avec ce qui se passe en France. Personnellement, je vous remercie de la faire. Monsieur le Président a souligné un certain nombre de différences et j'en ajouterai une importante : en France, les députés ont des attachés parlementaires et ce n'est pas notre cas. Alors, en plus d'être des non-professionnels, d'avoir des délais très courts qui ont été soulignés, nous n'avons pas d'attaché parlementaire. Donc, oui, il faut modifier tout cela, très certainement, mais prenez en considération

notre situation dans tous les dossiers qui sont en cours de réflexion, je pense notamment à celui qui concerne la révision du Règlement intérieur, une Commission est en train de se réunir.

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Finances, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Evidemment, je partage l'opinion de M. le Ministre d'Etat lorsqu'il dit qu'il faut essayer d'étaler dans le temps, de nous donner un peu de délai de manière à ne pas subir ce marathon budgétaire, ni nous, ni vous.

Mais mon intervention porte sur la ligne 605.141 « Culture – Contributions » + 44.700 €. J'aimerais avoir des explications du Gouvernement au sujet de cette rallonge budgétaire.

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je vous rappelle que cet article retrace la prise en charge par l'Etat des frais de location des espaces qui sont gérés par le Grimaldi Forum et mis à la disposition de l'Orchestre Philharmonique, des Ballets de Monte-Carlo et de l'Opéra de Monte-Carlo. Cette mise à disposition, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, s'effectue en vertu de conventions qui ont été renouvelées en septembre 2004 pour l'Orchestre et pour l'Opéra, en mars 2005 pour les Ballets. Le tarif conventionnel est révisé annuellement sur la base de l'indice INSEE des coûts de la construction ; or l'évaluation qui avait été faite au Budget Primitif tenait compte d'une majoration estimative de 3% alors que la majoration réelle a été de 5,37%, ce qui conduit à solliciter une inscription complémentaire de 44.700 € comme cela d'ailleurs avait été répondu en séance privée, il y a quelques jours.

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Finances, je vous en prie.

Ensuite, il y a M. le Doyen qui a demandé la parole et puis Mmes FAUTRIER et POYARD-VATRICAN.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Oui, mais vous vous facturez à vous-même, parce que vous augmentez le prix de la location et donc vous êtes obligés d'augmenter la subvention pour rembourser le prix de la location.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Excusez-moi, Monsieur le Président, c'est la sincérité des coûts.

Jean-Michel CUCCHI.- Le Grimaldi Forum coûte 5,5% de plus chaque année, c'est cela ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Non. Les tarifs de location de la convention passée avec les entités monégasques font une évolution du prix sur la base d'un indice. L'indice choisi est celui de l'INSEE et il se trouve que cette année, l'indice a augmenté de 5%.

M. le Président.- Celui du coût de la construction ?

M. Jean-Michel CUCCHI.- Oui, mais ce sont les tarifs de location pour les instituts monégasques ou ce sont les tarifs de location du Grimaldi Forum ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Non, c'est la convention qui lie le Grimaldi Forum aux entités qu'évoquait M. MASSERON.

M. le Président.- Est-ce que c'est sur ce sujet, Monsieur le Doyen ?

M. Jean-Joseph PASTOR.- Je voudrais faire un peu d'historique. Vous parliez tout à l'heure des documents budgétaires. On a connu ici trois documents budgétaires dans l'année, pendant quelques années, en décembre, Budget Primitif, en mars/avril, vote d'un premier Budget Rectificatif, et en octobre, un deuxième Budget Rectificatif. Autrement dit, si on avait posé toutes les questions, on passait 365 jours au Conseil National. Heureusement, on a supprimé ceci.

M. le Président.- Dans l'histoire, il y a eu des Budgets Rectificatifs en juin/juillet. C'est peut-être un raisonnement simpliste, mais c'était beaucoup mieux équilibré dans l'année, de travailler deux Budgets : un en juillet et l'autre en décembre. C'était plus logique sur le plan du calendrier.

Madame FAUTRIER a la parole.

Mme Catherine FAUTRIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir sur votre argument concernant ces 44.700 €. Certes, ce n'est pas grand-chose, pas grand-

choses au regard des subventions qui sont attribuées par ailleurs pour ces organismes-là, parce que pour le public, je voudrais quand même rappeler que l'Orchestre Philharmonique a bénéficié d'une subvention, pour 2006, de 8,39 M€, que l'Opéra de Monte-Carlo a bénéficié d'une subvention de 1,01 M€ avec le Rectificatif, que la Compagnie des Ballets, elle, a bénéficié d'une subvention de 5,202 M€ et que le Grimaldi Forum, lui, a bénéficié d'une subvention, en ce qui concerne son exploitation, de 7,14 M€ et de 4,5 M€ en ce qui concerne les événements culturels de Grimaldi Forum. Alors, je veux bien que l'on multiplie les lignes budgétaires en ce qui concerne les loyers du Grimaldi Forum, mais très honnêtement, comme disait M. CUCCHI, nous nous payons nous-mêmes et je trouve que c'est un peu ridicule. Il est bien évident, dans l'esprit de mes Collègues, qu'on ne demandera jamais au Grimaldi Forum d'être bénéficiaire, c'est un outil qui a été mis à la disposition de la Principauté de Monaco, c'est un joyau, nous en sommes tous ravis, contents ; donc arrêtons ce genre de manipulations de lignes comptables qui ne riment strictement à rien.

M. le Président.- Donc là, on vote 1,315 M€ pour l'année de contributions - culture, c'est-à-dire de subventions pour payer les locations au Grimaldi Forum pour les entités culturelles.

Madame POYARD-VATRICAN attend la parole.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas rallonger le débat, ma Collègue a déjà exprimé en d'autres mots ce que je voulais dire.

M. le Président.- Monsieur Claude CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Je dirai simplement au Gouvernement deux choses. C'est vrai que la culture n'a pas forcément de prix, elle a un coût et donc, on le voit bien ce soir et on le verra sans doute au Budget Primitif 2007.

Ceci étant, si le Grimaldi Forum – tout le monde en est conscient – ne pourra peut-être jamais être bénéficiaire, je demanderai au Gouvernement qu'il réalise un audit sur son fonctionnement, pour savoir s'il est géré de manière optimale. Sinon, peut-être que, dans la mesure où vous avez dit que l'augmentation dépend du coût de la construction, il est bien évident qu'à ce moment-là, on peut faire des projections dans l'avenir et se poser la question de savoir si le coût ne devient pas exorbitant.

M. le Président.- C'est la remarque que je voulais faire avant d'écouter Mme la Présidente de la Commission de la Culture. Je suis très étonné qu'on signe un contrat de location d'un espace pour une exploitation culturelle, non pas sur le coût de la vie, l'indice INSEE, mais sur le coût de la construction dont tout le monde sait bien qu'il progresse en moyenne beaucoup plus que l'inflation.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Pas toujours, Monsieur le Président.

M. le Président.- Alors en tout cas, ça fait des années que c'est le cas, parce que la preuve, cette année, vous êtes à 5,37 % pour le coût de la construction et vous êtes à un peu plus de 2 % pour l'inflation. Je crois que si vous prenez les cinq dernières années – et si vous en doutez, on peut demander aux professionnels qui siègent dans cette Assemblée de le confirmer – le coût de la construction évolue beaucoup plus vite. Mais surtout, expliquez-moi le lien entre une location d'un espace et le coût de la construction. Une fois qu'on a fixé des tarifs dans un Palais des Expositions, je crois que la logique est de les faire évoluer sur le coût de la vie, non ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Deux choses. D'abord, le coût de la construction, je suis désolé et je suis prêt à le vérifier, dans les dix dernières années, n'a pas augmenté de manière régulière, je sais qu'il y a au moins deux ans pendant lesquels il a chuté alors que le coût de la vie augmentait. Deuxième chose, c'est un contrat qui date de pas mal d'années et qui a été conçu sur ce principe-là. Je ne vois pas où est le mal. C'est un contrat qui a pour objet de définir les recettes et les dépenses exactes de l'entité qui s'appelle Grimaldi Forum et on peut comprendre que l'Etat souhaite et ait besoin d'avoir une comptabilité très précise de ce que coûte réellement l'ouvrage. Je ne crois pas que ce soit critiquable.

M. le Président.- C'est un autre débat.

Moi, je vous dis que je ne comprends pas pourquoi vous ne faites pas évoluer les prix sur l'inflation qui garantit à la fois l'intérêt du client, en l'occurrence l'Etat qui paie pour les organismes culturels, et du fournisseur, en l'occurrence le Grimaldi Forum, qui a la garantie que les prix soient maintenus avec l'inflation. Je ne comprends pas comment on a choisi le coût de la construction pour des locations d'espace dans un Palais des Expositions.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Monsieur le Président, on recherchera la raison pour laquelle en son temps, on a choisi cet indice.

M. le Président.- Ce qui a été fait a été fait. Je vous invite peut-être à renégocier vos contrats sur l'indice INSEE du coût de la vie. Ça me semble beaucoup plus logique.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis tout à fait d'accord avec vous ; seulement, vous posez une question. Mais personne ici, à part quelques Conseillers Nationaux, n'était là au moment où cet indice a été choisi. On va rechercher pourquoi ça a été fait de la sorte et à l'occasion de la révision, on proposera quelque chose de plus intelligent. Je suis d'accord avec vous. Mais c'est une vieille histoire.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- A mon avis, tout simplement parce que le coût de la construction reprend un certain nombre d'éléments relatifs par exemple à l'entretien de locaux et qu'effectivement, la location d'une salle – puisqu'il s'agit bien de cela – prend en compte un certain nombre de dépenses qui sont des dépenses d'entretien évoluant donc, me semble-t-il, en grande partie suivant l'indice du coût de la construction. C'est probablement pour cela. Il me semble que dans d'autres pays, c'est bien comme cela que les contrats de location de salle sont rédigés.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Oui, mais Monsieur le Conseiller, jusqu'à quel niveau sommes-nous compétitifs au vu de ces prix, parce qu'il faut aussi comparer aux communes environnantes ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Attendez, je vois que là on confond deux choses. Là, on parle d'un contrat passé par l'Etat avec les entités culturelles monégasques. C'est une chose. Mais les tarifs que pratique le Grimaldi Forum avec les entités qui viennent faire des congrès chez eux ne sont pas nécessairement les mêmes.

M. le Président.- Ah, attendez, ça, c'est intéressant ! Pour les locations commerciales, vous dites que ce n'est pas le même indice qui est retenu pour l'évolution des prix par le Grimaldi Forum. C'est cela ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- La politique tarifaire du Grimaldi Forum évolue selon la nature et la quantité,

c'est toujours pareil. On ne va pas dire au Grimaldi Forum, selon que vous louiez votre ouvrage pour 1 jour ou pour 100 jours, vous ferez le même tarif. C'est ridicule.

M. le Président.- Non, ce n'est pas cela.

Monsieur le Conseiller, on va être très précis. Sur quelle base est établie l'évolution des prix des manifestations récurrentes privées qui louent le Grimaldi Forum ? Nous savons désormais que pour les manifestations artistiques monégasques payées par l'Etat, c'est sur la base du coût de la construction que les tarifs évoluent chaque année. Pour les salons, pour les expositions, pour les manifestations récurrentes privées qui louent le Grimaldi Forum, est-ce que c'est le même indice du coût de la construction ou est-ce un autre indice qui est retenu pour l'augmentation des prix ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je vous répondrai précisément en ayant regardé les choses, mais à mon sens, c'est une négociation commerciale qui a lieu et qui fixe ses prix selon la nature des entités et des manifestations qui sont réalisées. Ça n'a pas du tout le caractère automatique qui est celui qu'on retrouve pour des entités étatiques. A mon sens, ça n'a rien à voir. On répondra à votre question.

M. le Ministre d'Etat.- Il faut bien voir que dans un cas, vous avez une relation commerciale, et dans un autre cas, il fallait bien trouver une convention tarifaire mais fixe entre l'Etat et le Grimaldi Forum. La convention commerciale, c'est le marché et ce n'est pas le même prix pour tout le monde. Comment ça se négocie ? Vous le savez comme moi, on le voit à la Commission du Tourisme où on nous explique cela. Quand un congrès veut venir, il négocie le prix du Grimaldi Forum, il négocie le prix des chambres d'hôtel, il négocie tout à la fois et il veut un package. Alors, comment voulez-vous que je vous réponde, il n'y a pas de tarif, ce sont des négociations commerciales. N'allez pas reprocher qu'il y ait cette ligne parce que vous me réclamez la LOLF et la LOLF, c'est justement de faire systématiquement cela pour tout pour avoir la vérité des fonctions. C'est le premier exemple que je trouve dans votre présentation budgétaire où on applique sur un tout petit problème la LOLF. Il faut savoir ce dont on parle.

M. le Président.- Alors, moi je suis rassuré sur un point. Donc, les clients privés et commerciaux négocient beaucoup mieux que l'Etat l'évolution de leurs prix au Grimaldi Forum ; ça me rassure d'un certain point de vue parce que si vous appliquiez, chaque année, à des

privés, 5 % d'augmentation sur les tarifs, il n'y aurait plus grand monde au Grimaldi Forum. Ça me rassure moins, d'un autre côté, parce que l'Etat ne négocie peut-être pas lui ses contrats au mieux de ses intérêts.

Monsieur CELLARIO, je vous donne la parole.

M. Claude CELLARIO.- Je ne veux pas rallonger le débat. Je demande simplement au Gouvernement de regarder la convention et de se poser la question quant au coût de fonctionnement de cet établissement. Dans une économie dynamique et moderne, dans une économie où les difficultés évidemment sont présentes, l'Etat se doit, au bout d'un certain nombre d'années, de réfléchir à ce genre de choses.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je ne vous reproche pas d'avoir inscrit la réalité des coûts. Ce que je m'enquerrais de savoir, c'était de savoir si réellement c'était la réalité des coûts, savoir sur quel indice c'était basé, premièrement. Deuxièmement, quel était l'indice prévu pour l'augmentation tarifaire d'une année sur l'autre ? Quelle que soit la négociation, il faut bien partir de quelque chose. Si c'est le même ou pas pour les activités privées ? Si c'est le vrai coût, le glissement de la subvention doit se trouver à peu près dans le même ordre de grandeur. C'est tout. Je ne dis pas qu'il ne faut pas que ce soit comme cela, que ce soit bien clair.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons Monsieur PALMARO.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne suis pas très avancé, parce que c'est un problème non pas compliqué mais complexe. Vous avez des prix de marché et les prix de marché peuvent être très faibles en termes de marges, d'évolution de prix, parce que le marché est dur. Ensuite, vous avez des prix de cessions internes. Le Grimaldi Forum est une entreprise, le but, ce n'est pas de faire du bénéfice ; les Ballets, par exemple, ne vont pas faire de bénéfice sur le Grimaldi Forum, mais par contre, il y a la vérité des cours à respecter. Il faut que les Ballets et le Grimaldi Forum puissent, à un moment donné, faire leurs comptes de résultats en disant : voilà les dépenses, y compris l'évolution de ces dépenses, voilà les recettes et voilà ce qu'il reste en termes de bénéfices, de pertes, ou en termes de subventions. Ensuite, la révision des prix : il y a quatre ou cinq dizaines d'années, les révisions des prix se faisaient comment ? Lorsqu'au bout d'un an, on fabriquait un produit qui évoluait,

comment est-ce qu'on faisait la révision du prix ? On se disait : dans le produit, il y a 10 % de main d'œuvre, il y a 30 % de matière, il y a 15 % de frais généraux, etc... et on prenait les indices de chacun de ces types de dépenses et on l'appliquait à ce type de dépense. Si bien que les formules de révision de prix, c'était : la matière multipliée par « x » %, les salaires et on avait une formule de révision de prix. Ensuite, les macro-économies sont arrivées à sortir des indices de prix plus simples qui sont l'indice du prix de la construction, par exemple. La construction, c'est quelque chose d'homogène. On sait ce que représente le coût de la construction et l'évolution des prix qui rentrent dans la construction. Maintenant, il y a des indices qui vous disent, un an après, ce type de prix peut évoluer en fonction de l'indice des coûts de cette façon. Tout cela permet, lorsque c'est utilisé intelligemment, de passer d'un prix déterminé à une date donnée, à un prix prévisionnel déterminé, un an après, par exemple. Et ces évolutions de prix permettent de faire des budgets.

Je voudrais terminer en disant deux choses. Je pense à la proposition de M. le Ministre, de faire un groupe de travail, qui essaie de comprendre comment améliorer le processus budgétaire, mais en même temps ce sera un groupe qui aura une fonction pédagogique, qui permettra d'éviter de se poser ce type de questions extrêmement techniques à 40 personnes. Il faut d'abord avoir quelques études, des documents et avoir quelque chose de clair. Après l'avoir compris, ça devient très simple.

Le deuxième point, j'en parlerai au Budget Primitif, c'est la modernisation des finances publiques. Vous avez cité, Monsieur le Ministre, la LOLF et c'est vrai qu'elle vient aussi répandre la simplicité et la compréhension claire de l'ensemble de ces problèmes dont on vient de discuter. Alors, que là, on discute sans base et sans connaissance précise de l'ensemble des éléments.

Mais les deux sont possibles à partir d'un groupe de travail auquel je souhaite participer, s'il est créé.

M. le Président.- Bien, on a dit ce qu'on avait à dire des deux côtés.

Madame DITLOT, nous vous écoutons.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais vous parler des Journées du Patrimoine.

Lors des Journées du Patrimoine, j'ai constaté avec étonnement que le compatriote qui, depuis dix ans, faisait avec compétence et talent des conférences à la Cathédrale, était cette année remplacé par le

Conservateur du Palais LASCARIS, M. Charles ASTRUU. Pourquoi y a-t-il eu ce changement alors que, renseignement pris, notre compatriote, qui n'est pas un illustre inconnu – je signale d'ailleurs qu'il écrit régulièrement dans les Annales de Monaco – était disponible à ce moment-là et a été étonné de n'avoir pas été contacté pour cette édition 2006 de la Journée du Patrimoine ?

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, nous vous écoutons.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Votre question est posée, je n'ai pas la réponse, malheureusement...

(Rires).

...mais, Madame DITLOT, je vous promets de l'apporter le plus rapidement possible, de la même manière qu'ayant la parole, je dois dire que même si les réponses aux questions sont parfois longues (sur le Monaco Dance Forum, elles faisaient deux pages et demie), je conçois que certaines réponses soient trop courtes ou répondent à une question qui a été mal comprise par l'Administration. Mais, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, il va de soi que si une de vos questions a été mal comprise, je suis tout prêt à lui apporter la réponse adéquate, à partir de l'instant où vous auriez la gentillesse d'explicitier votre interrogation.

Mme Michèle DITLOT.- Monsieur le Conseiller, si vous permettez, je voudrais vous dire que je ne comprends pas pourquoi, une fois de plus, on fait appel à un étranger à la Principauté, alors même qu'on possède un Monégasque historien, compétent, disponible et qui connaît donc parfaitement toute l'histoire de son pays.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Si vous ne comprenez pas, moi non plus.

Mme Michèle DITLOT.- Eclairiez-nous, Monsieur le Conseiller, merci.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre « Domaine éducatif et culturel » aux voix.

Nous allons donc le voter, si je comprends bien, Monsieur le Rapporteur. C'est ce que vous préconisez, puisque vous souhaitez maintenant que nous votions le crédit du Monaco Dance Forum après les explications qui ont été fournies ?

M. Jean-Michel CUCCHI.- C'est bien cela.

M. le Président.- Parfait.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté ;

M. Jean-Charles GARDETTO s'abstient).

Il est 20 heures 55, je crois qu'il est temps que nous fassions une pause pour nous restaurer. Nous reprendrons cette séance d'ici trois quarts d'heure.

—
(La séance est suspendue à 20 heures 55 pour 45 minutes).
—

M. le Président.- La séance est reprise.

Nous reprenons nos débats là où nous les avons arrêtés, c'est-à-dire au chapitre 6 « Domaine social et humanitaire ».

Madame la Chargée de Mission pour les Affaires Juridiques, je vous en prie.

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 6 – DOMAINE SOCIAL ET HUMANITAIRE

SC. 6.1. – SUBVENTIONS

606.114 – SUBVENTIONS DIVERSES..... + 431.500

SC. 6.2. – POLITIQUES PUBLIQUES

606.203 – PRESTATIONS SOCIALES AUX ETUD. MONEG. + 60.000

606.204 – GRATIFICATIONS & AIDES SOC..... + 41.500

606.205 – BOURSES D'ETUDES..... + 250.000

606.206 – PREVENTION MEDICO-SOCIALE..... + 38.000

606.207 – AIDE A LA FAMILLE..... + 15.000

606.208 – FONCT. CENTRE MEDICO-PSYCHOLOG..... + 36.000

606.220 – PRESTATIONS SOCIALES EN NATURE.....	+	5.600
606.222 – AIDE NATIONALE AU LOGEMENT.....	-	200.000
606.228 – AIDE A L'INSTALLATION PROFESS.....	-	<u>40.000</u>
	+	206.100
	+	<u>637.600</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Monsieur le Rapporteur, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste un mot pour noter, même si ça a été précisé dans le rapport, la baisse de 200.000 € des crédits pour l'Aide Nationale au Logement. Ces 200.000 € étant des économies liées au fait qu'on a livré des logements domaniaux et que cette tendance va, évidemment, s'accélérer avec les prochaines livraisons.

M. le Président.- Monsieur BLANCHY, nous vous écoutons.

M. Bruno BLANCHY.- Excusez-moi, mais ça concerne le chapitre 6.

M. le Président.- Oui, la reprise de la séance est toujours un peu difficile. Allez-y, je vous en prie.

M. Bruno BLANCHY.- En plus, je me retrouve dans la même situation qu'en Commission Plénière d'Etude avec le Gouvernement la fois dernière, c'est que le Ministre d'Etat n'est pas là et je voulais lui poser la question à propos de la solution alternative à l'aménagement du système qui viendrait en compensation du secteur protégé, ce qu'on appelle le secteur intermédiaire et là, il nous avait exposé, ici, dans cette enceinte, un système de paiement de surloyer ; je voudrais savoir où ça en est. Il faudrait peut-être l'attendre ?

M. Jean-Pierre LICARI.- C'est M. COLLE qui va répondre, peut-être ?

M. le Président.- Monsieur le Secrétaire Général, vous vous risquez donc à ce périlleux exercice ?

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Oui, je me risque, parce que le Ministre d'Etat avait effectivement, lors des séances privées, évoqué ce sujet. Comme il l'a dit, le maximum du travail a été lancé, a été concentré sur le projet de loi sur l'accession à la propriété. Pour ce qui concerne donc le secteur intermédiaire, il y a eu des échanges, il y a des études qui sont en cours, mais pour l'instant, rien n'est concrétisé de façon définitive. C'est quelque chose qui est beaucoup plus délicat, difficile et qui demande encore pas mal de travail et de réflexion. Il ne pourrait pas, je pense, vous donner d'éléments beaucoup plus précis à ce stade.

M. le Président.- Madame DITLOT, je vous en prie.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

C'est toujours à propos de ce chapitre 6. Je voudrais attirer l'attention de M. le Conseiller pour l'Intérieur, comme je l'avais fait d'ailleurs en séance privée, sur un point de l'Arrêté Ministériel portant modification du règlement des bourses d'études. L'ordre de priorité des bénéficiaires est le suivant :

- 1) les étudiants monégasques (tout à fait normal),
- 2) les étudiants conjoints de monégasque,
- 3) les étudiants de nationalité étrangère issus d'un parent monégasque.

Il me semblerait plus juste d'inverser cet ordre de priorités entre les catégories 2) et 3) car il paraît plus probable qu'un étudiant ayant un parent monégasque ait davantage de liens avec la Principauté qu'un conjoint étranger, souvent parachuté à Monaco, le fut-il par amour.

(Rires).

M. le Président.- Bien. Nous écoutons le sentiment du Conseiller pour l'Intérieur sur ce sujet.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Mon sentiment est surtout que la question sera étudiée avec beaucoup d'attention, Madame le Conseiller National.

M. le Président.- Y a-t-il encore des interventions ?

Madame BOCCONE-PAGÈS, je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- J'en profite, puisque M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur vient de dire qu'il va étudier la question, pour émettre une autre idée pour ce qui concerne le Comité des Bourses d'Études. Si vous pouviez, Monsieur le Conseiller, comme je vous l'ai d'ailleurs déjà dit, préparer une fiche récapitulative de la situation des étudiants qui posent un problème particulier afin que les Conseillers Nationaux qui font partie de ce Comité des Bourses d'Études puissent juger en toute équité des sommes allouées d'un étudiant à un autre étudiant.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Vous voulez vérifier si les règles de calcul ont bien été respectées, c'est cela ?

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Voilà, merci.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Faites confiance aux fonctionnaires de l'Éducation Nationale, Madame BOCCONE-PAGÈS !

M. le Président.- Monsieur GARDETTO a demandé la parole.

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 7 – DOMAINE SPORTIF

SC. 7.1. – SUBVENTIONS

607.107 – SUBVENTIONS DIVERSES + 77.000

SC. 7.2. – POLITIQUES PUBLIQUES

607.204 – AIDE AUX SPORTIFS / HAUT NIVEAU..... + 55.500

+ 132.500

M. le Président.- Madame la Présidente de la Commission de l'Éducation et de la Jeunesse, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Je voudrais remercier le Gouvernement de la somme qui a été allouée à l'un de nos sportifs pour une expédition qu'il va

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

J'aurais souhaité interpeller M. le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales sur une mesure concernant les personnes handicapées ; l'absence du Conseiller me pose un problème, Monsieur le Président. Est-ce que je réserve mon intervention jusqu'à son retour ?

M. le Président.- Non, Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales s'est excusé.

M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Il vous répondra par écrit, Monsieur le Conseiller National.

M. Jean-Charles GARDETTO.- La réponse écrite n'est pas dans l'esprit du débat budgétaire.

Je préfère réserver mon intervention.

M. le Président.- Nous avons passé le Département des Affaires Sociales où il y avait la possibilité de lui poser toutes les questions.

S'il n'y a plus d'intervention, je remets ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est donc adopté.

(Adopté).

faire l'année prochaine. Simplement l'intégralité de la somme qui lui avait été promise n'est pas entièrement versée. Il manque un complément à cette somme. J'espère qu'il figurera au Budget Primitif.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

III – MANIFESTATIONS

CH. 8 – ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

SC. 8.1 – SUBVENTIONS

608.103 – FESTIVAL INT. TV / MEDIAX.....	-	255.000
608.104 – EPREUVES SPORTIVES AUTOMOBILES.....	+	22.500
608.134 – MONACO INTER EXPO.....	+	<u>49.000</u>
	-	183.500

SC. 8.2 – POLITIQUES PUBLIQUES

608.201 – MANIFESTATIONS NATIONALES.....	+	<u>273.000</u>
	+	<u>89.500</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

IV – INDUSTRIE - COMMERCE - TOURISME

CH. 9 – AIDE INDUSTRIE COMMERCE ET TOURISME

SC. 9.1 – SUBVENTIONS

609.117 – CHAMBRE DE DEVELOPPEMENT	+	250.000
--	---	---------

SC. 9.2 – POLITIQUES PUBLIQUES

609.201 – AIDE COMMERCE	+	200.000
609.208 – ETUDES ECONOMIQUES.....	+	2.000.000
609.210 – AIDE VEH. ELEC. & CO VOITURAGE	+	80.000
609.214 – INTERVENTION ECONOMIQUE.....	+	100.000
609.218 – EXPLOITATION GARE.....	+	<u>20.000</u>
	+	<u>2.400.000</u>
	+	<u>2.650.000</u>

M. le Président.- Je donne la parole à Monsieur le Président de la Commission des Finances.

Merci.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je voudrais intervenir sur la ligne 609.117 « Chambre de développement ». Les explications fournies par le Gouvernement quant à l'augmentation de 250.000 € demandés au Budget Rectificatif ne m'ont pas paru satisfaisantes. En effet, l'équipe dirigeante a été changée tout récemment et le programme précis de son action ne me semble pas avoir été clairement défini, donc il nous semble plus judicieux que cette équipe puisse se réunir, réfléchir au programme et nous le présenter lors du prochain Budget.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances, je vous en prie.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je rappelle simplement que pour cet article, la dotation complémentaire demandée au Rectificatif prenait sa source en grande partie sur un report de crédit puisqu'une partie de la dotation qui avait été octroyée à la CDE l'an dernier n'avait pas été touchée en 2005. Donc, c'est une partie qui est redemandée en 2006.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- D'abord, le report de crédit n'est pas voté et ne concerne pas ce genre d'article. Ensuite, l'argument que vous me donnez, Monsieur le Conseiller, me semblerait aller plutôt contre le fait de leur donner cette subvention, parce que si l'année dernière, ils avaient oublié de la demander, c'est peut-être qu'ils n'en n'avaient pas tellement besoin. Vous ne m'avez toujours pas convaincu. Pour ma part, j'appelle donc à voter contre ce chapitre.

M. le Président.- Messieurs BLANCHY puis CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais parler de la ligne 609.208 « Etudes économiques » qui voit une augmentation de 2 M€ pour deux volets concernant ces études : l'OCDE et l'étude du développement de la place financière de Monaco. Je trouve que cette somme est très élevée. Je ne suis pas compétent en la matière. Une telle somme est-elle justifiée ? En effet, on doit pouvoir identifier facilement les éléments qui nous épinglent à l'OCDE en tant que paradis fiscal non coopératif.

D'autre part, en ce qui concerne le commerce, n'est-on pas aussi capable d'identifier quels sont les éléments qui nuisent au libre échange, tels que la fiscalité particulière d'un pays, éventuellement des ententes qui peuvent se faire dans un petit Etat ?

Moi, je suis un peu étonné d'une telle somme.

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur le Conseiller pour les Finances.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Ne pas réaliser cette étude, dès à présent, serait se priver d'un atout décisif dans un contexte où les exigences et les pressions qui s'exercent pourraient mettre en péril ce qui est la place financière aujourd'hui. Effectivement, c'est quelque chose qui, pour nous, est particulièrement important, qu'il faut faire et qu'il faut faire vite.

M. Bruno BLANCHY.- Je ne suis pas du tout contre le principe, mais je suis étonné du montant de ces études.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Ce sont, hélas ! les montants de ce type de cabinets d'études.

M. le Président.- On continue sur la ligne « Etudes économiques ».

Monsieur CUCCHI, vous avez la parole.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Evidemment, lorsque j'ai appelé à voter contre ce chapitre, c'était sauf si le Gouvernement se décidait à retirer les 250.000 € supplémentaires attribués à la Chambre de Développement Economique.

Concernant les études, autant les explications du Gouvernement sur la volonté de faire une étude concernant l'OCDE et de la programmer sur ce Budget peuvent, à la rigueur, me convenir, autant, la deuxième étude, dont en fait rien n'est encore décidé, on ne sait même pas qui va la faire, celle concernant le développement des services financiers en Principauté de Monaco, là, je ne comprends pourquoi elle est inscrite sur ce Budget Rectificatif et vraiment, celle-là devrait être au Budget Primitif.

Donc, je demande au Gouvernement de retirer les 250.000 € correspondants à la ligne 609.117 et de retirer 1 M€ sur les 2 M€ supplémentaires de la ligne 609.208, sinon, je demande de ne pas voter cette ligne.

M. le Président.- Sur ce sujet, Monsieur MARQUET, nous vous écoutons.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Une réflexion de bon sens. Ces inscriptions, pour les études, en fin d'année, au Budget Rectificatif, me semblent bizarres. Ce serait plutôt des inscriptions de Budget Primitif, surtout pour la deuxième, car là aussi, il y a une autre réflexion : on n'optimise pas, non plus, une cotisation que nous avons faite auprès d'un organisme qui s'appelle le Conseil de l'Europe qui pourrait, avec l'aide de ses experts, nous éclairer sur la deuxième étude. C'est une réflexion.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, comment pouvez-vous – avant qu'on revienne à l'OCDE avec M. CELLARIO – nous demander de voter 1 M€ pour une étude sur le développement et l'avenir de la place financière, alors que nous sommes le 25 octobre, que cet argent ne peut être utilisé que jusqu'au 31 décembre et que vous n'avez pas encore choisi le consultant, la société qui va faire cette étude ? Qu'est-ce que ça changerait, si la vérité budgétaire était respectée, si on inscrivait cette somme au Budget Primitif ? Comment pouvez-vous l'inscrire alors que manifestement vous n'allez pas l'utiliser, ce million-là ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Sur cette étude du développement de la place financière, rien n'empêche le Gouvernement, même si les crédits ne sont pas votés pour l'instant, d'avoir déjà avancé les consultations et je peux vous assurer que le cahier des charges, rédigé il y a quelques semaines, a été envoyé et qu'en fin de semaine, on reçoit les réponses qui avaient été sollicitées auprès de trois cabinets internationaux pour cette étude. Dès que le Budget sera voté, le contrat pourra être passé et donc, on va certainement avoir à dépenser tout ou partie de la somme. Je ne dis pas qu'on dépensera 1 M€ précisément cette année, mais il est fort probable qu'on dépensera une très grande partie de cette somme sur l'exercice 2006 pour le lancement de cette étude et les premiers mois de sa réalisation, parce que l'étude, pour moi, va être lancée dès la fin du mois d'octobre.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, mais qu'est-ce que ça change, parce que de toute manière, ces crédits, vous les aurez au Budget Primitif, dans 60 jours ! Ça fait quelques années qu'on réfléchit à ce qu'on veut faire de la place financière, on peut attendre 60 jours !

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Ce qui change, c'est que la consultation et les réponses sont faites, que ce ne sont pas des réponses qui peuvent être conservées deux ou trois mois par nous. Les gens qui répondent à ce type de consultation ont en général très rapidement les résultats de leur consultation, donc le marché doit être passé très rapidement derrière.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Monsieur le Président, d'abord, il resterait 1 M€ pour faire attendre les gens qui font des études. Deuxièmement, au nom de la vérité budgétaire, passer des commandes avant d'avoir le Budget, c'est « un peu limite », permettez-moi. Vous ne faites qu'abonder dans mon sentiment de ne pas du tout voter ce chapitre.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Ce que je réponds à cela, c'est que de manière administrative, pour qu'on puisse engager des études, il faut que j'ai le financement de ces deux études, faute de quoi le Contrôle Général des Dépenses n'acceptera jamais qu'on engage une étude si on n'a pas le financement pour la faire. C'est le propre des réalisations budgétaires. Pour l'instant, je n'ai rien

engagé du tout, j'ai consulté. Je vais avoir des réponses en fin de semaine et ensuite, je pourrai engager des études.

M. le Président.- Enfin, vous vous engagerez au 1^{er} janvier, parce que nous, nous ne vous le voterons pas. Nous avons assez discuté, maintenant.

Monsieur CELLARIO, sur la CDE, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Ce que je demanderais au Gouvernement, c'est de nous dire quel est le bilan de la CDE. Il y a eu un changement de la Direction, on parle de plein de choses, mais quel est le bilan ? Il faut que le Gouvernement nous donne le bilan de cet organisme. J'engage le Gouvernement, avant le Budget Primitif 2007, à nous annoncer pour cet organisme, quels sont les objectifs initialement fixés et quels sont les objectifs atteints. Personne ne sait, ici, avec précision, du moins en ce qui me concerne j'ignore ce qui a été fait. Peut-être a-t-il réalisé plein de choses, je ne le nie pas, mais je ne le sais pas.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- On fera un bilan de la CDE ; je crois qu'il y a eu des communications faites les années précédentes sur le nombre de missions à l'étranger, à Monaco et tout ce qui a été fait.

M. Claude CELLARIO.- Monsieur le Conseiller, je suis d'accord. Il y a des missions, je sais qu'ils s'en vont, qu'ils reviennent. Ce n'est pas cela le problème !

(Rires).

Je demande au Gouvernement, puisque vous subventionnez, quel est le bilan. Personnellement, à l'heure actuelle, je ne sais pas ce qu'ils font. J'ai eu l'impression que si vous avez changé la Direction, c'est qu'il y avait un problème ; et le Gouvernement doit, avant le Budget Primitif 2007, informer le Conseil National sur les activités de cet organisme et donner un bilan.

M. le Président.- Notre remarque est un peu la même que pour le 1 M€ de l'étude de tout à l'heure. On souhaite beaucoup de succès à la nouvelle équipe

dirigeante et au nouveau Président de la Chambre de Développement Economique mais ils ont été élus vers la mi-octobre stratégique, de développement de projets et donnons-leur, à partir du 1^{er} janvier, les moyens de mettre en œuvre leurs idées, mais laissons-leur quand même deux mois de réflexion. Aujourd'hui, 250.000 €, à leur arrivée... ils n'ont pas besoin de 250.000 € ! Donc on les mettra au Budget Primitif 2007.

Mais quand on voit le bilan 2006, parce qu'on a eu des éléments, Monsieur CELLARIO, vous le savez bien, le Gouvernement nous a donné une demi-page sur le bilan de la CDE 2006, ça ne justifie pas qu'on ajoute maintenant encore de l'argent. Qu'on nous présente un plan d'actions dans le cadre du Budget Primitif pour l'année 2007 de la CDE et nous serons les premiers à nous réjouir de voir une nouvelle dynamique insufflée à la CDE. Je n'ai aucune raison de douter de l'efficacité du nouveau Président qui a fait ses preuves quand il était Conseiller pour les Finances, donc je suis convaincu que cet organisme va connaître un nouveau dynamisme, mais laissons-lui un peu de temps pour le mettre en œuvre. Il n'y a pas d'urgence pour voter les 250.000 €. Nous, nous sommes logiques. Ce que vous nous demandez n'est pas logique.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- C'est une approche. La nouvelle équipe arrive, elle peut avoir aussi des modifications à apporter dès l'origine. Je sais qu'il est question de faire des travaux pour réaménager les locaux, pour redéployer l'activité.

M. le Président.- Ils peuvent attendre 60 jours, Monsieur le Conseiller !

M. Claude CELLARIO.- Excusez-moi, Monsieur le Conseiller, je me permets de répondre à ce que vous venez de dire. Vous réalisez que donc, une nouvelle équipe arrive, il faut qu'ils fassent des travaux d'aménagement. Dans ce que vous nous avez dit, vous nous avez parlé d'un déplacement en Chine, je crois. Mais ce n'est pas cela un bilan. Un bilan, c'est de dire : si je dois rechercher des investisseurs à Monaco, est-ce que je les ai trouvés ? Oui ou non. Jusque-là, il n'y a aucune réponse.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- J'ai bien compris ce que vous m'avez demandé. On vous fournira le bilan de ce qui a été fait par la Chambre de Développement Economique jusqu'à aujourd'hui, mais ça n'a rien à voir avec ce que j'expliquais sur l'utilisation des crédits qui sera faite d'ici la fin de l'année.

M. le Président.- Monsieur BLANCHY, je vous en prie.

M. Bruno BLANCHY.- Merci, Monsieur le Président.

Dans le même ordre d'idée, en ce qui concerne les investissements, est-ce que vous pouvez nous donner des nouvelles de la SACDE (Société d'Aide à la Création d'Entreprise) ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Monsieur BLANCHY, elle agit, elle travaille, elle analyse beaucoup de projets. On pourra vous donner un état de l'activité de la SACDE, je ne suis pas en mesure de le faire sur le siège ce soir.

M. Bruno BLANCHY.- Y a-t-il une ligne qui corresponde à une subvention ou est-ce qu'elle fonctionne avec ce qu'elle a ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Tout ce qui est inscrit est dans ce document. Donc, si on n'a rien demandé de plus au Budget Rectificatif, elle fonctionne avec ce qui lui a été attribué sur l'exercice précédent en début d'année.

M. le Président.- Le Gouvernement doit prendre ses responsabilités : est-ce qu'il retire les 250.000 € supplémentaires pour la CDE et le 1 M€ pour l'étude, sinon le Conseil National, dans sa majorité, ne vote pas tout le crédit qui a été proposé ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Non, Monsieur le Président, je ne suis pas en état de le faire.

M. le Président.- Bien. Alors, vous serez responsable du vote qui va suivre.

M. Jean-Pierre LICARI.- Il ne va pas le retirer, vous allez voter le Budget de toute manière. Ça ne change rien!

M. le Président.- N'anticipez pas les débats, ce soir nous sommes sur des articles, demain soir, nous serons sur la loi de budget.

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, je voudrais intervenir sur un autre sujet, mais je tiens

bien sûr à exprimer mon entière solidarité vis-à-vis des propos tenus par mes Collègues et vous-même et mon intérêt à voir un bilan de la CDE et un bilan de la SACDE. Ces organismes publics doivent des comptes, ils doivent montrer s'ils sont efficaces ou non.

Le but de mon intervention est autre.

Nous sommes dans un chapitre qui concerne l'aide à l'industrie, commerce et tourisme. Je voudrais faire part de ma préoccupation parce que j'ai été informé d'une détérioration du climat social à l'Hôtel Méridien et ça m'inquiète parce qu'on sait déjà qu'il y a des problèmes à la Société des Bains de Mer et là, on s'aperçoit qu'il y a une détérioration de la situation au Méridien, qui est sous la menace d'un mouvement social. Je m'inquiète pour la Principauté de Monaco parce que, si tel était le cas, cela nuirait beaucoup à l'image et au potentiel d'accueil de la Principauté. Je crains que les responsabilités doivent être recherchées du côté du management, je remarque d'ailleurs qu'il n'y a pas de Monégasque dans cet hôtel, uniquement des cadres récemment venus directement de l'extérieur, et je m'interroge sur le respect des priorités d'emploi. Donc, c'est en fait une sonnette d'alarme que je tire. Je souhaiterais savoir si, effectivement, il y a un problème et si problème il y a, je souhaiterais que des dispositions soient prises pour que le climat social puisse retrouver toute la sérénité appropriée et que cet outil important pour le tourisme de Monaco puisse fonctionner normalement.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller de Gouvernement note.

Y a-t-il encore une intervention ?

Madame DITLOT, je vous en prie.

Mme Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je profite du terme de « tourisme » de ce chapitre pour vous poser une question à propos des guides officiels de Monaco. Lorsqu'on écoute les commentaires des guides officiels de Monaco, on est interloqué, voire offusqué de constater l'incompétence de ces personnes, pour la plupart étrangères à Monaco, incompétence qui tente à saborder l'image de notre Principauté. Espérons que les touristes auditeurs ne soient pas trop férus en histoire de notre pays. Ma question est la suivante : sur quels critères ce type de professionnels est-il recruté ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Il n'existe pas de guide

officiel de Monaco. Il y a des sociétés d'autocaristes qui ont leurs propres guides et qui font découvrir Monaco avec leurs propres équipes.

Mme Michèle DITLOT.- Pas de guide de la Direction du Tourisme ?

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Non. Ce sont les sociétés d'autocaristes qui amènent leurs propres guides. D'ailleurs, on nous l'a reproché par le passé, vous pouvez le faire aujourd'hui, mais il n'existe pas de guide officiel de Monaco.

M. le Président.- Je ne connais pas le problème, on le découvre ce soir. Mais s'il est vrai qu'il y a des gens qui racontent n'importe quoi à des centaines de milliers de personnes qui visitent la Principauté chaque année, il faudrait peut-être qu'on s'inquiète et qu'on fasse passer au minimum un examen de contrôle à ceux qui raconteraient n'importe quoi sur notre pays.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Excusez-moi, mais il faudrait encore qu'on comprenne ce qu'ils disent, parce que quand ils parlent en tchèque ou en polonais, on aura du mal !

M. le Président.- Non, mais sérieusement...

M. Jean-Pierre LICARI.- On peut vous voter une ligne de crédit pour cela, si vous voulez...

(Rires).

M. le Président.- Je ne sais pas à quoi vous pensez, Madame DITLOT, mais s'il est avéré qu'il y a des gens qui disent n'importe quoi en présentant Monaco, il faudrait qu'on fasse un contrôle et qu'on y apporte des solutions.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je prends note et je vais me renseigner de mon côté aussi, mais encore une fois, ce sont des démarches qui sont exclusivement privées.

M. le Président.- Oui, mais on peut peut-être imaginer d'agréer des gens dans la mesure où ils parlent de notre pays à beaucoup d'étrangers, de vérifier leur niveau et de s'assurer qu'ils ne disent pas n'importe quoi.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Tout à fait, je vais regarder dans ce sens.

M. le Président.- Merci de vous en occuper.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Douze avis contraires.

Abstentions ? Trois abstentions.

Mme la Chargée de Mission.-

SECT. 7 – EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS

CH. 1 – GRANDS TRAVAUX - URBANISME

701.902	- FRAIS ETUDES URBANISME & GRANDS TRAVAUX	-	100.000
701.907	- AMELIORATION SECURITE TUNNELS ROUTIERS.....	+	1.000.000
701.908	- TUNNEL OUEST.....	-	5.000.000
701.911	- URB. SNCF – VOIRIE & RESEAUX.....	+	8.000.000
701.913/1	- URB. SNCF – ILOT AUREG. / GRIMALDI.....	+	8.000.000
701.913/4	- URB. SNCF – ILOT RAINIER III.....	+	800.000
701.913/5	- URB. SNCF – ILOT CASTELERETTO.....	+	4.000.000
701.920	- CONFORTEMENT FALAISE TETE DE CHIEN.....	-	<u>1.520.000</u>
		+	<u>15.180.000</u>

M. le Président.- Monsieur RAYMOND souhaite intervenir.

M. Daniel RAYMOND.- Je voulais simplement signaler « qu'il aurait pu y avoir des interventions », mais nous attendons la réunion des Grands Travaux pour faire le point et nous en reparlerons pour le Budget Primitif.

M. le Président.- Oui, je vous rappelle que la réunion

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 2 – EQUIPEMENT ROUTIER

702.961	- PARKING-BUREAUX VALL. S.DEVOTE	+	100.000
702.962	- PARKING BUREAUX TESTIMONIO E6.....	+	<u>1.500.000</u>
		+	<u>1.600.000</u>

M. le Président.- Monsieur NOTARI a la parole.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste confirmer ce que j'avais dit en séance privée, c'est que je m'étonne qu'il y ait 1,5 M€ qui soit inscrit au Budget Rectificatif pour les parkings et bureaux Testimonio alors qu'effectivement, le projet ne

Le chapitre 9 est rejeté.

(Rejeté ;

M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mme Michèle DITTLLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Bernard MARQUET, Fabrice NOTARI, Mme POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Christophe SPILIOTIS-SAQUET et Stéphane VALERI votent contre ; MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI et Jacques RIT s'abstiennent).

de la Commission Plénière d'Etude sur les Grands Travaux avec le Gouvernement, a lieu le 6 novembre.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

nous a pas encore été présenté et il le sera, je l'espère, dans quelques jours.

M. le Président.- Alors, là, je crois qu'il n'y a rien à répondre, Monsieur le Conseiller pour les Finances ? Vous allez dépenser 1,5 M€ d'ici la fin de l'année alors que nous n'avons pas encore eu la réunion et qu'on ne

sait pas encore ce qu'on va faire de Testimonio. Je crois qu'il y a un problème !

M. Jean-Pierre LICARI.- Comme dirait M. MASSERON, il faut leur faire confiance.

M. le Président.- Expliquez-nous. Pourquoi 1,5 M€ au Budget Rectificatif ? Pourquoi ?

Est-ce que ça veut dire que vous avez besoin de cette somme d'ici le 31 décembre ? Pourquoi ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- On va faire le point en Commission Grands Travaux ; la question du Testimonio est effectivement une question difficile sur laquelle il ne faut pas avancer sans certaines précautions. Ces crédits étaient des crédits d'étude qui étaient votés ; il est aujourd'hui peu vraisemblable, mais pas absolument impossible, d'imaginer que ces crédits soient engagés d'ici la fin de l'année. Encore une fois, ces Budgets sont préparés à l'avance et les choses évoluent au fur et à mesure que l'on avance dans le temps. Il est certain qu'on aura besoin de notre Commission Grands Travaux lundi prochain pour faire un point sur ce Budget.

M. le Président.- On sait qu'il n'y a que 80 % environ seulement des sommes inscrites en matière d'équipement qui sont utilisées à la fin, donc vous avez de toute manière une large marge dans ces chapitres, donc on ne voit vraiment pas l'intérêt d'ajouter maintenant 1,5 M€ sachant qu'on se voit le 6 novembre et que même si on se décidait le 6 novembre, il ne vous reste après que 50 jours. On sait qu'on va voter un crédit qui ne sera pas utilisé et donc, on gonfle artificiellement un déficit. A la clôture, évidemment, ce 1,5 M€ ne sera pas utilisé et ce sera 1,5 M€ de trop voté pour rien. Je pense que la sagesse est de le retirer, Monsieur le Conseiller.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Monsieur le Président, sur la probabilité de dépenser avec certitude ces crédits, je ne pourrai pas vous l'assurer ce soir. Par contre, sur le fait de dire que les crédits sont consommés en général à 80 % et qu'on pourrait prendre un crédit ailleurs pour combler, malheureusement, le processus budgétaire ne nous le permet pas. Cela veut dire que si ce crédit n'est pas voté, eh bien, on est sûr qu'on ne pourra pas commencer les études. C'est aujourd'hui un peu dommage. Si cette somme n'est pas dépensée, elle sera récupérée par le Budget de l'Etat. On parle là d'une question de présentation. Je suis d'accord avec vous qu'on préférerait limiter en matière de

présentation le déficit du Budget Rectificatif, mais néanmoins, c'est important d'avoir Testimonio le plus tôt possible, d'avoir des bureaux, des services. Si on a la possibilité d'engager le contrat d'étude avant la fin de l'année, les Services pensent qu'il est utile de se réserver cette possibilité ; si l'argent n'est pas dépensé, on aura perdu une opportunité de présenter 1,5 M€ de moins en déficit.

M. le Président.- Ce qui me semble un vrai problème pour notre Assemblée, en fait, c'est de voter sans savoir ce qu'on vote, sans que rien n'ait été décidé, sans qu'on soit venu nous expliquer ce que vous voulez faire. J'ai beau essayer d'être très compréhensif, je ne vois pas comment une Assemblée responsable peut voter 1,5 M€ à un Gouvernement qui n'est même pas venu lui présenter le projet, sachant que de toute manière, quoi qu'il arrive, il ne restera que quelques semaines entre la réunion et la fin de l'année et, ma foi, si on se mettait d'accord – ce qui est loin d'être évident – sur un dossier complexe en quelques jours, il y aurait toujours moyen d'avoir les crédits au 1^{er} janvier. Moi, ça me pose vraiment un problème de principe.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie.- Monsieur le Président, il me semble que dans le mode de fonctionnement des opérations d'équipement, soit l'opération est triennalisée, à ce moment-là, on a un engagement de dépenses pour trois exercices, donc on sait là que le Gouvernement a le droit d'engager par exemple 10 M€ sur les trois exercices à venir. Là, on est sur une opération qui n'est pas triennalisée, ce qui fait que si on veut engager des études à l'automne, dans les semaines qui viennent, il faut impérativement que le montant d'études qui sera engagé corresponde à l'inscription budgétaire qui est faite, même si l'ensemble des études n'est pas fait d'ici la fin de l'année. Je ne sais pas si c'est compréhensible ou pas. Dès que cette opération sera triennalisée, à ce moment-là, le Gouvernement pourra s'engager sur des montants qu'il ne dépensera pas dans l'année. Mais là, c'est une opération qui n'est pas encore engagée, donc il est légitime d'avoir des crédits d'engagement pour l'opération.

M. le Président.- Elle ne peut pas être engagée, vous n'êtes même pas venus la présenter à notre Assemblée. S'il y a un Collègue qui peut voter une somme sans savoir ce qu'il vote, eh bien, qu'il vote ! Chacun prend ses responsabilités. On vient de refuser une désaffectation, on ne sait pas ce que vous voulez faire précisément sur ce terrain, on ne va pas voter des crédits pour des études avant de savoir ce que vous voulez faire, non, je ne suis pas d'accord.

Monsieur RAYMOND, je vous en prie.

M. Daniel RAYMOND.- Le Conseiller vient de rappeler la logique. Le triennal ne sera voté qu'avec le Primitif, donc le problème est réglé. On attend de voter le triennal et dans ce document toutes les opérations sont inscrites ; on a déjà pris connaissance du triennal, mais comme disait le Président, il n'est pas dit que suite aux réunions au cours desquelles vous allez nous présenter le projet, on soit d'accord sur la démarche qui est la vôtre. En même temps, vous parlez d'études. Vous rigolez, vous n'allez pas dépenser 1,5 M€ d'ici quelques semaines, alors qu'aujourd'hui aucune étude n'a encore été entreprise.

M. le Ministre d'Etat.- Il y a quelque chose que je ne comprends pas dans ce que vous dites. Excusez-moi, je prends la discussion en cours de route. Il s'agit de faire les études, vous m'avez dit tout à l'heure que vous vouliez qu'on reparle de Testimonio assez rapidement. Je veux bien, mais pour vous présenter des projets sur Testimonio, il faut faire des études ; alors là, c'est le chat qui se mord la queue. Les crédits qu'on vous demande aujourd'hui doivent être engagés avant le 1^{er} mars, on est prêt à les engager. Si on ne les met pas maintenant, on perd trois mois.

M. le Président.- Attendez, j'aime bien les choses claires. Le 6 novembre, on a une réunion de la Commission des Grands Travaux ; vous allez donc nous présenter un projet qui n'a pas encore été étudié, c'est ce que vous nous dites ; ou est-ce que vous avez déjà utilisé des crédits avant que nous ne les ayons votés ? Ce serait intéressant, aussi, de le savoir.

M. le Ministre d'Etat.- Mais non, on ne fait pas cela.

Vous nous demandez un projet, on vous demande des crédits pour étudier le projet, c'est tout.

M. le Président.- Monsieur PALMARO souhaite intervenir.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Uniquement pour citer quatre lignes qui sont dans le texte du Gouvernement : « Pour parkings bureaux Testimonio E6 + 1,5 M€ ; l'opération Testimonio B2, B3 ayant été revue dans son ensemble, les crédits inscrits ne concernent, pour le présent exercice, plus les logements sociaux mais la réalisation d'un programme immobilier à usage de bureaux et d'un parking public de 800 places environ. L'imputation au chapitre 2, c'est-à-dire au chapitre dans lequel il y a les 1,5 M€, paraît donc plus

adaptée. Cette inscription est associée à la restitution de 500.000 € des crédits sur l'article 705.946 - Opération Testimonio ». Voilà, c'est pour éclairer le débat ; c'est ce que le Gouvernement a déclaré.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais quand même que les choses soient claires et simples. Les crédits qu'on demande, d'abord, ce n'est pas l'ensemble de l'opération Testimonio, c'est une partie de Testimonio qui relève uniquement de l'Etat, sur laquelle on envisage de faire des bureaux et des parkings, ce qui me paraissait, d'après ce que j'ai entendu du Conseil National, plutôt considéré comme une priorité. On était même assez pressé parce que je constate qu'on manque de bureaux. On vous demande la totalité des crédits d'études. Pourquoi ? Parce qu'autrement, il va falloir attendre trois ou quatre mois pour passer les contrats d'études. On a besoin, pour vous présenter un projet, de faire des études.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, on vote un Budget Primitif le 20 décembre, c'est ce qui était prévu dans votre planning ?

M. le Ministre d'Etat.- On va l'utiliser au mois de février !

M. le Président.- Pourquoi ?

M. le Ministre d'Etat.- Parce que c'est comme ça. Là, je peux les utiliser dès maintenant. Vous voulez perdre trois mois, on perd trois mois ! C'est uniquement pour une étude, ce qui ne vous engage pas, d'ailleurs. On vous présentera l'étude et vous déciderez ensuite. On est uniquement dans la partie de l'Etat. Je ne comprends pas le problème.

M. le Président.- Vous avez déjà choisi un bureau d'études ? Vous savez qui va la faire ? Vous savez combien cela va coûter ? En 60 jours, vous donnez 1,5 M€ à un bureau d'études.

M. le Ministre d'Etat.- On l'engage, on ne les donne pas ! Vous ne comprenez pas qu'on ne peut pas passer un contrat si on n'a pas tous les crédits. Evidemment qu'on ne va pas les consommer, ces crédits, mais on va donner un acompte.

M. le Président.- Vous savez qui va faire les études ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Non, nous ne savons pas qui va faire les études.

M. le Président.- C'est invraisemblable !

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Non, Monsieur le Président, il ne faut pas dire que c'est invraisemblable. Nous allons avoir une réunion le 6 novembre où l'on va discuter d'un projet qui n'est pas simple. Nous verrons si nous avançons sur ce dossier et si nous lançons une recherche. Si oui, elle sera très rapide et pour ceci, il vaut quand même mieux, avoir un volant de crédits votés. Sinon, nous ouvrons un appel d'offres sans savoir si derrière les crédits seront votés ou non, ce n'est pas très sérieux vis-à-vis des gens que l'on fait travailler là-dessus. Une fois l'étude réalisée, il faut pour les opérations non triennalisées, la totalité du montant du contrat pour pouvoir l'engager. Si on dépense 5.000 €, et si l'on signe un contrat de 12 mois d'études, il faudra engager 1,5 M€ d'études. Nous sommes là dans le processus où le vote budgétaire indique une orientation de votre Assemblée disant que Testimonio est important et le démontre en votant des budgets même si ceux-ci ne seront pas consommés en totalité. Mais si l'on ne vote pas ces budgets, rien ne pourra être fait d'ici février. C'est un choix.

M. le Ministre d'Etat.- Si je fais un appel d'offres sans crédit, vous me reprocherez légitimement d'avoir lancé une opération sans avoir le moindre aval du Conseil National. Je ne peux pas faire un appel d'offres sans avoir le moindre crédit ouvert, il faut être logique. Je vous demande simplement des crédits d'études pour vous présenter un projet, je vous demande si vous êtes d'accord pour qu'on finance une étude pour qu'on réalise des bureaux et des parkings à Testimonio dans la partie Etat. Si vous êtes d'accord, il faut ouvrir les crédits. Est-ce que je fais un appel d'offres pour des études sans votre accord ? Je vous le demande. Non, je ne le fais pas.

M. le Président.- Il y a quatre Collègues qui attendent pour prendre la parole.

Je vais commencer par celui qui sait de quoi il parle parce que ça a été son métier toute sa vie. Monsieur Daniel RAYMOND, je vous en prie.

M. Daniel RAYMOND.- Je rappellerai respectueusement à Monsieur le Ministre d'Etat que l'intention, vous allez la matérialiser à partir, *a posteriori*, du 6 novembre puisque vous allez nous présenter vos intentions en Commission des Grands Travaux. Une fois que ces intentions auront donné en retour un avis favorable de la Commission, vous commencerez alors à rédiger le contrat, ce qui va vous prendre un bon mois au moins, ensuite une fois que le contrat sera avalisé par

l'opérateur ou par l'architecte ou par le bureau d'études qui va signer, celui-ci va son cheminement habituel dans vos Services et le contrat ne sera pas signé, comme d'habitude, avant les trois mois. Donc, vous aurez largement le temps de pouvoir déjà engager l'étude, suivant vos procédures habituelles et de pouvoir compter ainsi sur le vote du Budget Primitif pour pouvoir exécuter la rémunération de ce contrat. Et c'est ainsi que ça marche, Monsieur le Ministre, depuis quarante ans dans l'Administration monégasque, alors personne ne comprendrait que tout change aujourd'hui !

M. le Président.- Avouez que nous sommes dans une situation très paradoxale, Monsieur le Conseiller. On vous demande toujours d'accélérer les procédures et c'est toujours trop long et cette fois-ci, c'est vous qui voulez aller plus vite que la façon dont cela avance !

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- C'est effectivement ça, le problème. Il y a une urgence, le Ministre d'Etat l'a rappelé, à livrer le plus tôt possible des bureaux en Principauté de Monaco. Là, on a l'occasion sur le Testimonio de lancer une opération très rapidement. Pour qu'on puisse, dans la mesure où cette opération n'est pas triennalisée, lancer une étude avec un maître d'œuvre de l'opération, il faut qu'on puisse avoir, sur les crédits de cette année, la totalité du montant de l'étude, faute de quoi le Contrôleur Général des Dépenses n'acceptera pas.

M. le Président.- Oui, mais M. RAYMOND vient de vous faire la démonstration qu'avec vos procédures administratives, de toute manière, vous ne pourrez pas faire un contrat, comme vous le dites, avant janvier, février ou mars.

Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai plusieurs questions :

- 1) Qu'est-ce que vous allez nous présenter le 6 novembre ?
- 2) Qu'est-ce qui sera très différent au moment du Budget Primitif, soit un mois après ?
- 3) Concrètement, quand sera remise l'étude, dans des délais corrects ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Là-dessus, je vous propose d'avoir ce débat technique en

Commission Grands Travaux. Il est clair que l'opération a été remise à plat, il y a quelques mois de cela. Depuis, nous menons des réflexions de macro-programmation : est-ce qu'il faut faire un parking-relais à cet endroit-là ? De combien de places : de 500, de 800 ou de 1.200 places ? Est-ce qu'on peut travailler uniquement sur les parcelles de terrains qui sont en face du Monte-Carlo Bay Hotel ? Est-ce qu'il faut faire sauter le Boulevard du Larvotto avec les inconvénients que cela créera certainement pendant plusieurs années sur le trafic ? Avant l'interruption, vous nous rappeliez tout l'intérêt qu'il y avait à avoir le Boulevard du Larvotto en double sens et je crois que cela reste valable. Est-ce que nous allons au-delà du Boulevard du Larvotto, grignoter le terrain autour du Monte-Carlo Sun et sous les bâtiments du Testimonio ? Donc, nous allons vous présenter l'ensemble de cette problématique qui nécessitera une discussion.

Pour ma part, je ne suis pas devin et je ne suis pas capable de vous dire si une décision claire sera prise et sur quoi nous serons d'accord. Si tel est le cas, le 6 au soir, nous travaillerons sur la mise en œuvre d'un cahier des charges. Nous consulterons deux ou trois architectes sur ce dossier et il est tout à fait envisageable de pouvoir engager un contrat, c'est administrativement possible. Mais ce qui est vrai, c'est que l'ensemble de ces crédits ne seront pas payés. Ce qui est vrai aussi, c'est qu'il n'est pas absolument certain que le contrat soit engagé d'ici la fin de l'année, mais ce qui est certain, c'est d'une part que si vous ne le votez pas ce soir, on est alors sûr qu'il n'y aura pas de contrat passé d'ici la fin de l'année, donc on est sûr qu'on n'avancera pas là-dessus d'ici la fin de l'année et d'autre part, ça ne sera pas forcément bon signe que de montrer aux différents professionnels, qui vont travailler avec nous une incohérence dans l'attitude. Aujourd'hui, c'est une inscription budgétaire qui est proposée avec toute la rigueur et les contraintes, malheureusement, d'un Budget de l'Etat.

M. le Président.- Comme j'aimerais que ce que vous décrivez soit la situation de la Principauté ! Nous, nous avons voté pendant trois ans, par exemple, des crédits pour La Cachette, on n'a jamais vu démarrer un chantier pendant trois ans. Maintenant, on est capable de faire des consultations, de mettre en concurrence des architectes, de rédiger un cahier des charges, de choisir un architecte, de signer des contrats en quelques jours ! J'aimerais que ce que vous dites ce soir soit la réalité de notre pays, mais je vous le dis, ce n'est pas la réalité et je crois que tous les Monégasques et tous les résidents qui nous écoutent comprendront qui dit la vérité et qui parle d'un monde utopique et parfait que nous aimerions voir arriver, mais qui n'est pas là encore, hélas, pour le moment ! Peut-être

que la modernisation de l'Administration en cours va nous aider à progresser, à avoir moins de bureaucratie dans ce pays, à avoir moins de complexité de procédures et à aller plus vite, mais ce n'est pas encore la réalité, ce soir ! Vous ne passerez pas tout ce que vous avez dit – c'est Daniel RAYMOND qui a bien expliqué la situation – d'ici 4/ 5 semaines. Ce n'est pas possible.

M. le Ministre d'Etat.- Ecoutez, Monsieur le Président, pour une fois, je suis prêt à retirer le crédit, parce qu'il faut savoir ce que vous voulez. On est là sur un crédit qui est pour le développement économique de la Principauté. Si vous votez contre, ok. Je suis prêt à le retirer, mais ça veut dire que l'Administration est démobilitée. Je crois que vos votes ont un sens politique. Si vous voulez des bureaux, si vous voulez qu'on fasse cette opération, vous votez les crédits. Si vous ne le voulez pas, vous ne les votez pas et l'Administration ne le fera pas. Il faut que vous ayez quand même le sens des choses : ou vous voulez quelque chose, ou vous ne le voulez pas, mais là, vous êtes sur un mauvais terrain. Alors, oui, je suis prêt à le retirer, mais vous en prendrez la responsabilité ; on perdra 6 mois, 1 an, tant pis.

M. le Président.- Monsieur GIACCARDI attend depuis un moment.

M. Thomas GIACCARDI.- Monsieur le Ministre, votre rhétorique ne nous abusera pas. Il faut être simple...

M. le Ministre d'Etat.- Si vous ne le votez pas...

M. Thomas GIACCARDI.- Monsieur le Ministre, on a la politesse de vous écouter, j'espère que...

M. le Ministre d'Etat.- Oui, je vous écoute ! Excusez-moi, vous m'énervez !

(Rires).

M. le Président.- Monsieur le Ministre, les Conseillers Nationaux sont parfois énervés par certaines interventions gouvernementales, mais ils savent se contrôler et garder leur self-control.

M. Thomas GIACCARDI.- Monsieur le Ministre, vous essayez de créer une confusion entre le vote d'un budget pour une mission qui n'est même pas déterminée, qui n'est même pas décidée, d'un montant de 1,5 M€, qui devrait être dépensé sur un délai de 45 jours et le refus du Conseil National de voter cette ligne, qui démontrerait que le Conseil National est contre la création de

bureaux : le raccourci est un peu rapide ! C'est en termes de méthode. La méthode, c'est qu'on souhaite avoir un budget qui représente quelque chose de concret, une réalité ; aujourd'hui, la réalité, c'est 1,5 M€ pour une étude qui n'est pas encore déterminée et qui ne sera même pas confiée avant 2007. Vous nous dites que nous nous énervons, mais aujourd'hui, votre attitude est d'essayer de faire cette confusion en faisant croire que nous – parce que nous voulons nous opposer à cette ligne qui est manifestement contraire à une gestion simple et rigoureuse – nous sommes contre le développement économique et contre la création de bureaux : c'est totalement faux !

M. le Président.- Il y a presque deux ans de cela, le Conseil National a fait savoir à votre prédécesseur, M. Patrick LECLERCO, qu'il n'envisageait pas de voter dans les conditions prévues par la loi de désaffectation, le projet Testimonio. A ce moment-là, en Commission des Grands Travaux, nous avons dit – Daniel RAYMOND par exemple, qui avait d'ailleurs développé d'autres solutions alternatives – que nous attendions un projet différent pour Testimonio. Ça fait maintenant six mois que nous avons voté contre, on ne nous a toujours rien présenté et ça va être fait le 6 novembre. Le Gouvernement a pris deux ans pour proposer un projet alternatif et maintenant, en 40 jours, c'est notre faute si ça n'avance pas ! Ecoutez, nous aussi, parfois, nous sommes énervés mais moi, j'essaie de garder mon sang-froid quand même. Nous sommes bien obligés de considérer comme beaucoup de mauvaise foi de la part de Membres du Gouvernement parce que nous, nous étions là, il y a deux ans lorsque nous avons dit à votre prédécesseur qu'on voulait un projet alternatif. Ça fait deux ans qu'on l'attend ! Et maintenant, on va dire que c'est de notre faute si les choses n'avancent pas ! Non, franchement, il ne faut pas exagérer dans la mauvaise foi. M. RAYMOND a parfaitement démontré que vous n'êtes pas capables, en 40 jours, de faire un cahier des charges, de choisir des architectes, de les mettre en concurrence, de signer, etc...

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

J'aurais aimé que M. le Ministre ait cette attitude sur le chapitre précédent qu'on avait décidé de ne pas voter, ça aurait permis de retirer les lignes budgétaires volontairement et avec plaisir.

Sur ce chapitre, je ne sais pas si vous-même savez ce que vous allez nous présenter le 6 novembre ; mais je l'espère. C'est un projet important, vous estimez que le

6, nous serons tous décidés, nous vous aurons donné un blanc-seing pour le 7 au matin où dès l'aube, à l'heure où blanchit la campagne, vous allez commencer un appel d'offres... Monsieur le Ministre, je veux bien... il y a quand même une différence entre un engagement et une dépense de crédit. Ceci dit, vous nous dites que si on vous le vote au Budget Rectificatif demain, après-demain, on peut le dépenser. Par contre, si on le vote au Budget Primitif, on ne peut pas le dépenser avant le mois de février et ça, je n'ai pas compris pourquoi. Je suis désolé. Pourquoi dans un cas, il faut un mois pour le dépenser, dans l'autre cas, il faut un jour ?

Vous ne pouvez pas utiliser, Monsieur le Ministre, l'argument que si nous ne votons pas cette ligne, c'est parce que nous sommes contre la réalisation de bureaux en Principauté, c'est un argument que je n'accepte pas, c'est un mauvais argument. Si vous estimez que nous, nous sommes dans une mauvaise position, eh bien vous avez avancé un mauvais argument, parce que tout le monde le sait, les Monégasques et les habitants de Monaco savent que cela fait des mois et des années qu'on essaie d'obtenir justement des surfaces commerciales et à usage de bureaux ! C'est donc un mauvais procès.

La vérité c'est qu'il n'y a aucun espoir que votre appel d'offres soit prêt – et je suis gentil – avant le 15 décembre ; vous n'allez pas me faire croire qu'entre la période de fin d'année et le fait qu'au maximum vous lancerez l'étude début février – je veux bien vous l'accorder – ce n'est pas un mois et demi qui va changer quelque chose sur la réalisation d'une opération qui, *in fine*, va durer des années ! Ce n'est pas un argument, on ne peut pas accepter cela.

M. le Président.- Je donne la parole à Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai encore un petit argument pour enfoncer le clou.

Aussi étrange que cela puisse paraître, dans cette enceinte, ceux qui ont expérience et ancienneté, ce sont les parlementaires, expérience et ancienneté qu'aucun de vous n'avez dans vos fonctions, Messieurs du Gouvernement ! Depuis trois ans et demi que nous sommes élus, si nous avons entendu beaucoup de paroles et de promesses, nous avons eu le temps aussi de comptabiliser les faits, de constater des délais de réalisation de chantiers ou des études. Aussi, il est inutile de nous faire croire que cela va être possible même si vous-même, Monsieur le Ministre, essayez de vous en persuader. Pour être crédible, il faut aussi que vous proposiez des choses qui soient possibles dans un

planning réaliste. Ce n'est pas le cas ici. Que l'on soit clair : nous ne sommes pas contre, bien évidemment ; simplement, il faut être raisonnable. Entre ce qui peut être voté maintenant et ce qui peut être voté au Budget Primitif dans à peine un mois, il n'y aura pas de différence. La seule réalité, et je vous parle d'expérience, c'est que l'on constatera le retard pris.

M. le Président.- Madame PASQUIER-CIULLA, je vous en prie.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Vous la retirez ou pas, finalement ?

Pour voter, il faut savoir si vous la retirez, parce que si vous la retirez, ce n'est peut-être pas la peine de voter.

(Rires).

M. le Ministre d'Etat.- Je vous laisse voter.

M. le Président.- Bon.

Monsieur PALMARO, je vous en prie.

M. Vincent PALMARO.- Ce qui vient d'être dit, en tout cas en partie, je le partage. L'expérience, c'est l'expérience qu'on a eue. Il a été dit aussi que c'était une équipe nouvelle qui a peut-être d'autres approches et d'autres engagements. Je le souhaite. Alors, ma question au Gouvernement est la suivante : êtes-vous en mesure – si vous aviez ce crédit voté – de commencer avant le 15 décembre ? Ou est-ce un espoir extrêmement faible – ce n'est pas impossible mathématiquement, mais il y a une chance sur cent – ou est-ce que vous êtes décidés, compte tenu des consultations préalables et informelles que vous avez faites, de démarrer très vite le 6, comme vous le disiez, et avoir effectivement, gagné du temps, par rapport au démarrage de l'année prochaine ?

M. le Ministre d'Etat.- Je n'en sais rien, Monsieur PALMARO.

Vous le votez ou vous ne le votez pas. Moi, j'estime que c'est quand même dommage qu'on ait un affrontement sur un sujet sur lequel, je pense, nous sommes en plein accord, en plus, sur l'objet avec la grande majorité du Conseil National. C'est tout de même dommage ! J'attendais qu'il y ait une volonté politique pour faire cela ; je n'en sais rien, je suis incapable de vous dire aujourd'hui, parce qu'il y a tous les aléas d'un appel d'offres, si les Services ont la capacité ou pas, si on va engager ou pas engager avant le début de l'année prochaine. C'est un problème purement politique. Ça ne

change rien, financièrement, qu'on le mette ici ou qu'on le mette au Budget Primitif, franchement, on ne change pas les équilibres budgétaires. J'aurais souhaité que le Conseil National ait envie de faire cette opération. En plus, nous en avons parlé tous ensemble et nous sommes tous d'accord sur le fait de dire qu'il faut créer des surfaces pour le développement économique, notamment des surfaces de bureaux. Je trouve un peu dommage qu'on se bute là-dessus, je n'ai rien d'autre à dire. Si je me suis un peu emporté tout à l'heure, excusez-moi, mais vraiment, je vous parle sincèrement.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, nous vous écoutons, et ensuite, nous passerons au vote.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Je vous remercie de votre sincérité.

Sur les autres lignes, nous vous avons demandé des efforts : « nada » ! Les 40.000 €, les 250.000 €, une étude sur deux, etc.... Rien ! Rien de négociable. Alors, quand on parle des urgences et de la volonté politique, excusez-moi... Quant à cela, je peux vous retourner l'argument : rien ne vous obligeait à l'inscrire sur cette ligne-là. Si vous ne l'inscrivez pas, vous ne prenez pas le risque qu'elle soit refusée, sachant qu'il y avait très peu de chances qu'elle soit faite et la visibilité que votre déclaration donne à ce genre d'action n'aurait pas eu lieu. Je suis prêt, si jamais le 6 au soir tout est décidé, que par miracle le 7, l'appel d'offres part et que nous avons gagné du temps, je suis prêt à dire que je me suis trompé. Tant mieux, nous avons gagné du temps ! On aura perdu un mois parce que le Conseil National aura été prudent : cela, c'est le pire des cas. Monsieur le Ministre, vous nous demandez de faire des efforts, vous n'en n'avez fait aucun ! Ce n'est pas comme cela.

M. le Président.- Monsieur RAYMOND, je vous en prie, rapidement et ensuite, nous passons au vote.

M. Daniel RAYMOND.- Je profite justement de cette demande parce qu'on retient tout l'intérêt que nous avons à recevoir des éléments avant notre réunion du 6 novembre. Si vous disposez de documents qui sont déjà prêts pour la réunion Grands Travaux, il serait opportun de nous les faire parvenir assez rapidement afin qu'on puisse les examiner et avoir ainsi une séance de travail intéressante et porteuse de décisions.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- On s'est mis d'accord avec Mme VIORA-PUYO, les

documents seront envoyés le 2 novembre pour que vous les ayez à l'avance, mais attention, ne mélangeons pas, la Commission Grands Travaux est préparatoire au Budget Primitif, on est en train de discuter de choses un peu différentes.

M. Daniel RAYMOND.- C'est tout le sens de notre démarche, Monsieur le Conseiller.

M. le Président.- Bien. Je résume : il n'y a pas désaccord sur le fond, nous voulons des bureaux au Testimonio des deux côtés, nous les voulons le plus vite possible. Nous savons qu'il est impossible avec les procédures administratives d'utiliser 1,5 M€ qu'on nous demande de voter, d'ici le 31 décembre. On ne vote pas ce qu'on sait qu'on n'utilise pas parce qu'on veut la vérité budgétaire.

Nous passons à présent au vote.

Puisque le crédit n'est pas retiré, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Seize avis contraires.

Abstentions ? Quatre abstentions.

Le chapitre 2 est rejeté.

(Rejeté ;

M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS,

MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO,
Jean-Michel CUCCHI,
Mmes Michèle DITLOT et Catherine FAUTRIER,
MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI,
Bernard MARQUET, Fabrice NOTARI,
Mme Anne POYARD-VATRICAN,
MM. Daniel RAYMOND, Jean-François ROBILLON,
Christophe SPILIOTIS-SAQUET
et Stéphane VALERI
votent contre ;
MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI,
Mme Christine PASQUIER-CIULLA et M. Jacques RIT
s'abstiennent ;
M. Vincent PALMARO
vote pour).

M. Vincent PALMARO.- Monsieur le Président, je vote pour avec le même raisonnement – mais à l'opposé – de Jean-Michel CUCCHI, c'est-à-dire que je fais confiance au Gouvernement de commencer ces travaux avant le 31 décembre et je dirai « j'avais raison » ; s'il ne les commence pas, premièrement, je dirai « j'ai eu tort » – comme Jean-Michel CUCCHI – et la prochaine fois je serai encore plus vigilant.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Moi, « je serai plus vigilant la prochaine fois », je l'ai déjà dit. J'ai déjà utilisé ce joker !

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 3 – EQUIPEMENT PORTUAIRE

703.902 – ELARG. QUAI ETATS-UNIS EPI CENTRAL	-	500.000
703.904 – SUPERSTRUCT. DIGUE FLOTTANTE	-	3.500.000
703.940/5 – URBANISATION EN MER – ETUDES	+	<u>2.000.000</u>
	-	<u>2.000.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 4 – EQUIPEMENT URBAIN

704.915 – REAMENAGEMENT SITE RADIO MUSEE.....	+	75.000
704.920 – EGOUTS	+	20.000
704.954 – TRANSF. ELECTR. / APP. PRESSION	-	30.000
704.985 – AMENAGEMENT JARDINS	+	9.000
704.986 – STATION D'EPURATION.....	-	<u>3.300.000</u>
	-	<u>3.226.000</u>

M. le Président.- Monsieur CELLARIO souhaite intervenir. Nous l'écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire part au Gouvernement de mes interrogations concernant les ascenseurs publics que vous avez créés entre l'avenue Prince Pierre et le Boulevard Charles III. Ces ascenseurs sont récents, je crois qu'il y a moins de trois mois qu'ils sont en service, ils sont bien mais, malheureusement, j'ai quelques inquiétudes.

La première, c'est que quelques mois après leur mise en service, ils présentent déjà des signes de faiblesse. Même aujourd'hui, l'un des deux était en panne. Mais surtout, ce que je voudrais dire pour attirer l'attention du Gouvernement, c'est la manière dont sont faites les choses : le tunnel d'accès entre le Boulevard Prince Pierre et l'entrée des ascenseurs présente une partie plane, une partie légèrement en pente, et nous arrivons devant les ascenseurs. La partie plane légèrement en pente est en « faux marbre », c'est très joli, mais manque de chance, l'inconvénient, c'est que quand c'est mouillé, c'est très glissant !

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Excusez-moi, je vous interromps, mais vous n'avez pas dû le prendre récemment, parce que moi, je l'ai pris avant-hier, il y a un magnifique tapis noir dorénavant.

M. Claude CELLARIO.- Monsieur le Conseiller, je poursuis !

Que fait le Gouvernement ? Indépendamment du fait qu'il soit en panne, aujourd'hui même, il met un tapis ! Manque de chance, celui qui a mis le tapis l'a mal mis !

(Rires).

En fait, ils ont mis un premier tapis qui était bien, mais le deuxième a été mis en deux fois et ils s'y sont repris trois fois. L'histoire du tapis est anecdotique.

Aussi, à l'entrée du Boulevard Prince Pierre, il y a deux vitres coulissantes. C'était intelligent de les mettre, dans la mesure où ça protégeait l'entrée du vent et des intempéries. Or, au bout d'un mois, ces portes sont restées tous les jours, 24 h/24, ouvertes. Lorsqu'il y a des intempéries ou du vent, les saletés entrent et celui qui doit faire le nettoyage a du travail. Pourquoi ? Eh bien, lorsque vous entrez dans ce terrain d'accès, vous avez en face une porte et quand vous ouvrez cette porte, qui est restée quelques jours ouverte, mais qui est en général

fermée, elle donne accès sur un tunnel qui est brut et quand je me suis renseigné, voici la réponse qui m'a été faite : « Les deux portes restent ouvertes parce que ce tunnel-là sent mauvais ».

(Rires).

M. le Président.- Monsieur CALCAGNO, je vous en prie.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Monsieur le Président, permettez-moi de rigoler...

M. le Président.- C'est excellent, ça détend l'atmosphère, après un chapitre un peu tendu tout à l'heure.

M. Claude CELLARIO.- Permettez-moi, Monsieur le Président, on rigole à en pleurer sur la réponse qu'on m'a donnée, mais si vous y alliez, vous le constateriez. Donc, j'attire l'attention du Gouvernement sur les ratées, parce que ça aurait pu être un endroit extraordinaire, mais on voit qu'on a accumulé des ratées. Moi, je vous demande une seule chose : dans la semaine, vous y allez et vous vérifierez par vous-même !

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Monsieur le Conseiller, deux points : un, ce soir, d'une certaine manière, vous me rassurez parce que depuis quelques temps, mon fils qui est en seconde me disait apprécier beaucoup ses cours de physique et je me disais que c'était un peu bizarre ! Maintenant, je le comprends mieux.

(Rires).

Le deuxième point : je prends note bien sûr de ces remarques et je vais faire un examen détaillé de cette opération et essayer de faire le point et réparer ce qui peut être réparé.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y en n'a pas, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH 5 – EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL

705.915	- OPERATION LA CACHETTE.....	-	2.950.000
705.930	- C.H.P.G. (MISE A NIVEAU).....	-	1.000.000
705.930/1	- C.H.P.G. ULMS CENTR. D'ENERGIE.....	+	3.000.000
705.930/4	- C.H.P.G. – SOLUTION 5	+	3.000.000
705.931	- RES. ACCUEIL PERSONNES AGEES DEP.	-	4.100.000
705.932	- REHABILITATION CAP FLEURI	-	200.000
705.933/6	- ZONE A.....	+	3.600.000
705.936	- OPERATION INDUSTRIA / MINERVE	+	240.000
705.946	- OPERATION TESTIMONIO	-	500.000
705.954	- OPERATION 21-25 RUE DE LA TURBIE	+	<u>200.000</u>
		+	<u>1.290.000</u>

M. le Président.- Monsieur Daniel RAYMOND, je vous en prie.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

J'interviens sur la ligne 705.930/4 « CHPG – Solution 5 ». L'appel à candidature a été matérialisé début juillet 2006 puisque une mise en ligne sur le site du « Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment » par Internet, a été faite le 5 juillet 2006. La date limite donnée aux concurrents pour le dépôt de candidature a été fixée au 31 août 2006. Ceci dit, j'en profite pour vous dire que le délai a été très court, compte tenu que vous avez lancé l'appel à candidature pendant les mois de juillet et d'août et que ce n'était pas un cadeau pour arriver à réunir toutes les équipes pour concourir, compte tenu de l'importance de la tâche. Remarque générale de beaucoup de confrères qui m'ont téléphoné. Vous vous êtes engagés dans cet appel à candidature à formuler votre choix auprès des équipes retenues le 12 octobre 2006. A ma connaissance, cette date n'a pas été respectée. A quelle date comptez-vous adresser ces invitations à concourir ?

Vous avez prévu également la remise des projets le 28 février 2007 et nous pouvons imaginer naturellement que ce délai d'étude devra être reporté au minimum d'autant par rapport à la date réelle de l'envoi des invitations à concourir, ceci bien sûr pour préserver le délai nécessaire d'étude, compte tenu, là aussi, de l'importance du dossier qui sera remis. Un délai de cinq mois est accordé aux candidats pour remettre leur projet et vous avez indiqué qu'un délai de deux mois serait nécessaire pour choisir le projet et le candidat, ce qui nous amène par conséquent au début du mois de juin 2007. Les indemnités à verser aux candidats non retenus

ne seront donc pas payables *a posteriori* de cette date, aucune avance n'étant prévue au démarrage du concours, vous avez donc tout le temps nécessaire, vous en conviendrez, pour programmer la budgétisation de ce poste qui ne correspond pas, tout le monde l'aura compris, à un contrat et par voie de conséquence à un engagement de dépenses habituel.

Je vous remercie.

M. le Président.- Il est inscrit 3 M€ au Budget Rectificatif pour ce qu'on nous a dit être des dédommagements pour les candidats qui ne seront pas retenus après ces études longues et lourdes à mener pour la solution 5.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- La réponse est simple : c'est la différence entre l'engagement et le paiement. On va retenir des équipes et ce, avant la fin de l'année et on va s'engager le jour où on retient les équipes, à indemniser celle qui se sera pas retenue. L'engagement, je le prends quand je vais notifier à trois ou quatre équipes qu'elles sont retenues. Je prends vis-à-vis d'elles l'engagement de les indemniser si elles ne sont pas retenues. Je veux bien le faire sans crédit, mais je n'en n'ai pas le droit. Je suis d'accord avec vous, je ne vais pas les payer avant des mois, puisqu'on ne va retenir le projet qu'au milieu de l'année 2007, on est bien d'accord. Le jour où je vais dire : « Suivant le règlement que nous avons édicté, Messieurs, si vous n'êtes pas lauréats, je vous indemnise à tel niveau », comment voulez-vous que je le dise si je n'ai pas un crédit ouvert ? Pour que je les indemnise, il faut que j'aie votre accord.

M. Daniel RAYMOND.- Vos dates tombent très bien, puisque vous serez en mesure de le faire au mois de décembre, donc cette ligne sera votée au Budget Primitif et je ne vois pas l'utilité de l'inscrire au Budget Rectificatif.

M. le Ministre d'Etat.- Non. Je ne peux pas notifier...

M. Daniel RAYMOND.- Mais vous venez de dire que vous notifierez au mois de décembre.

M. le Ministre d'Etat.- Non, je vais notifier cette année, au mois de décembre.

M. Daniel RAYMOND.- Oui !

M. le Ministre d'Etat.- Comment voulez-vous que je notifie que je vais indemniser des gens si je n'ai pas votre accord. Je veux bien le faire, mais je trouve que ce n'est pas normal. Le Contrôleur Général des Dépenses ne voudra pas. Je veux bien attendre le mois de janvier, mais je ne vois pas pourquoi je perdrais un mois ou deux.

M. le Président.- Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je pense que sur cette ligne budgétaire, il paraît beaucoup plus probable, voire certain, que vous puissiez passer vos engagements avant la fin de l'année. Dans ce cas-là, si vous devez passer des engagements, on peut comprendre que vous devez, en effet – je partage votre opinion, Monsieur le Ministre – avoir le crédit, même si vous n'en dépensez pas un cent. Donc, dans ce cas-là, je pense que la justification d'inscription de cette ligne est prouvée.

M. le Président.- Oui, si vous nous garantisiez que vous pouvez effectivement répondre avant la fin de l'année.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, normalement, on doit notifier avant la fin de l'année la liste.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- L'objectif est bien de notifier les concurrents sélectionnés avant la fin de l'année.

M. Daniel RAYMOND.- Dans l'appel à candidature, vous deviez le notifier le 12 octobre !

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Non, on ne s'était pas engagé, c'était une date indicative.

M. Daniel RAYMOND.- Bon d'accord. Alors, ce que vous écrivez, ça n'a plus de valeur ?

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Aujourd'hui, sur ce dossier, les candidatures ont été remises, elles sont en cours d'analyse technique par notre bureau-conseil ; pour vous dire, j'ai même là le dossier d'analyse, on y travaille, on s'est doté de deux experts nationaux, voire internationaux, pour nous aider : l'un est M. LEMONIER qui est le Directeur des Investissements des Hôpitaux de Paris et l'autre était M. LECLERCO qui était le Directeur Général des Hospices de Lyon. On avait fait un bon choix : pas de chance, le Conseil des Ministres français a trouvé que c'était aussi un bon candidat et il l'a nommé mercredi dernier Directeur Général de l'Assistance Publique et des Hôpitaux de Paris. Donc, on a un petit problème, avec deux experts qui viennent du même endroit, ce n'était pas tout à fait notre souhait. On est en train de changer l'expert pour avoir vraiment une mission et une analyse précises. Nous travaillons sur ces dossiers. On a eu onze groupements, tous sérieux, qui ont répondu là-dessus ; il faut que nous en sélectionnons entre trois et cinq, je pense que c'est une décision d'importance, nous allons travailler pendant huit à dix ans avec ce groupement de bureaux d'études, donc nous avons encore besoin certainement de quelques semaines pour prendre les décisions ; mais contrairement à tout à l'heure où c'était quand même un peu difficile, aujourd'hui, M. CUCCHI a raison de dire qu'il est plus que probable que ces crédits seront engagés d'ici la fin de l'année.

M. le Président.- Alors, j'apprécie beaucoup la bonne foi des deux côtés. Vous avez dit ce qu'il fallait dire tout à l'heure : c'était quasiment impossible, merci de le dire et M. CUCCHI, de notre part et pour nous, avec la même franchise, que là, c'est sans doute possible. Nous, nous ne sommes pas là pour vous ennuyer, nous sommes là pour la vérité budgétaire. Si ces trois millions n'étaient pas utilisés, vous comprenez qu'on préférerait les enlever du déficit. Je crois qu'on fait notre travail, comme vous faites le vôtre. Si vous pensez que d'ici le 31 décembre, ils sont utiles, on vous fait confiance sur cette ligne.

Monsieur RAYMOND, nous vous écoutons.

M. Daniel RAYMOND.- Je suis désolé, je ne peux pas laisser passer l'occasion parce qu'elle est trop belle. Vous vous souvenez qu'au cours d'une CPE, le 28 février de cette année, nous avons évoqué les planifications au niveau des études ; vous aviez proposé un tableau, j'avais proposé, pour le compte du Conseil National, le nôtre et qu'est-ce qu'il se passe ? Eh bien, finalement, les délais donnent raison à ma prévision plutôt qu'à la vôtre.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Monsieur RAYMOND, je suis désolé, je réponds parce que c'était à l'époque, moi qui m'en étais occupé. La différence entre vous et nous, c'était qu'on était à 24 mois et que vous étiez à 54 mois et j'avais toujours dit qu'on aurait certainement deux ou trois mois de retard. Pour l'instant et jusque-là, nous sommes encore dans les délais.

M. Daniel RAYMOND.- Non, pour le moment, vous êtes en retard sur la première phase.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Il faudrait le voir au délai global.

M. Daniel RAYMOND.- On n'y est pas encore, on aura l'occasion d'y revenir sur le délai global. Moi, je ne me fais pas d'illusions, vous, vous vous en faites. Je préférerais que vous ayez raison, ceci dit. Disons que pour affirmer la véracité de la démarche, vous avez du retard par rapport aux prévisions que vous avez faites !

M. le Ministre d'Etat.- Un retard raisonnable, n'est-ce pas !

M. le Président.- Nous allons à présent passer au vote de ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 6 – EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS

706.901 – UNITE DE LOISIRS POUR JEUNES	+	600.000
706.919 – YACHT CLUB & MUSEE / MARINE.....	-	1.900.000
706.929 – MUSEE NATIONAL VILLA PALOMA.....	-	1.050.000
706.945 – BATIMENTS DOMANIAUX AMELIOR.....	+	25.000
706.960 – GRIMALDI FORUM	-	800.000
706.975 – REBOISEMENT	+	24.600
	-	<u>3.100.400</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 7 – EQUIPEMENT SPORTIF

707.924/2 – AMENAGEMENTS TERRAINS DE SPORT.....	+	280.000
707.992 – INVESTISSEMENTS GRAND PRIX AUTO	+	1.016.400
707.994 – EXTENSION QUAI ALBERT 1ER	+	<u>300.000</u>
	+	<u>1.596.400</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 8 – EQUIPEMENT ADMINISTRATIF

708.905 – RES. RADIO NUMERIQUE DE L'ADM..... - 200.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 9 – INVESTISSEMENTS

709.995 – DIGUE – AMENAGEMENT PORT HERCULE..... + 15.300.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

CH. 11 – EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE

711.984/5 – QUAI ANTOINE 1ER EXTENSION + 1.000.000

M. le Président.- Madame DITLOT a la parole.

Mme Michèle DITLOT.- Ce million d'euros est nécessaire, nous a-t-on dit, au lancement des études et des travaux préparatoires en vue d'installer sur le Quai Antoine 1^{er} un Institut des Arts Culinaires qui n'handicaperont pas et ne retarderont en aucun cas l'installation précitée d'un des Services-clés de l'Administration.

Par ailleurs, étant donné la topographie de l'Avenue de la Quarantaine, il est probable qu'un certain nombre de bureaux du Service de l'Emploi et de l'Inspection du Travail seront aveugles. *A contrario*, l'Institut des Arts Culinaires, situé dans la surélévation prévue, jouira d'une luminosité extraordinaire, sans parler de la vue, alors que son utilisation, étant donné les personnalités qui y sont

rattachées, ne sera pas, je pense, permanente. Une fois encore – et malheureusement – le vieil adage « c'est toujours le cordonnier qui est le plus mal chaussé » est d'actualité.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller pour l'Equipelement, je vous en prie.

M. Robert CALCAGNO, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipelement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Il y a différents points dans votre question. Donc, en premier lieu, vous posez la question des conséquences éventuelles que peut avoir l'Institut des Arts Culinaires sur les plannings de la Direction du Travail. Je pense que la décision prise sur cette opération de réaliser en même temps la totalité de l'aménagement, que ce soit

l'aménagement des bureaux de l'Inspection du Travail, l'aménagement de l'Institut DUCASSE ou – et ne l'oubliez pas parce que c'est très important – l'aménagement du pôle scientifique de la Principauté avec le Centre Scientifique de la Mer, est la seule décision de bon sens. Car je pense qu'on aurait assez peu compris de travailler sur un petit bout de projet, faire rentrer des équipes et que, quelques mois après, on les fasse sortir ou on fasse de gros travaux d'aménagement, d'ascenseur, de cage d'escaliers et d'accueil sur cette opération. Je pense, sincèrement, qu'il faut prendre l'opération dans sa globalité et aménager ces locaux du Quai Antoine 1^{er} comme un ensemble.

Le deuxième point, c'est que vous avez raison. Autant les locaux de l'Inspection du Travail, on sait ce qu'on veut, on est capable de définir aujourd'hui exactement ce que nous souhaitons et on peut avancer, autant sur l'Institut des Arts Culinaires, on est en négociations avec un partenaire privé qui a ses contraintes, je ne les connais pas toutes, mais le rôle de l'Administration est d'offrir des locaux qui ne soient pas essentiellement adaptés à cet Institut des Arts Culinaires. Ceux-ci aménagent des locaux spécifiquement adaptés à la formation dispensée. Il n'y aura pas, effectivement, de retard sur l'opération d'ensemble lié au fait qu'on va aménager telle salle de conférence, telle salle de cours, telle cuisine-atelier pour l'Institut des Arts Culinaires. Ça, c'est une opération qui sera faite en propre par une entreprise qui s'appelle Institut des Arts Culinaires ; le Gouvernement fournira la boîte, mais ne fournira pas l'aménagement intérieur.

La troisième question : certes les locaux de l'Inspection du Travail n'auront pas tous une vue extraordinaire. Il y en a effectivement qui donneront sur le Port et il y en a – aveugles est un peu exagéré, borgnes vraisemblablement – parce qu'ils auront une luminosité indirecte.

D'un autre côté, je suis là pour défendre les conditions de travail des fonctionnaires mais les fonctionnaires n'ont pas à avoir non plus les points les plus stratégiques dans Monaco et quand on va recevoir des cuisiniers internationaux de grande renommée, je pense qu'ils ne seraient pas prêts à être accueillis dans ce type de locaux ; donc il me semble raisonnable de garder nos locaux d'image de marque et de compétitivité économique sur ceux du 3^{ème} étage.

Mme la Chargée de Mission.-

COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

81 – COMPTES DE COMMERCE

8103 – INMARSAT + 500.000

DEPENSES RECETTES

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Madame DITTLLOT, je vous en prie.

Mme Michèle DITTLLOT.- Dont acte.

M. le Président.- Avant de voter ce chapitre 11, je voudrais donner une explication : au chapitre 9, on est passé vite, on est tous fatigués et c'est bien normal à 23 heures 25. Ce que nous avons voté, 15,3 M€ « Digue – Aménagement du Port Hercule », est différent de ce que nous avons reçu dans le document budgétaire initial mentionnant 16,5 M€. Après des demandes insistantes de notre Assemblée, une lettre de M. le Conseiller pour les Finances et l'Economie nous est parvenue, vendredi, qui nous a expliqué en détail à quoi correspondaient, au départ ce qui devait être 16,5 M€ pour le compte « Digue – Aménagement du Port Hercule », qui n'est plus que 15,3 M€, donc on a retiré 1,2 M€ au projet de budget initial, puisque finalement, après les calculs – c'est assez complexe, je ne me lancerai pas à cette heure-ci et je ne suis pas dans ce domaine un technicien compétent, loin de là – on a compris qu'on pouvait économiser 1,2 M€ que nous n'avons donc pas votés. Je voulais simplement dire que si le Conseil National n'avait pas réagi, on votait 16,5 M€ et on ne savait pas vraiment ce qu'on votait ; on a fait notre travail et donc on a voté parce que vous avez répondu avec sincérité et en détail, comme on le souhaitait, les 15,3 M€ et non pas les 16,5 M€ qui étaient prévus par le Gouvernement.

Voilà ce que j'aurais dû dire au chapitre 9.

On va donc passer au vote du chapitre 11.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

(Adopté).

Je vous invite à présent à vous reporter aux Comptes Spéciaux du Trésor, à la page 100 du document budgétaire.

Madame la Chargée de Mission, je vous en prie.

M. le Président.- Je mets aux voix ce compte.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

		DEPENSES	RECETTES
82 – COMPTES DE PRODUITS REGULIEREMENT AFFECTES			
8220 – FISCALITE DE L'EPARGNE.....	+	<u>90.000</u>	+ <u>120.000</u>

M. le Président.- Je mets aux voix ce compte.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte est adopté.

(Adopté).

Mme la Chargée de Mission.-

		DEPENSES	RECETTES
84 – COMPTES DE DEPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ETAT			
8431 – TRAVAUX GRIMALDI FORUM.....	+	<u>600.000</u>	

M. le Président.- Je mets aux voix ce compte.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce compte est adopté.

(Adopté).

C'est le dernier compte qui était modifié.

Nous sommes donc arrivés au terme de l'ordre du jour et je vais suspendre la séance. Avant cela, je vous rappelle que nous nous retrouverons demain, à 18 heures 30, pour les explications de vote et le vote de la loi de Budget.

Je vous remercie et bonne fin de soirée.

—————
(La séance est levée à 23 heures 30).
 —————